



Organisation  
Internationale  
du Travail



Ministère du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises  
Direction des Petites et Moyennes Entreprises

# ► Etude de l'impact de la Covid-19 sur les entreprises et travailleurs de l'économie informelle au Sénégal



Septembre 2020

**Copyright © Organisation internationale du Travail 2020**  
**Première édition 2020**

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à [rights@ilo.org](mailto:rights@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site [www.ifrro.org](http://www.ifrro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

*Etude de l'impact de la Covid-19 sur les entreprises et travailleurs de l'économie informelle au Sénégal*  
Genève, Bureau international du Travail, 2020

9789220330630 (Web PDF)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site **Web [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns)**.

# Table des matières

<b>Table des matières</b>	<b>iii</b>
<b>Les sigles et abréviations</b>	<b>vii</b>
<b>Glossaire</b>	<b>xi</b>
<b>Avant-Propos</b>	<b>xi</b>
<b>1 - Introduction</b>	<b>1</b>
<b>Première partie : Chronologie de la crise COVID-19 et méthodologie</b>	<b>5</b>
<b>2 - Mode de diffusion démographique et spatiale de la COVID-19 et réponses gouvernementales</b>	<b>6</b>
2.1 - La propagation de la COVID-19 au Sénégal	6
2.2 - Les effets de la COVID-19	6
2.3 - Réponses gouvernementales à la COVID-19   Mesures pour limiter l'exposition des travailleurs et de leurs familles au virus et réduire les risques de contagion	7
<b>3 - Méthodologie appliquée de l'étude d'impact de la COVID-19 sur l'économie informelle</b>	<b>13</b>
<b>4 - Identification des principales filières et secteurs impactés</b>	<b>20</b>
4.1 - Facteurs de risque d'exposition des travailleurs et entrepreneurs	20
4.2 - Profils de l'emploi et des unités économiques de l'économie informelle pour les secteurs couverts par l'étude	25
4.3 - Profil des entrepreneurs et travailleurs couverts par l'étude	25
4.4 - Le profil des Organisations Professionnelles ayant participé à l'étude d'impact	28
<b>Deuxième partie   Perception du risque d'exposition et impacts de la crise</b>	<b>30</b>
<b>5 - Degré d'exposition et risque de contamination des travailleurs</b>	<b>31</b>
5.1 - Perception de l'exposition au risque et dangerosité de la COVID-19	31
5.2 - Perception des mesures préventives adoptées par le gouvernement	35
5.3 - Adoption/ application des mesures sanitaires, défis rencontrés et appuis reçus	38
<b>6 - Impacts économiques de la COVID-19 sur les activités informelles</b>	<b>41</b>
6.1 - Synthèse des principaux impacts de la crise — un double impact : réduction de l'offre et de la demande	41
6.2 - Du point de vue de l'offre	45
6.3 - Du point de vue de la demande : impact sur la fréquentation de la clientèle	47
6.4 - Conséquences économiques sur le revenu des entrepreneurs et travailleurs et capacité à satisfaire leurs besoins fondamentaux et ceux de leurs familles	49
6.5 - Synthèse des impacts et spécificités des filières ciblées	51
<b>7 - Dispositifs d'appui, mécanismes de solidarité endogène et stratégies de résilience</b>	<b>53</b>

7.1 - Mesures gouvernementales de soutien (et de relance) de l'activité économique à destination des entreprises	53
7.2 - Mesures fournissant un complément de revenu et une aide alimentaire aux personnes et aux familles	56
7.3 - Mécanismes endogènes de solidarité	59
7.4 - Rôle des organisations professionnelles de l'économie informelle	61
7.5 - Les besoins et revendications des acteurs à court terme	62
7.6 - Les stratégies individuelles et collectives de résilience adoptées à court terme	63
<b>8 - Perspectives à moyen terme</b>	<b>65</b>
8.1 - Perspectives à moyen terme	65
8.2 - Formalisation : avantages et obstacles	67
<b>Troisième partie   Recommandations</b>	<b>73</b>
<b>9 - Recommandations</b>	<b>74</b>
9.1 - Mesures de riposte à court terme (conjoncturelles)	74
9.2 - Mesures à moyen et long terme (structurelles)	77
<b>10 - Annexes</b>	<b>84</b>
10.1 - Contacts des personnes et institutions rencontrées	84
10.2 - Documents exploités	85

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1.</b> Description par ordre chronologique des mesures de semi-confinement prises lors des premières semaines de propagation de la COVID-19	9
<b>Tableau 2.</b> Processus de mise en œuvre des mesures d'assouplissement	12
<b>Tableau 3.</b> Présentation des caractéristiques des 3 phases du diagnostic	14
<b>Tableau 4.</b> Sélection par filière/secteur et groupe d'activités des acteurs informels (entrepreneurs et travailleurs) enquêtés au cours de la phase 3 du diagnostic	18
<b>Tableau 5.</b> Matrice des facteurs favorables à la diffusion de la COVID-19 et des risques de contamination	22
<b>Tableau 6.</b> Justification du choix des 7 filières/secteurs impactés par la COVID-19 à partir des 5 critères de sélection	23
<b>Tableau 7.</b> Distribution des entrepreneurs et des travailleurs selon l'âge	26
<b>Tableau 8.</b> Travailleurs et entrepreneurs   Types de changements adoptés pour faire face aux difficultés	44
<b>Tableau 9.</b> Les secteurs retenus et leur degré d'impact	52
<b>Tableau 10.</b> Inventaire des principales mesures gouvernementales d'appui aux acteurs économiques (formels/informels)	54
<b>Tableau 11.</b> Mesures de solidarité déployées par les organisations professionnelles et les centrales syndicales	71

## Liste des figures

<b>Figure 1.</b> Projections de croissance du PIB révisées pour l'année 2020 après prise en compte de l'impact du COVID-19	7
<b>Figure 2.</b> Distribution des travailleurs et des entrepreneurs par secteur (filiale dans le cas de l'agro-alimentaire) (Nombre)	27
<b>Figure 3.</b> Part des unités enregistrées ou non selon le sexe de l'entrepreneur	27
<b>Figure 4.</b> Principale raison ayant poussé les entrepreneurs à créer leur activité	28
<b>Figure 5.</b> Travailleurs   Perception de la position collective des travailleurs du secteur informel	31
<b>Figure 6.</b> Entrepreneurs et travailleurs   Appréciation de l'exposition aux risques de la COVID-19 dans le cadre de son métier	32
<b>Figure 7.</b> Travailleurs   Dans le cadre de votre métier, vous sentez-vous exposé à un risque de contamination ?	33
<b>Figure 8.</b> Perception du risque par les entrepreneurs et travailleurs en comparaison de la moyenne des travailleurs selon les secteurs (nombre de travailleurs et d'entrepreneurs)	34

<b>Figure 9.</b> Entrepreneurs et travailleurs : appréciation des mesures sanitaires prises par le gouvernement	37
<b>Figure 10.</b> Entrepreneurs et travailleurs  Parmi ces mesures, quelles sont celles qui ont le plus fortement impacté votre activité (réponses multiples)	37
<b>Figure 11.</b> Entrepreneurs  Mesure sanitaire jugée la plus pertinente et mesure jugée la moins pertinente	38
<b>Figure 12.</b> Entrepreneurs et travailleurs   Mesure(s) de protection individuelle et/ou collective prises sur le lieu de travail pour vous protéger et protéger vos employés du risque de contamination.	40
<b>Figure 13.</b> Entrepreneurs   Conséquences de la crise de la COVID-19 sur l'activité	42
<b>Figure 14.</b> Entrepreneurs et travailleurs  Impact en termes de maintien de l'activité ou du niveau d'activité	42
<b>Figure 15.</b> Entrepreneurs et travailleurs- Confinement  Impact en termes de maintien de l'activité ou du niveau d'activité selon les secteurs	43
<b>Figure 16.</b> Entrepreneurs   Difficultés financières rencontrées	45
<b>Figure 17.</b> Entrepreneurs   Impact des difficultés financières sur l'activité	45
<b>Figure 18.</b> Entrepreneurs   Principales difficultés d'approvisionnement	46
<b>Figure 19.</b> Entrepreneurs   Impacts sur les profits	49
<b>Figure 20.</b> Travailleurs   Evolution de la rémunération	49
<b>Figure 21.</b> Travailleurs   Pourquoi ne pas bénéficier de la protection sociale ?	57
<b>Figure 22.</b> Entrepreneurs   Besoins d'appui prioritaires exprimés	62
<b>Figure 23.</b> Travailleurs   Besoins d'appui prioritaires	62
<b>Figure 24.</b> Entrepreneurs   Principales difficultés auxquelles votre entreprise sera confrontée dans les mois à venir (réponses multiples)	65
<b>Figure 25.</b> Entrepreneurs   Difficultés les plus importantes auxquelles l'activité sera confrontée au cours des 3 prochains mois (une seule réponse)	66
<b>Figure 26.</b> Travailleurs   Principales difficultés auxquelles votre entreprise sera confrontée dans les mois à venir (réponses multiples)	66
<b>Figure 27.</b> Entrepreneurs   Principales motivations pour formaliser l'activité (réponses multiples)	69
<b>Figure 28.</b> Entrepreneurs   Principale motivation pour formaliser l'activité (une seule réponse : motivation principale)	69
<b>Figure 29.</b> Travailleurs   Principaux avantages de la formalisation des emplois (réponses multiples)	70
<b>Figure 30.</b> Entrepreneurs   Principaux obstacles à la formalisation de l'entreprise et des travailleurs (réponses multiples)	70
<b>Figure 31.</b> Entrepreneurs   Principal obstacle à la formalisation de l'entreprise et des travailleurs (une seule réponse : obstacle principal)	71
<b>Figure 32.</b> Travailleurs   Principaux obstacles à la formalisation des emplois (réponses multiples)	71

## Liste des encadrés

<b>Encadré 1</b>   Consultation lors de l'adoption des mesures sanitaires et implication pour leur mise en œuvre dans l'économie informelle	<b>10</b>
<b>Encadré 2</b>   Principaux critères de sélection des secteurs, sous-secteurs ou filières les plus impactés	<b>15</b>
<b>Encadré 3</b>   Protéger sa santé, prévenir le risque de contagion ou travailler pour vivre ?	<b>31</b>
<b>Encadré 4</b>   Le point de vue des organisations   Les conséquences en termes de pertes d'emplois, de revenus et de pouvoir d'achat et adaptation des travailleurs et des entrepreneurs pour subvenir à leurs besoins fondamentaux	<b>50</b>
<b>Encadré 5</b>   Témoignages dans le cadre des groupes de discussion WhatsApp   Sensation d'avoir suivi les règles sans en avoir eu les moyens et attente d'appui	<b>55</b>
<b>Encadré 6</b>   Témoignages dans le cadre des groupes de discussion WhatsApp   Accès à la protection sociale	<b>57</b>
<b>Encadré 7</b>   Témoignages dans le cadre des groupes de discussion WhatsApp   S'unir pour être reconnu, identifié, soutenu	<b>68</b>
<b>Encadré 8</b>   Santé et sécurité au travail dans l'économie informelle	<b>74</b>
<b>Encadré 9</b>   Identifier pour mieux appuyer	<b>76</b>
<b>Encadré 10</b>   Une vue d'ensemble des différents niveaux proposés	<b>79</b>
<b>Encadré 11</b>   L'entrepreneur : un véhicule juridique innovant pour accompagner la formalisation	<b>83</b>

## Les sigles et abréviations

<b>ADEPME</b>	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
<b>AAFPAK</b>	Association d'Appui à la formation professionnelle Koundam
<b>AFENA</b>	Autonomisation de la Femme par l'Entreprenariat en Afrique
<b>AFEPES</b>	Association des femmes pour la promotion de l'entreprise au Sénégal
<b>AMS</b>	Association des Métiers de la Musique du Sénégal
<b>ANSD</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>CATRS</b>	Collectif des Acteurs du Transport Routier du Sénégal
<b>CNES</b>	Confédération nationale des employeurs du Sénégal
<b>CNAS</b>	Conseil National des Artisans du Sénégal
<b>CNP</b>	Conseil National du Patronat

<b>CSA</b>	Confédération des Syndicats Autonomes
<b>DGPSSN</b>	Délégation Générale Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
<b>EPI</b>	Equipements de Protection Individuelle
<b>FP2A</b>	Fédération des Professionnels de l'Agro-Alimentaire
<b>HCDS</b>	Haut Conseil du Dialogue Social
<b>IMF</b>	Institution de Microfinance
<b>MITTD</b>	Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement
<b>MPA</b>	Mouvement national des Professionnels de l'Automobile du Sénégal
<b>MTDSOPRI</b>	Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions
<b>MTTA</b>	Ministère du Tourisme et des Transports Aériens
<b>MEPC</b>	Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale
<b>OP</b>	Organisation Professionnelle
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>RNMD</b>	Regroupement National des Marchands de Dakar
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Émergent
<b>RAFI</b>	Réseau Africain d'Appui à la Formalisation de l'Économie Informelle
<b>RBS</b>	Regroupement des Boulangers du Sénégal
<b>RESOPP</b>	Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales
<b>RE.V.A.A.S</b>	Réseau des Vrai Acteurs de l'Automobile du Sénégal
<b>RGE</b>	Recensement Général des Entreprises
<b>RNU</b>	Registre National Unique
<b>RNCS</b>	Rapport National sur la Compétitivité de l'Économie sénégalaise
<b>TPE</b>	Très Petite Entreprise
<b>TDR</b>	Termes de Références
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UNACOIS</b>	Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal
<b>UNFMD</b>	Union Nationales des Femmes de Marchés de Diola
<b>UNFRES</b>	Union Nationale des Femmes Restauratrices du Sénégal

## Glossaire

**Acteurs de l'économie informelle :** Ce terme désigne à la fois, les entrepreneurs/entreprises informels, les travailleurs de ces entreprises et les travailleurs informels évoluant au sein des entreprises dites formelles ou au sein des ménages (en tant que travailleurs domestiques, non couverts dans le cadre de cette étude). Les entreprises informelles peuvent être regroupées en 3 catégories: les auto-entrepreneurs (sans employés), les micro-entreprises (de 1 à 9 employés) et les PME (de 10 à 100 employés).

**Branche d'activités:** Regroupement d'entreprises homogènes engagées dans un groupe d'activités similaires (ex. du transport routier qui comprend le transport de marchandises et le transport de passagers).

**Confinement (équivalent à « Semi-confinement » dans le cas du Sénégal) :** Au Sénégal le confinement n'a pas été réellement appliqué au sens strict. Le gouvernement a instauré le couvre-feu à des heures fixes (de 20h à 6h) et en dehors de ses heures la population pouvait vaquer à leurs besoins. Plus généralement, le confinement est une stratégie de réduction des risques sanitaires qui oblige, sous peine de sanctions économiques ou pénales, une population à rester dans son logement ou dans un lieu spécifique pour limiter les contacts entre personnes et donc la propagation d'une contagion.

**Emploi informel :** L'emploi informel distingue trois catégories de travailleurs : i) les salariés, ii) les employeurs (avec employés) et les auto-entrepreneurs (sans employés), et iii) les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale. i) Les salariés sont considérés comme ayant un emploi informel lorsque leur relation d'emploi n'est pas soumise, de par la loi ou en pratique, à la législation nationale du travail, l'impôt sur le revenu, la protection sociale ou le droit à certains

avantages liés à l'emploi (par exemple préavis en cas de licenciement, indemnité de licenciement, congés payés annuels ou congés de maladie payés, etc.) La nature formelle ou informelle d'un emploi occupé par un salarié est déterminée sur la base de critères opérationnels, tels que les cotisations de sécurité sociale versées par l'employeur (pour le compte du salarié), le droit à des congés annuels payés et le droit à un congé de maladie payé.

(ii) Les travailleurs indépendants (employeurs et auto-entrepreneurs) sont considérés comme ayant un emploi informel lorsque leurs unités économiques relèvent du secteur informel (voir définition Unité de Production Informelle (UPI)). Tout travailleur indépendant propriétaire d'une UPI est considéré comme ayant un emploi informel ;

(iii) Les travailleurs familiaux contribuant à l'entreprise familiale sont, par définition, considérés comme ayant un emploi informel, indépendamment de la nature formelle ou informelle de l'unité économique au sein de laquelle ils travaillent.

**Entrepreneur et statut de l'entrepreneur :** un entrepreneur individuel, personne physique qui, sur simple déclaration prévue dans l'Acte uniforme révisé sur le droit commercial de l'OHADA, exerce une activité professionnelle civile, commerciale, artisanale ou agricole. L'entrepreneur conserve son statut si le chiffre d'affaires annuel généré par son activité pendant deux exercices successifs n'excède pas les seuils fixés dans l'Acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises au titre du système minimal de trésorerie (voir encadré 6, Chapitre 9). Le Statut de l'entrepreneur est un statut transitoire d'entrepreneur individuel qui permet à ce dernier de se risquer à une activité commerciale avant de devenir un entrepreneur formel. Ce statut bénéficie des avantages liés au statut de commerçant, sans toutefois devoir se soumettre à toutes les obligations.

**Entrepreneur :** Le terme entrepreneur recouvre l'ensemble des travailleurs indépendants : travailleurs à leur propre compte sans employés et employeur (comptant au moins un employé dans l'unité économique dont il est le propriétaire). Ce qui distingue un entrepreneur d'un travailleur « employé » (régulier ou contractuel) est le fait d'être propriétaire d'une unité économique avec des revenus sous forme de profit et non de salaire.

**Filière d'activités :** Désigne un regroupement de branches d'activités fortement imbriquées ou inter- reliées. Ce regroupement peut s'opérer de manière verticale à partir des maillons d'une même chaîne de valeur (ex : filière vivrière qui contient des activités de production, de transformation et de commercialisation) et/ou de manière horizontale à travers la prise en compte des groupes d'activités qui gravitent autour de la branche d'activité principale (ex. filière transport intégrant le transport routier et les activités connexes : vente de pièces détachées, entre-tien/ réparation de véhicules, etc.).

**Mesure de (semi-)confinement :** Restriction/ interdiction de la liberté de mobilité des personnes et d'exercer leurs activités quotidiennes du fait de la prise de mesures par les pouvoirs publics en vue de limiter la propagation de la COVID-19. Ces mesures de semi-confinement d'intensité variable peuvent être partielles ou totales selon les pays et le stade de propagation du virus.

**Mesures de déconfinement :** Contrairement au confinement, il s'agit du recouvrement de la liberté de mobilité et d'exercer les activités suite à la levée des mesures restrictives ou d'interdiction. Dans cette étude, le choix est porté sur l'utilisation de « l'assouplissement » à la place de déconfinement.

**Mesures d'accompagnement liées au COVID-19:** Ensemble des mesures incitatives prises par le Gouvernement et/ou les collectivités territoriales visant à atténuer les conséquences économiques des mesures adoptées de confinement comme par exemple alléger les charges de fonctionnement

(fiscales, locatives) des entreprises ou à relancer les activités économiques impactées par la crise.

**Mesures endogènes de solidarité :** Actions de solidarité et d'entraide initiées, par des organisations professionnelles, des centrales syndicales et/ou de toutes autres associations d'acteurs informels, qui procèdent à de la distribution de vivres ou de transferts en espèces à l'adresse des membres les plus vulnérables.

**Mesures sanitaires ou gestes barrières :** Ensemble des mesures d'hygiène édictées par le ministère en charge de la santé en vue de rompre la chaîne de transmission de la maladie (ex. port du masque, tousser ou éternuer dans le pli du coude, lavage régulier des mains au savon et avec gel hydroalcoolique, etc.).

**Organisations professionnelles :** Regroupements des acteurs de l'économie, en l'occurrence les entrepreneurs ou les travailleurs, en vue de fédérer leurs actions et défendre leurs intérêts. On distingue les organisations faitières, les organisations syndicales interprofessionnelles, les organisations syndicales sectorielles et les organisations professionnelles sectorielles.

**Syndicat de base :** Organisation représentative d'un ensemble de travailleurs opérant au sein de la même branche d'activité. Les syndicats de base sont en général affiliés aux centrales syndicales.

**Unité de Production Informelle (UPI) :** Selon la définition de l'ANSD, les UPI désignent les entreprises informelles qui ne sont pas enregistrées, ne possèdent pas d'identifiant fiscal, ne sont pas enregistrées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et ne tiennent pas de comptabilité.

**Unité de production semi-formelle :** dans le cadre de ce rapport, une unité de production est considérée comme « semi-formelle » si certaines démarches d'identification (enregistrement au registre du commerce et NINEA) ont été réalisées sans toutefois avoir une comptabilité en accord avec la législation nationale.

## Avant-Propos

Ce rapport vise à établir un état des lieux de l'impact sanitaire, économique et social de la COVID-19 sur les entrepreneurs et travailleurs de l'économie informelle au Sénégal. Il est le fruit d'un travail empirique conduit en 3 phases successives durant les mois de mai à juillet 2020 auprès d'une multitude d'acteurs informels ou en charge de l'encadrement de l'économie informelle. Les phases 1 et 2 du diagnostic ont été réalisées aux mois de mai-juin 2020 auprès des organisations faitières de nature transversale (centrales syndicales, organisations patronales), des organisations sectorielles (syndicats de base, chambres consulaires) et des structures publiques ou privées d'encadrement. Ces deux premières phases ont été réalisées alors que les mesures de confinement de l'activité économique étaient les plus restrictives. Ces deux phases ont permis d'identifier les sept (7) filières ou secteurs les plus impactés par la COVID-19 et au sein de chacun les maillons d'activités et les catégories d'entreprises et/ou de travailleurs les plus vulnérables.

Ces données collectées ont été suivies par la phase 3 de l'étude d'impact menée au travers d'une enquête complémentaire auprès des acteurs du secteur informel (entrepreneurs et travailleurs) par le biais d'un questionnaire administré par téléphone et de groupes de discussion WhatsApp. Au cours de cette troisième phase, 76 entrepreneurs et 54 travailleurs appartenant aux sept (7) secteurs et/ou filières d'activités les plus fortement impactés par la COVID-19 ont été enquêtés. Les questionnaires composés de questions structurées et de questions ouvertes ont permis d'avoir à la fois quelques indicateurs et une description par les acteurs de la façon dont ils ont vécu les différentes phases de la crise sanitaire et socioéconomique. Cette phase a été complétée par des groupes de discussion WhatsApp organisés par secteur auprès de 347 participants

et sensibles à la question de genre. Ces groupes de discussion ont permis d'aborder ou d'approfondir certains des thèmes insuffisamment couverts mais aussi de couvrir l'ensemble du territoire, y-compris zones urbaines et rurales. Cette phase 3 s'est tenue aux mois de juin-juillet 2020 ; période durant laquelle on a assisté à un relâchement progressif des mesures de distanciation physique et de reprise timide des activités économiques.

Les phases 1 et 2 portant sur les institutionnels et les organisations intermédiaires (organisations professionnelles sectorielles du secteur informel) ont permis une première évaluation de l'impact de la COVID-19 sur les différents secteurs d'activités. Les témoignages des entrepreneurs et des travailleurs pour la phase 3 ont surtout permis d'identifier les principales contraintes à la reprise des activités, que ce soit sur le plan de l'offre ou de la demande. De plus, cette phase 3 a également servi à faire ressortir leurs principaux besoins d'assistance en vue de pouvoir retrouver leur niveau d'activité antérieur à la crise et de les inscrire dans un processus de transition graduelle vers l'économie formelle. Dans cette optique et pour insuffler cette dynamique de relance des activités, ce rapport propose un certain nombre d'actions/d'interventions de court et de moyen terme aux décideurs politiques au niveau national (gouvernement Sénégalais et ministères concernés) comme international (Partenaires Techniques et Financiers).

A cet effet, il demeure important de signaler que cette évaluation des effets de la COVID-19 sur les entreprises et travailleurs de l'économie informelle au Sénégal s'inscrit dans un processus plus long et déjà engagé de transition vers l'économie formelle portée par le Ministère du Commerce et des PME, le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, et le Haut Conseil pour le Dialogue Social, avec l'appui technique du BIT. Cette étude d'impact fait suite à un diagnostic du secteur informel présenté et validé en Décembre 2019 et à un processus de mise en place d'un mécanisme

de coordination des actions visant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle<sup>1</sup>. Compte tenu du fort impact négatif de la crise sur les acteurs du secteur informel et le maintien de leurs activités, les recommandations et activités devraient dans un premier temps favoriser le maintien et la relance des activités économiques des acteurs de l'économie informelle, puis, dans un second temps, relancer, renforcer et pérenniser

le processus graduel de transition vers l'économie formelle via un ensemble de mesures incitatives. Dans le cadre de ce processus plus long, il sera opportun de bâtir sur certaines des mesures innovantes et porteuses de solutions pérennes adoptées en réponse à la crise de la COVID-19.

---

<sup>1</sup> - Rapport final du Forum sur la transformation de l'économie informelle au Sénégal : vers un mécanisme de coordination et de suivi efficace. Dakar, Sénégal, 17 – 19 décembre 2019.

# 1 - Introduction

La pandémie de la COVID-19 est un phénomène mondial, de grande amplitude, qui au 3 août 2020 a déjà contaminé près de 18 millions d'individus et fait plus de 689'000 victimes sur l'ensemble des pays du globe<sup>2</sup>. De par son rythme élevé de propagation, sa grande dangerosité et la facilité avec laquelle il se transmet d'un individu à l'autre, ce virus a déjà mis à mal les systèmes de santé les plus performants des pays développés d'Asie Orientale, d'Europe et d'Amérique du Nord qui ont, tour à tour, été les principaux foyers de diffusion. En plus de ces conséquences sanitaires désastreuses, la COVID-19 a également fortement impacté l'ensemble des échanges commerciaux et financiers internationaux et provoqué une forte contraction de l'activité économique au niveau mondial qui, selon les prévisions du FMI, connaîtra une récession historique de l'ordre de -3% en 2020<sup>3</sup>.

La COVID-19 et l'instauration de mesures partielles ou totales de confinement, affectent le travail et les conditions de vie des travailleurs et leurs familles dans la quasi-totalité des pays du monde. Selon les estimations récentes de l'OIT, au niveau mondial, 93 pour cent des travailleurs, soit 3.1 milliards, vivent toujours dans des pays dans lesquels des mesures de fermeture des lieux de travail sont en vigueur<sup>4</sup>. Cette menace est d'autant plus forte pour les 2 milliards de travailleurs de l'économie informelle. Le BIT estime à 1,6 milliards le nombre de travailleurs informels significativement impactés par la COVID-19 et les mesures de restriction de mouvement adoptées pour limiter la propagation<sup>5</sup>. Plus de 977 millions d'entre eux

résident dans les pays en développement et/ou émergents et 325 millions en Afrique. La plupart mènent des activités journalières de subsistance et ne sont couverts par aucun mécanisme efficace et inclusif de protection sociale. Quel que soit leur secteur d'activité, leur profil démographique et leur milieu de résidence, ces travailleurs informels ne peuvent se permettre de mettre en suspens leurs activités sous peine de tomber durablement sous le seuil de pauvreté et ne plus pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux personnels et familiaux. En l'absence d'épargne personnelle et/ou de revenus compensatoires, ils doivent par conséquent se résoudre à faire le choix cruel entre le risque d'exposition et de contamination à la COVID-19 et la remise en cause de leur auto-suffisance alimentaire et de celle des membres de leurs ménages<sup>6</sup>.

Cette menace concerne tout particulièrement les économies d'Afrique Subsaharienne qui affichent les taux d'informalité les plus élevés au monde (près de 90% en moyenne) et le taux de couverture par au moins un domaine de protection sociale parmi les plus faibles au monde (moins de 15% en moyenne), et ce en particulier dans les pays moins avancés et/ou confrontés à des défis sécuritaires, sanitaires et humanitaires de grande intensité. Dans cette catégorie de pays hautement vulnérables figure le Sénégal.

Au Sénégal comme dans la majorité des pays d'Afrique, l'économie informelle, dominée par les petites entreprises du secteur informel, représente l'unique moyen de subsistance de 90% et plus des femmes et des hommes travailleurs et leurs familles<sup>7</sup>. Le tissu économique sénégalais repose

2 - Chiffre comptabilisé par l'Université John Hopkins à la date du 21.06.2020 (<https://coronavirus.jhu.edu/map.html>)

3 - World Economic Outlook, April 2020 : The Great Lockdown, April 2020 <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2020/04/14/weo-april-2020>

4 - ILO, 2020. Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Cinquième édition. Estimations actualisées et analyses, 30 juin 2020 ([https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/briefingnote/wcms\\_749442.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/briefingnote/wcms_749442.pdf)).

5 - ILO, 2020. Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Troisième édition. Estimations actualisées et analyses, 29 Avril 2020 ([https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms\\_743155.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_743155.pdf)); ILO, 2020. Brief. Impact of lockdown measures on the informal economy, 5 may. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/briefingnote/wcms\\_743523.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/briefingnote/wcms_743523.pdf)

6 - « Contamination or starvation : the dilemma facing informal workers during the COVID-19 pandemic ». Voir en particulier le brief report du BIT "Covid-19-crisis and the informal economy: immediate responses and policy challenges" [https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_744005/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_744005/lang--en/index.htm)

7 - BIT (2020). Diagnostic de l'Économie Informelle au Sénégal. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms\\_735752.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_735752.pdf).

en grande partie sur les 97% d'entreprises non agricoles qui œuvrent dans le secteur informel<sup>8</sup>.

Depuis 2014, le Sénégal a adopté un nouveau modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE), constitue le référentiel de la politique économique, sociale et environnementale à l'horizon 2035. Au cours de la première phase (2014-2018), des résultats probants et significatifs ont été enregistrés à la suite de la mise en œuvre des programmes, projets et réformes.

Le Sénégal ambitionne aujourd'hui de réaliser une transformation structurelle de son économie afin de promouvoir une croissance durable et inclusive et fournir des emplois décents. Pour la phase 2 du PSE (2019-2023), un des défis majeurs reste le développement du secteur privé national. Dans cette dynamique, le PSE identifie l'économie informelle comme l'une des contraintes majeures qu'il convient de lever afin de bâtir un tissu d'entreprises formelles, étendre la couverture de la protection sociale, et moderniser son économie.

Comme dans bien de pays africains, l'économie informelle occupe une place importante dans l'économie du Sénégal. Le secteur informel, très dynamique, est composé essentiellement de PME et TPE. Selon le dernier Recensement Général des Entreprises (RGE) 2016, 97% (85,4% selon la définition du BIT) des entreprises exercent dans le secteur informel. La contribution du secteur informel au PIB était estimée à 44,6% en 2011 selon le Rapport National sur la Compétitivité de l'Économie sénégalaise (RNCS 2011).

L'économie informelle recouvre une multiplicité de situations mais partagent également une conséquence commune : un déficit de travail

décent. Cela se traduit par une rémunération faible, irrégulière et imprévisible, l'absence de protections liées à l'emploi (sécurité sociale et du travail), la difficulté ou l'impossibilité de faire valoir ses droits, le manque de représentation et de possibilité de défendre ses intérêts. En outre, la majorité des entrepreneurs accèdent difficilement au financement, aux marchés et à la propriété pénalisant considérablement leur capacité à s'engager dans des contrats commerciaux, à développer avec efficacité leurs activités. Ces déficits de protection sociale et de l'emploi, le faible capital et l'invisibilité associée à l'absence de reconnaissance légale des activités et des emplois se traduisent par une faible capacité de résilience en cas de crise et un risque important d'aggravation des vulnérabilités préexistantes<sup>9</sup>.

Les secteurs les plus représentés sont aussi ceux directement affectés par les mesures de prévention et notamment par les mesures de restriction de circulation, voire de confinement qui affectent à la fois la demande, mais aussi les importations et l'accès aux matières premières et biens intermédiaires nécessaires à la production. Il s'agit notamment du secteur du commerce et tout particulièrement du commerce de détail qui concentre au Sénégal plus de 51% des unités économiques informelles non agricoles et 36% de l'emploi avec une majorité de travailleurs ambulants et tabliers<sup>10</sup>. Il s'agit également des petits artisans des secteurs de la confection, du travail du cuir ou de la menuiserie, des travailleurs du transport et des activités associées telles que la mécanique automobile, de la restauration, des salons de coiffure et de beauté ou d'autres services, des ouvriers journaliers du bâtiment, des travailleurs domestiques et de bien d'autres encore. Il s'agit enfin, dans le monde agricole, des petits paysans des zones rurales ou périurbaines

9 - BIT (2020). *Diagnostic de l'Économie Informelle au Sénégal*.

10 - BIT (2020). *Cartographie de 8 familles d'acteurs de l'Économie Informelle au Sénégal: Un Panorama Statistique*. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms\\_735753.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_735753.pdf)

qui produisent pour le marché urbain mais ce sont retrouvés dans l'incapacité d'écouler leur production. Certains de ces secteurs ou sous-secteurs ont une dimension sexo-spécifique. Les femmes sont majoritaires dans les activités coiffure et soins de beauté, la restauration ou la pêche post-capture. A l'inverse, le transport, la mécanique automobile sont très fortement masculines. Les 8 familles cartographiées<sup>11</sup> récemment par le BIT figurent parmi ces secteurs.

Or, en l'absence de protection sociale et de reconnaissance légale des activités et des emplois, les propositions relatives aux allocations chômage (partielles ou totales), aux allègements fiscaux, aux nouvelles lignes de crédit ou aux subventions aux entreprises, tendent à limiter les réponses économiques et sociales apportées à la pandémie de la COVID-19 aux entreprises et aux travailleurs de l'économie formelle. Toutes ces mesures sont importantes car elles contribuent et continueront à prévenir la pauvreté et l'informalisation de l'économie formelle tout en soutenant la demande ; indispensable pour la survie des unités économiques informelles. Cependant, elles ne touchent guère les femmes et les hommes acteurs de l'économie informelle.

En même temps, l'économie informelle dans son ensemble et les entreprises et travailleurs du secteur informel en particulier sont considérés comme un levier essentiel de lutte contre la précarité, le chômage et le sous-emploi. Les entreprises artisanales de l'économie informelle jouent également un rôle majeur pour la formation professionnelle, représentant pour nombre de jeunes le seul moyen d'acquérir des compétences pour le monde du travail. Mais pour être en mesure d'être ce levier essentiel, encore faut-il parvenir à préserver l'économie informelle de cette crise sanitaire, économique et sociale associée à la COVID-19 et à en limiter les

conséquences négatives immédiates, à moyen et long terme.

Il faut agir. Et cela nécessite indubitablement des réponses complémentaires aux mesures classiques, des mesures qui atteindront effectivement les entreprises informelles et l'ensemble des femmes et des hommes qui en dépendent au quotidien. La priorité est d'entendre et de faire entendre la voix des femmes et des hommes entrepreneurs et travailleurs de l'économie informelle et des organisations qui les représentent. La priorité est également de cerner l'ampleur et la nature des effets directs et indirects de la COVID-19 et des mesures de prévention qui y sont associées<sup>12</sup>. C'est par le biais de cette étude, dont le but de mettre la lumière sur les populations souvent non identifiées, non couvertes et invisibles, qu'il sera possible d'identifier les opportunités d'assurer la continuité des activités de l'économie informelle, de prévenir leur fermeture, d'assurer et de pérenniser leur contribution au tissu économique sénégalais et d'assurer un revenu à la population qui en dépend en proposant des options réalistes. Pour soutenir efficacement le processus et apporter des éléments pour développer une stratégie capable de préserver l'économie informelle de cette crise sanitaire, économique et sociale associée à la COVID-19 et à en limiter les conséquences négatives immédiates, à moyen et long terme, le BIT a initié la présente étude d'impact de la COVID-19 sur l'économie informelle au Sénégal.

Ce rapport présente les résultats de l'étude d'impact de la COVID-19 sur l'économie informelle au Sénégal. L'étude est commanditée par le Bureau International du Travail (BIT) en réponse à la demande du Ministère du Commerce et des PME du Sénégal et a deux objectifs principaux :

- Donner la voix aux femmes et aux hommes qui dépendent au quotidien de l'économie

11 - Les 8 familles portent sur les sous-secteurs suivants : Commerce, cuirs et peaux; mécanique automobile; menuiserie/ bois; transformation des produits alimentaires; couture et confection; pêche (post capture) et restauration. BIT (2020). Cartographie de 8 familles d'acteurs de l'Économie Informelle au Sénégal: Un Panorama Statistique.

12 - Ces mesures mêmes qui sont cruciales pour ralentir la propagation du virus mais qui ont un coût direct sur les entrepreneurs in-formels dont la subsistance dépend de l'économie informelle, ne pouvant se permettre d'être en quarantaine totale.

informelle, à leurs organisations et la porter afin que leur situation soit prise en compte dans le développement de réponses à cette crise sanitaire, économique et sociale ;

- Mieux comprendre, dans leur diversité, leur situation, les défis, les opportunités, les besoins et les perceptions afin d'orienter le gouvernement, les partenaires sociaux, les organisations de l'économie informelle et toute autre initiative d'appui non-gouvernementale pour le développement et la mise en œuvre de mesures immédiates et à moyen terme.

L'évaluation a été confiée au Réseau Africain d'Appui à la Formalisation de l'Economie Informelle (RAFI) qui a mené cette étude avec l'appui du BIT. RAFI est une organisation à but non lucratif composée d'experts dans les domaines du droit social, du droit fiscal et de la gestion de

l'entreprise. RAFI est une plateforme panafricaine d'échange d'expériences et d'expertise au profit des acteurs de l'économie informelle des pays de l'Afrique. Son objectif est de favoriser et de soutenir le processus de transition de l'économie in-formelle vers l'économie formelle et de jouer un rôle de catalyseur dans la formalisation des entreprises et des emplois.

Ce rapport comprend trois principales sections :

- **Première partie** : la méthodologie utilisée pour l'étude dans le contexte d'évolution de la pandémie et la présentation des secteurs / filières couvertes par l'évaluation
- **Deuxième partie** : l'analyse des résultats sur la perception du risque d'exposition et sur les impacts économiques et sociaux de la crise ;
- **Troisième partie** : les recommandations.



**Première**  
*Partie*

## 2 - Mode de diffusion démographique et spatiale de la COVID-19 et réponses gouvernementales

### 2.1 La propagation de la COVID-19 au Sénégal

Le Sénégal a enregistré son premier cas positif à la COVID-19 le 02 mars 2020. Le 22 mars, le Sénégal comptait 5.970 cas dont 3.953 guéris, 86 décès. Les personnes sous traitement sont dans les 20 centres de prise en charge répartis dans 8 régions. Les premiers cas de la pandémie ont été enregistrés dans la région de Dakar suivie de la ville de Touba avant de se répandre dans les autres régions. Les régions les moins touchées sont la partie Nord-Est et le Sud-Est (Matam, Kédougou, Tamba). Les zones urbaines sont fortement touchées alors que les zones rurales sont relativement épargnées. La région de Dakar reste l'épicentre de l'épidémie avec plus de 62% des cas détectés, suivie de la région de Diourbel (Touba).

Actuellement toutes les régions du Sénégal sont affectées par la pandémie. Le nombre de nouveaux cas quotidiens suit une courbe ascendante. Ces derniers jours sont particulièrement marqués par les contaminations communautaires et le retour des cas importés suite à l'assouplissement des mesures barrières et à l'ouverture de l'aéroport pour les vols domestiques et internationaux.

Durant les jours qui ont suivi les dernières mesures d'assouplissement, une forte augmentation des cas communautaires a été notée et surtout une augmentation inquiétante des décès. En effet, entre la date d'assouplissement des heures du couvre-feu le 7 juin et le 29 juillet 2020, 150 cas de décès ont été officiellement enregistrés. Le nombre officiel de morts au Sénégal a été multiplié par plus de quatre depuis la mise en place des premières mesures et les décès associés à la COVID-19 sont certainement bien plus nombreux en incluant les cas non identifiés.

Toutefois, malgré la multiplication des cas de décès un relâchement notable est noté quant

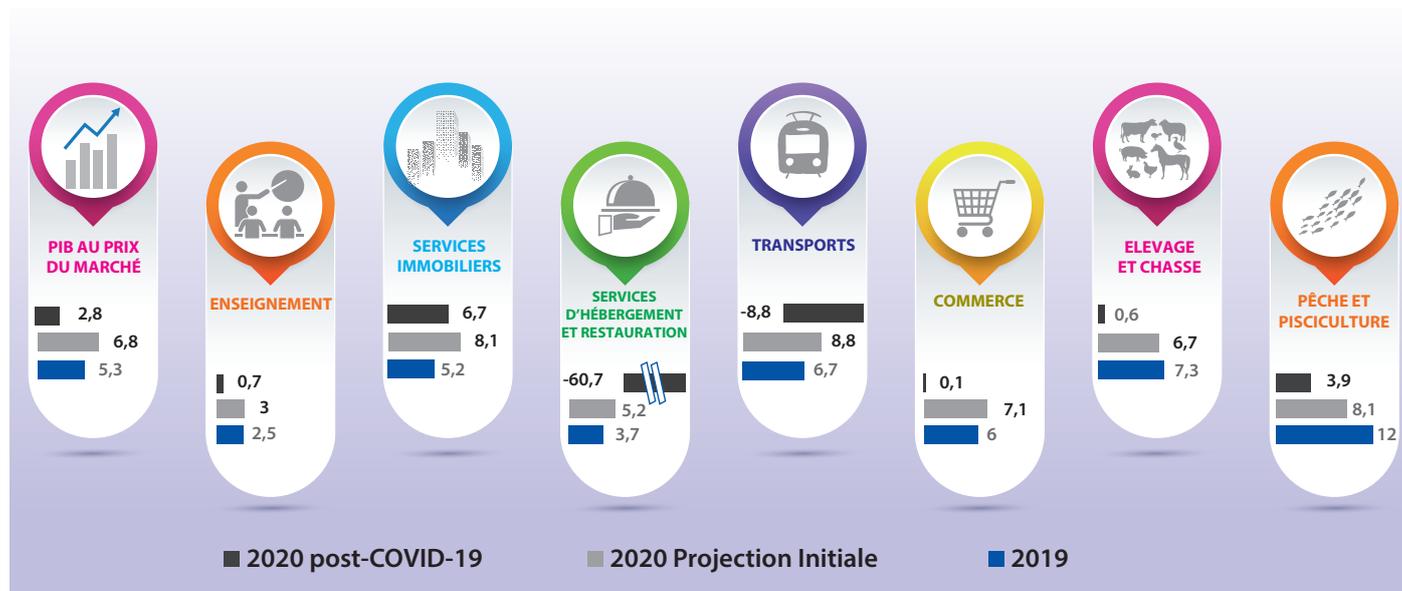
au respect des mesures barrières. Le nombre d'hospitalisations augmente régulièrement, mais plus en médecine qu'en réanimation. La tendance à la hausse du nombre de patients avec complications graves se confirme.

### 2.2 Les effets de la COVID-19

Cette année, pour la première fois dans l'histoire du Sénégal, la pandémie de la COVID-19 a conduit au renoncement de la célébration de deux manifestations majeures dans l'agenda du pays. La célébration de la fête de l'indépendance s'est déroulée dans les jardins du Palais de la République et la Fête du Travail n'a pas été célébrée comme de coutume. Cette situation est le résultat de la pandémie et des mesures visant à en limiter la propagation. Ces mesures ont eu des effets directs sur plusieurs plans. Sur le plan social un nouveau comportement, une « nouvelle société » s'impose avec la distanciation sociale, le lavage des mains systématique.

Sur le plan sanitaire les effets sont inquiétants avec la diminution du taux de fréquentation des formations sanitaires, la stigmatisation des personnes contaminées par la COVID-19, la faiblesse des prises en charges des malades atteints de maladies chroniques (insuffisance rénale, diabète ou autres affections requérant une attention régulière).

Sur le plan économique certains secteurs ont été directement touchés par les mesures barrières. La réduction du nombre de places dans les bus de transport en commun occasionné des pertes de revenus pour ce sous-secteur des transports. La fermeture avant l'heure des marchés a sérieusement limité les activités de plusieurs groupes d'acteurs (commerçants, fournisseurs, marchands ambulants, tabliers).

**Figure 1.** Projections de croissance du PIB révisées pour l'année 2020 après prise en compte de l'impact du COVID-19

Source : Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération <sup>13</sup>

L'impact estimé sur la croissance économique du Sénégal est visible, avec la baisse de 16% des exportations et des importations de 18% (MEPC : programme de résilience). Les secteurs les plus touchés sont : l'hébergement et la restauration avec une perte en chiffre d'affaires de 96 milliards (MTTA), le commerce avec une perte de 50 milliards (source MEPC) et le transport avec 34,3 milliards pour le transport aérien (MTTA), et 24,3 milliards pour le transport terrestre (MTTD). Les projections de croissance du PIB révisées pour l'année 2020 après la prise en compte des effets de la COVID-19 sont alarmantes et fortement négatives pour certains secteurs. C'est le cas dans le secteur du transport avec une projection de croissance (récession) révisée à -8.8% contre une projection initiale de 8.8% et du secteur de l'hébergement et la restauration (projection révisée en négatif 60.7% contre une croissance de 5.2% en projection initiale).

Malgré la faiblesse de leurs revenus et les difficultés que vivent au quotidien les populations de l'économie informelle, plusieurs initiatives d'appui et de solidarité ont été menées pour accompagner l'Etat dans sa lutte contre la propagation de la pandémie. Parmi ces initiatives on peut noter la fourniture de masques par les tailleurs (couturiers)

aux populations ; une expérience enregistrée un peu partout au Sénégal. Les éleveurs ont offert une enveloppe au ministre de la santé comme contribution à la lutte. Les artistes musiciens ont contribué aux activités de sensibilisation sur les mesures barrières et les précautions à prendre en cas de contamination. Ils ont offert les droits de leurs chansons pour la lutte contre la COVID-19. Les sportifs ont également participé financièrement. Les étudiants de l'université Assane Seck de Ziguinchor ont offert 1.500 litres de solutions alcoolisées.

### 2.3 Réponses gouvernementales à la COVID-19

Mesures pour limiter l'exposition des travailleurs et de leurs familles au virus et réduire les risques de contagion

Vingt jours après l'apparition du premier cas confirmé de contamination à la COVID-19 au Sénégal, le Président de la République a pris des mesures pour endiguer la progression de la maladie. Le 23 mars en s'adressant à la Nation, il a décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national assorti d'un couvre-feu de 20 heures à 6 heures. L'application de ces mesures était sans délai donnant aux autorités administratives les pouvoirs :

13 - Pour plus d'information, consulter : COVID - 19 Impact sur l'Economie du Sénégal (<https://www.granthornton.sn/globalassets/1.-member-firms/senegal/insight--publications/publications/covid-19--impact-sur-leconomie-du-senegal.pdf>)

- de réglementer ou d'interdire la circulation des personnes, des véhicules ou des biens dans certains lieux et à certaines heures ;
  - d'interdire, à titre général ou particulier, tous cortèges, défilés, rassemblements et manifestations sur la voie publique ;
  - d'ordonner, la fermeture provisoire des lieux publics et lieux de réunions ;
  - d'interdire, à titre général ou particulier, les réunions publiques ou privées de quelque nature qu'elles soient, susceptibles de provoquer ou d'entretenir le désordre.
- Limiter les regroupements de personnes et imposer aux habitants la distanciation physique (interdiction des regroupements de personnes, fermeture des écoles et des universités, fermeture des lieux de culte et l'interdiction des évènements religieux (magals, Thiantes) et familiaux (baptêmes, mariages) ;
  - Réduire fortement la mobilité des populations tant sur le plan international (fermeture des frontières aériennes, maritimes et terrestres) que national (interdiction du transport interurbain de personnes) ;
  - Interrompre les activités économiques susceptibles de participer de la diffusion du virus à travers la réglementation de l'ouverture et la fermeture de certaines activités économiques.

La phase de confinement (mois de mars 2020)

L'ensemble de ces mesures de (semi-) confinement (couvre-feu, ouverture et fermeture des marchés réglementés et interdiction des rassemblements publics) a répondu à plusieurs objectifs :

**Tableau 1.** Description par ordre chronologique des mesures de semi-confinement prises lors des premières semaines de propagation de la COVID-19

La phase de semi-confinement a suivi deux étapes à savoir une première étape de mise en place des mesures et une seconde étape de durcissement.

<b>Etape 1 : Mise en place des mesures</b>			
Mesures	Annnonce de la mesure	Dispositif d'accompagnement	Perception par les acteurs de l'économie informelle
Interdiction des rassemblements et manifestations <a href="#">Arrêté n° 007782 du 13 mars 2020 portant interdiction provisoire de manifestations ou rassemblements</a>	13 mars	Suivi par les forces de l'ordre pour le respect des mesures (pas réellement un accompagnement mais pour veiller au respect des mesures).	Acceptation par les acteurs mais manifestation de leur problème de perte de revenus.
Fermeture de tous les établissements scolaires, universités, centres de formation	14 mars	Cours en ligne Chaîne de télévision pour l'éducation.	Mesure mal accueillie par certains syndicats de l'enseignement lors de l'introduction des mesures et acceptation après.
Fermeture des lieux de culte, interdiction des événements religieux et familiaux	19 mars	Aucun	Contestation et acceptation par la population. Certaines autorités religieuses ont bravé l'interdiction.
Fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes	19 mars	Autorisation des étrangers de retourner dans leur pays.	Acceptation par les acteurs surtout lorsque les cas importés ont commencé à augmenter.
Etat d'urgence <a href="#">Décret n° 2020-830 du 23 mars 2020 proclamant l'état d'urgence sur le territoire national</a>	23 mars	Aucun	
Couvre-feu de 20h à 6h sur l'étendue du territoire national	23 mars	Heures de travail de 9h à 13h.	
Mesures de restriction dans le secteur des transports terrestres <a href="#">Arrêté ministériel n° 008231 du 25 mars 2020 relatif aux mesures de restriction dans le secteur des transports terrestres pour la lutte contre le Covid-19</a>	25 mars	Autorisation du transport de marchandises Autorisations spéciales pour l'urgence maladie et le déplacement de défunt.	Compréhension de la mesure par les acteurs. Pour ceux qui ont voyagé avant l'application des mesures, problème de retour chez eux ou de reprise de leurs activités économique.
<b>Etape 2 Durcissement des mesures</b>			
Port obligatoire d'un masque dans les services de l'administration publique, les services du secteur privé, les lieux de commerce et les moyens de transport	20 avril	Distribution de masques par les collectivités territoriales	Considérée comme une mesure appropriée par les acteurs et permettant de limiter la propagation du virus, mesure appliquée pour la grande majorité de la population surtout en zone urbaine.
Contrôle des transports en commun pour limiter le nombre de passagers aux places assises	20 avril	Aucun	Incomprise par les acteurs du fait de la perte de revenus.
Prolongement de la fermeture des écoles, universités et des centres de formation professionnelles jusqu'au 4 mai	20 avril	Cours en ligne Télévision de l'éducation Sponsoring d'émissions éducatives	Acceptation de la mesure par les enseignants avec la propagation rapide de la maladie.
Les lieux accueillant des activités de loisirs à huit clos restent fermés	1 mai	Aucun	
Ouverture alternée <sup>14</sup> des commerces et nettoyage : Décisions prises par les autorités locales en fonction du niveau de la présence du virus dans la localité	1 mai	Désinfection et nettoyage des marchés par les services d'hygiène	Mal perçue par les acteurs tout particulièrement lorsque les hypermarchés restent ouverts tous les jours sauf un jour pour désinfection et nettoyage.
Port obligatoire de masque de protection dans les lieux publics et privés <a href="#">Arrêté ministériel n° 011592 du 10 juillet 2020 prescrivant le port obligatoire de masque de protection dans les lieux publics et privés</a>	10 juillet		

Ces mesures soudaines, participant de la volonté de casser la chaîne de transmission du virus et de préserver la santé des populations, ont parfois été perçues assez durement par les populations (cf. Chapitre 5). Selon certains, ces mesures ont été décrétées précocement pour empêcher la diffusion à l'échelle nationale du virus qui n'était encore confirmé que dans deux régions Dakar (ville de Dakar) et Diourbel (Touba).

Les consultations préalables ont eu lieu entre les autorités sanitaires et les structures gouvernementales ;

Des mesures d'accompagnement ont été prises mais insuffisantes pour en atténuer le choc auprès des opérateurs économiques et en particulier des acteurs de l'économie informelle.

### **Encadré 1 : Le point de vue des organisations** | Consultation lors de l'adoption des mesures sanitaires et implication pour leur mise en œuvre dans l'économie informelle

Seules 3 des organisations couvertes déclarent avoir été consultées lors de l'élaboration des mesures sanitaires et généralement de manière non officielle. L'implication s'est principalement traduite par une participation active à la distribution de masques et de gel.

Mais, globalement, l'engagement direct des organisations dans la mise en œuvre des mesures sanitaires dans l'économie informelle semble limité. Il s'agit essentiellement d'activités de sensibilisations aux risques de contamination parmi les membres par le biais d'affiches et de flyers sur les questions de santé et de sécurité au travail, parfois en se rendant directement dans les ateliers. Certaines ont contribué à la distribution de masques, d'autres ont apporté un soutien non financier ou jouent un rôle d'intermédiaire avec les autorités locales, ou les institutions financières (source : Phase 2 étude d'impact).

### **La phase de contestation sociale (mois d'avril 2020)**

Les mesures de confinement prises par les pouvoirs publics ont suscité, dès leur annonce, un certain mécontentement des opérateurs économiques plus particulièrement dans les secteurs où les activités ont été suspendues sans préavis et sans aucun mécanisme compensatoire (transport de passagers, éducation, restaurants, bars).

Si la grogne des personnes directement affectées par ces mesures a commencé dès leur mise en application, ce n'est qu'au troisième mois (mai 2020) que certains corps de métiers ont manifesté publiquement leur mécontentement, en commençant par les transports interurbains, les conducteurs de 'Jakarta' et les jeunes commerçants (pour la plupart des marchands ambulants) de certains quartiers de Dakar et de Thiès.

Les transporteurs ont été les plus fortement touchés en termes d'arrêt total d'activités pour ceux qui assurent des transports interrégionaux. Ce secteur devenu moins rentable du fait du nombre de voitures fait face à l'augmentation du temps d'attente dans les gares avant de pouvoir charger et à l'intervention de transporteurs clandestins appelés « Allo Taxi » qui offrent des avantages (commande par téléphone et absence de déplacement des clients jusqu'à la gare routière). Des mesures d'accompagnement financières (mise à disposition d'un fonds de 500 millions par mois pendant 3 mois) ont été adoptées mais qui ont suscité des conflits entre les propriétaires de voitures (entrepreneurs) et les chauffeurs (travailleurs). Compte tenu des conditions d'accès à ces fonds, l'appui risque de bénéficier uniquement aux propriétaires alors que les chauffeurs employés n'ont aucun moyen de recours.

14 - Ouverture les lundis, mercredis et vendredis pour les commerces de produits alimentaires, Et pour les commerces des produits non alimentaires ouvertures les mardis et jeudis. Fermeture totale pour les samedis et dimanches.

Face à cette situation, les réactions ont été variées. Certains employés ont préféré arrêter eux-mêmes, leur activité ne pouvant plus assurer les montants quotidiens qui les lient aux propriétaires (les retards se transformant en dettes). Dans d'autres cas, ce sont les propriétaires qui ont décidé de garer leurs voitures pour insuffisance de recettes et risques de contraventions en cas de violation des mesures du gouvernement. Enfin, dans d'autres cas, des compromis et mesures d'adaptation ont été discutés entre parties prenantes pour un fonctionnement selon les opportunités et des charges réduites.

Ces mouvements ont contribué de façon certaine à la révision et la réduction progressive (heures de couvre-feu, ouverture du transport interurbain) des mesures de restriction.

### **Début de la phase d'assouplissement (mai 2020)**

Le Gouvernement a cherché un équilibre entre le maintien des mesures sanitaires à même de freiner la propagation du virus et l'impérieuse nécessité sociale de permettre le maintien et la relance de certaines activités économiques du fait du risque de paupérisation de pans entiers de la population en particulier ceux évoluant au sein de l'économie informelle. Il a pris en compte les réactions de la population et encouragé le respect des mesures de précaution restant à observer.

Le processus progressif d'assouplissement s'est effectué au cas par cas à travers la levée ou l'atténuation des mesures de semi-confinement instaurées au cours du mois de mars 2020 et selon les modalités décrites dans le [tableau 2](#) ci-dessous.

Au Sénégal, les mesures d'arrêt du couvre-feu, de réouverture des marchés aux heures habituelles et des lieux de cultes ont suscité de différentes réactions (certains chefs religieux ont opté pour la poursuite de la fermeture des lieux de cultes). Beaucoup d'institutions continuent à fonctionner en télétravail et certains leaders ont même appelé à une intervention du gouvernement pour faire respecter le port de masques et les autres mesures de prévention.

L'assouplissement des mesures s'est accompagné d'un affaiblissement de la sensibilisation à continuer à respecter les gestes barrières. Dans les media et les discours institutionnels, l'expression « restez chez vous » est remplacée par « soyez vigilant et prudent ». Or, cette « relâche » s'est faite davantage sous la pression des réactions sociales et économiques que sur une baisse effective de la circulation du virus. Dans les media et les discours institutionnels l'expression « restez chez vous » est remplacée par « soyez vigilant et prudent ». Or, cela devrait être exactement l'inverse, sachant que la relâche s'est faite sous la pression des réactions sociales et économiques et non d'une baisse de la circulation du virus dans le pays.

Beaucoup d'acteurs économiques sont conscients que l'arrêt des restrictions ne va pas se traduire par un retour à la confiance des populations que ce soit pour voyager ou fréquenter les marchés et les lieux publics, d'autant plus que la situation sanitaire ne s'est pas améliorée. Autrement dit, il y'a des craintes bien fondées que la reprise de la consommation et des activités, sera très timide et prudente. Cette situation sera favorisée par la forte dégradation des revenus de nombreux ménages.

**Tableau 2. Processus de mise en œuvre des mesures d'assouplissement**

Mesures d'assouplissement	Processus de mise en œuvre de la mesure	Dispositif d'accompagnement	
Couvre-feu	23 mars 11 mai 7 juin 30 juin	Annonce par le Président de la République Réduction des heures du couvre-feu de 21 h à 5h du matin Nouvelle réduction des heures du couvre-feu de 23 h à 5h du matin Levée du couvre-feu	Heures de travail fixées de 9h à 16h
Interdiction des transports de passagers interurbain	14 mars 11 mai	Interdiction des transports de passagers interurbains Levée de l'interdiction	Désinfection des gares routières, mise en place d'un manifeste du passager, obligation du port du masque, lavage des mains obligatoire à l'entrée des véhicules de transport
Reprise des cours pour les classes d'examen	14 mars 2 juin 2 juin 25 juin	Fermetures des écoles, universités et centres de formation professionnelle Ouverture annoncée Fermeture à nouveau suite à la détection de cas confirmés de certains enseignants à Ziguinchor Réouverture des classes pour les classes d'examens	Transport des enseignants dans toutes les régions, désinfection et nettoyage des écoles, mise à disposition de 3 masques par élève, installation de kits de lavage des mains à l'entrée des écoles et des classes
Ouverture des marchés avec un jour de fermeture pour désinfection et nettoyage	1 <sup>er</sup> mai 11 mai	Fermeture partielle des marchés Ouverture des marchés avec un jour de fermeture pour désinfection et nettoyage	Désinfection des marchés par les services d'hygiène
Réouverture des lieux de cultes	19 mars 11 mai	Fermeture des lieux de cultes Ouverture des lieux de cultes	Aucun (désinfection et nettoyage par les populations)
Ouvertures des Loumas	16 mars 11 mai	Fermetures des Loumas Ouverture de tous les Loumas	Aucun
Les restaurants et les salles de sport sont autorisés à reprendre leurs activités. L'interdiction reste en vigueur pour les bars et les plages privées	16 mars 11 mai	Interdiction de rassemblement et de fermeture des lieux de loisirs (bars, dancing, plages privées...) Ouverture des restaurants	Aucun
Réouverture des vols domestiques	19 mars 11 mai	Fermeture des aéroports et du transport aérien Ouverture des vols domestiques	Dépistage obligatoire pour les passagers (40 000 frs) Pour les passagers à l'arrivée présentation d'un certificat de dépistage datant de moins de 7 jours
Réouverture des vols internationaux	19 mars 15 juillet	Fermeture des aéroports et du transport aérien Ouverture des aéroports et du transport aérien	Dépistage obligatoire pour les passagers (40 000 frs) Pour les passagers à l'arrivée présentation d'un certificat de dépistage datant de moins de 7 jours
Levée de l'état d'urgence et du couvre-feu le 30 juin à 23 heures	30 juin	30 juin levée de l'état d'urgence et du couvre-feu	Retour aux heures de travail normales

### 3 - Méthodologie appliquée de l'étude d'impact de la COVID-19 sur l'économie informelle

L'urgence et le respect des mesures prises face à la lutte contre la propagation de la COVID-19, a dicté la nécessité d'utiliser une méthodologie permettant d'apporter un éclairage rapide tout en respectant les mesures barrières pour éviter d'être contaminé ou de contaminer les participants à l'étude. Le respect des mesures a conduit à l'évitement de tout contact interpersonnel. Pour cela, sauf exceptions, tous les entretiens ont été effectués par téléphone et par le biais de Groupes de Discussion WhatsApp. Toutefois, la rencontre physique avec certaines personnalités s'est néanmoins révélée importante (la Présidente du HCDS, la Directrice de la protection sociale, le Président de CATRS).

L'étude des impacts de la COVID-19 sur les entreprises et les travailleurs du secteur informel au Sénégal s'est effectuée via un processus participatif mené en étroite collaboration avec les organisations et les acteurs de l'économie informelle ainsi que l'ensemble des structures publiques et privées d'encadrement. Cette étude multiniveaux est composée de trois grandes phases ayant chacune sa méthodologie, ses outils d'enquête et ses objectifs spécifiques (Tableau 3).

**Phase 1 (Mai 2020).** La première phase a permis d'identifier les secteurs et sous-secteurs de l'économie informelle les plus touchés par la COVID-19 et les mesures préventives adoptées par les autorités gouvernementales aux niveaux national, régional et municipal. Faute de données

quantitatives disponibles à ce jour concernant les répercussions socioéconomiques de la COVID-19, cette identification des secteurs et sous-secteurs économiques les plus impactés, s'est effectuée via des entretiens qualitatifs menés avec une pluralité d'acteurs publics et privés et sur la base d'un certain nombre de critères (voir Encadré 1).

Des interviews ciblées ont été réalisées auprès de représentants du gouvernement (Ministère du Commerce et des Petites et Moyennes entreprises, Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération). Des entretiens ont également été menés avec des syndicats<sup>2</sup> et des organisations patronales (voir liste des contacts en annexe). Ces premiers contacts ont permis de dresser la liste des organisations faitières à contacter pour la phase 1 et à couvrir lors de la deuxième phase de l'étude.

Ces contacts avec les organisations faitières pour la sélection des secteurs et sous-secteurs d'activités les plus impactés ont contribué à une première évaluation de la situation. La sélection des secteurs a tenu compte de la représentation des femmes. De nombreuses activités tendent à être sexo-spécifiques et la sélection des secteurs retenus a inclus à la fois des secteurs à prédominance masculine et féminine. Cette sélection a été validée avec les principaux représentants du gouvernement impliqués lors des réunions hebdomadaires tenues à distance.

**Tableau 3. Présentation des caractéristiques des 3 phases du diagnostic**

Phases du diagnostic	Objectifs	Structures/ Personnes rencontrées	Période de la collecte	Outils de collecte
Phase 1 : Identification des filières ou secteurs d'activités impactés	Faire un état des lieux de l'impact de la COVID-19 sur les acteurs informels Sélectionner les secteurs/ sous-secteurs et filières d'activités les plus impactés Identifier les mécanismes d'assistance publics et/ou privés destinés aux différentes catégories d'acteurs de l'économie informelle	Haut Conseil du Dialogue Social ; Direction des Petites et Moyennes Entreprises, DPME (Ministère du Commerce et des PME) ; Direction de la protection sociale (Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions) ; Direction du Développement du secteur privé (Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération)	Phase de semi-confinement (Mai 2020)	Guide d'entretien spécifique à chaque structure  Réunions en ligne de concertation et entretiens téléphoniques
Phase 2 : Analyse des problématiques spécifiques aux filières/ secteurs d'activités sélectionnés	Entretiens avec les organisations sectorielles afin d'évaluer l'impact spécifique sur chaque filière / secteur d'activités ; Analyser le degré de vulnérabilité/résilience variable des différentes catégories d'acteurs ; Identifier les maillons d'activités et les acteurs pertinents à enquêter dans la phase 3.	17 organisations sectorielles représentant les acteurs des différents secteurs/ sous-secteurs	Levée graduelle des mesures de semi-confinement (Mai-Juin 2020)	Guide d'entretien standardisé ciblé sur les OP
Phase 3 : Description de l'impact de la crise sur les entreprises et les travailleurs informels	Questionner les acteurs de l'économie informelle sur leur perception des effets directs et indirects de la crise ; Faire ressortir les mécanismes de précarisation et les stratégies de résilience mis en place ; Identifier les principales contraintes à la relance des activités en période post-COVID-19.	Questionnaires : 76 entrepreneurs et 54 travailleurs des 7 secteurs/ filières d'activités impactées	Phase de levée des mesures de restriction de mouvements et de reprise des activités (Juin-Juillet 2020)	Deux questionnaires pour : (i) les entrepreneurs et pour (ii) les travailleurs
		6 Groupes de discussion WhatsApp avec 347 participants		Organisation de groupes de discussion WhatsApp par secteur

## Encadré 2. Principaux critères de sélection des secteurs, sous-secteurs ou filières les plus impactés

Les principaux critères retenus sont les suivants :

- Le degré d'exposition à la COVID-19 et le risque de contamination des entrepreneurs/travailleurs de l'économie informelle;
- Le ciblage direct de la ou des activités des sous-secteurs par les mesures sanitaires préventives et leur impact négatif sur le déroulement des activités (interdiction, limitation, relocalisation). C'est le cas notamment lors de mesures particulières affectant directement certains secteurs (ex. transports des marchandises, fermeture de bars, fermeture ou restriction des marchés) ; ou de mesures ayant un impact indirect fort sur certains secteurs (fermeture des frontières ; arrêt des transports aériens de passagers, etc.) ;
- L'accroissement sensible du degré de vulnérabilité des acteurs et la forte péjoration des conditions de vie des travailleurs desdits sous-secteurs.
- Le nombre d'actifs (entrepreneurs et travailleurs) opérant au sein de ces sous-secteurs et leur importance socioéconomique pour le fonctionnement global du tissu entrepreneurial (effets d'entraînements négatifs).

En plus de ces critères principaux le choix des secteurs, d'autres éléments seront également pris en compte lors de la sélection des secteurs :

- La représentation de certains secteurs à dominante féminine.
- Le degré d'organisation du secteur avec des organisations fortes permettant de jouer un rôle actif, non seulement pour l'évaluation mais aussi et surtout dans l'appui apporté aux entreprises et travailleurs. Ce critère ne doit toutefois pas conduire à l'exclusion de certains groupes particulièrement vulnérables, faute d'une bonne structure organisationnelle.
- La présence de certains secteurs porteurs de réelles opportunités de développement d'activités essentielles dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 : participation aux activités de prévention (ex. masques en tissus ; aménagement des marchés pour permettre la distanciation), à des activités de protection et d'assistance (distribution de biens alimentaires par exemple) ; ou d'opportunités de réorientation des modalités de travail pour favoriser les activités en ligne pour limiter les contacts interpersonnels.

Par conséquent, l'identification des sept principaux secteurs (y-compris la filière agro-alimentaire) retenus pour l'étude d'impact ne s'est pas établie à partir des classifications statistiques classiques mais à partir des données qualitatives recueillies auprès des institutionnels et des acteurs de l'économie informelle. Dans cette optique, cette délimitation cherche au mieux à se calquer sur les modèles organisationnels proposés par les structures d'encadrement des acteurs de l'économie informelle qui possèdent leur propre manière d'intégrer en leur sein les différents groupes d'activités fortement associés. Dans certains cas comme la filière agro-alimentaire, ce regroupement repose sur les différents maillons de la chaîne de valeur, à savoir la production, la transformation et la commercialisation de produits vivriers, tandis que pour d'autres, cette délimitation incorpore des activités connexes qui dépendent étroitement les unes des autres. Ce cas de figure concerne notamment la branche du transport qui contient non seulement le transport de passagers et de marchandises touché directement par un certain nombre d'interdictions mais également les activités connexes telles que la mécanique automobile. L'ensemble de ces groupes d'activités gravite autour des activités de transport intra- et interurbain et la limitation sévère des déplacements a des conséquences fortes sur le maintien de leurs propres activités (effets domino). A l'issue de cette première phase d'identification/sélection des secteurs les plus touchés, une enquête plus approfondie a été réalisée (phase 2) auprès des organisations sectorielles de ces secteurs.

**Phase 2 (Fin mai – mi-juin).** La phase 2 s'est effectuée au niveau méso par le biais de questionnaires remplis par les responsables des organisations sectorielles représentatives des principaux secteurs sélectionnés lors de la

première phase. Deux ou trois organisations représentant les entreprises et les travailleurs de chacun des sept secteurs / filières d'activités sélectionnés par l'étude d'impact de la COVID-19 ont été rencontrées. Ces diverses organisations sectorielles sont en contact plus étroit avec les entrepreneurs et les travailleurs. Elles ont fourni des informations précises et détaillées sur les multiples impacts de la COVID-19 sur l'activité des entreprises et sur les conditions de travail des travailleurs de l'économie informelle. Cette analyse différenciée des impacts de la COVID-19 selon la catégorie d'emploi et/ou le profil sociodémographique des travailleurs a permis d'identifier les personnes les plus vulnérables et les plus fortement touchées.

Cette deuxième phase a servi à analyser les répercussions de la COVID-19 sur différents aspects du fonctionnement de l'entreprise tels que :

- le maintien ou non de l'activité et la capacité à respecter les mesures sanitaires requises ;
- le mode organisationnel en temps de crise et la gestion du personnel ;
- les circuits d'approvisionnement et d'écoulement de leurs produits ;
- le changement des habitudes et des modes de consommation de la clientèle.

Par ailleurs, une section du questionnaire a également abordé la question des dispositifs d'accompagnement mis en place par les pouvoirs publics, les organisations sectorielles et également les stratégies de résilience développées par les acteurs pour faire face à la crise.

Cette deuxième phase de l'étude d'impact a permis de sélectionner au sein de ces secteurs d'activités un échantillon d'entrepreneurs et de travailleurs reflétant la diversité des situations à

partir de la liste des membres et en concertation avec les organisations sectorielles.

**Phase 3 (Mi-juin-début juillet).** Le troisième niveau de l'étude a visé directement les entrepreneurs et les travailleurs de l'économie informelle : 76 entrepreneurs et 54 travailleurs couverts par le biais de questionnaires semi-structurés (soit un total de 130 questionnaires administrés, [Tableau 4](#)). En complément, 347 personnes ont participé aux groupes de discussion WhatsApp (recensement arrêté à la date du 21 juillet 2020). Ces groupes organisés par secteur comptent 202 participants dans le groupe Couture et Confection, 42 participants dans le groupe Pêche, 36 participants dans le groupe Restaurant événementiel, et loisirs, 36 participants dans le groupe Commerce et Agroalimentaire, 19 participants dans le groupe Transport et Mécanique et 12 participants dans le groupe Coiffure. La sélection des acteurs informels enquêtés s'est effectuée sur une base sectorielle à raison d'une moyenne de dix entrepreneurs et de six travailleurs pour chacun des sept secteurs d'activités identifiés. Ce processus de sélection, effectué en concertation avec les OP enquêtées en phase 2, a eu pour principal objectif de garantir un maximum de diversité dans le choix des groupes d'activités et des catégories d'acteurs ciblés.

L'objectif principal est d'évaluer au niveau individuel l'impact direct et indirect de la COVID-19 (et des mesures adoptées afin de limiter la propagation de la pandémie) sur leurs activités, leurs sources de revenus et leurs conditions d'emploi. Cette analyse a porté également sur l'évolution de leurs conditions de vie et de celles de leur ménage et sur les stratégies individuelles et/ou collectives déployées pour atténuer l'impact socio-économique de la crise. L'accent est

mis sur la pluralité et la diversité des entreprises et des situations des travailleurs, en fonction du secteur d'activités dans lequel ils opèrent et des caractéristiques des emplois qu'ils occupent (employeurs, travailleurs à leur compte, salariés permanents ou occasionnels, aides familiales, apprentis, etc.). Deux modes de collecte ont permis le recueil d'information auprès des travailleurs et entrepreneurs : des entretiens téléphoniques et des groupes de discussion WhatsApp pour bénéficier de la dynamique de groupe (au sein de groupes relativement homogènes organisés par secteur).

**Le questionnaire travailleur**, davantage ciblé sur **la composante sociale** de la crise porte sur la manière dont le travailleur a pu maintenir ou non son niveau de vie antérieur et vise à identifier les différents arbitrages budgétaires qu'il a dû effectuer pour faire face à la contraction voire l'interruption de ses revenus. Les témoignages recueillis via l'administration de ces questionnaires ont permis d'identifier les stratégies de résilience individuelle et/ou collective déployées par les travailleurs tout en abordant les perspectives professionnelles et la volonté de poursuivre dans cette activité ou d'opérer une reconversion professionnelle. Les témoignages ont également mis en évidence le lien organique existant entre le travailleur et l'entreprise informelle pour laquelle il/elle travaille.

L'ensemble de ces témoignages recueillis au travers de cette phase 3 du diagnostic ont permis de renforcer/corroborer un certain nombre de constats effectués durant les phases 1-2 du diagnostic et de donner un visage beaucoup plus humain et concret de la manière dont les acteurs informels ont traversé et continuent de traverser cette crise protéiforme.

**Tableau 4. Sélection par filière/secteur et groupe d'activités des acteurs informels (entrepreneurs et travailleurs) enquêtés au cours de la phase 3 du diagnostic**

	Filières/ Secteurs	Activités	Entrepreneur	Travailleur	Total
1	Couture & Confection	Tailleur/ Couture	15	13	28
		Maroquinerie	1	0	1
		<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>29</b>
2	Transport	Transport de marchandises	2	0	2
		Chauffeur/ Taxi	2	5	7
		Transporteur	2	2	4
		Mécanique	0	2	2
		<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>15</b>
3	Agroalimentaire	Elevage	15	4	19
		Boulangerie	3	2	5
		Agriculture	1	3	4
		Transformation fruitière	5	0	5
		<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>9</b>	<b>33</b>
4	Commerce	Marchand/e Ambulant/e	1	2	3
		Commerce	1	9	10
		<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>13</b>
5	Coiffure	Coiffure	4	2	6
		Soins de beauté	0	1	1
		<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>7</b>
6	Pêche	Pêche	2	1	3
		Séchage poisson	3	0	3
		Saisonnère	5	0	5
		Marayeur/se	3	0	3
		Balaie sauvage	5	0	5
		<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>19</b>
7	Artisanat, restaurants/gargotes et évènementiel	Restaurants/ gargotes	4	4	8
		Bijoutier	1	0	1
		Artisanat	1	4	5
		<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>14</b>
<b>TOTAL</b>			<b>76</b>	<b>54</b>	<b>130</b>

Les groupes de discussion WhatsApp ont été la dernière activité de collecte du 23 juin au 21 juillet. L'objectif principal des groupes WhatsApp était de compléter certains thèmes en bénéficiant d'une approche plus « informelle », laissant la liberté aux acteurs de s'exprimer, dans la langue de leur choix et au moment de leur choix. Ces discussions WhatsApp ont laissé « la parole libre » aux participants pour s'exprimer sur des sujets non traités par l'étude et qu'ils jugent importants. Cette activité a permis d'atteindre un plus grand

nombre de personnes notamment les femmes et les jeunes qui s'activent dans l'économie informelle. L'utilisation du « système des relations à effet boule de neige » c'est-à-dire « je suis inscrit je dois inscrire un autre » a permis de toucher de nombreuses personnes en peu de temps. Pour le développement de ce système deux éléments sont importants, à savoir (i) l'existence d'un tissu social et (ii) une base de confiance. Un modérateur est choisi au sein du groupe (représentant d'un secteur) et est coadministrateur avec le prestataire.

Le recrutement des participants a suivi un processus simple : les entrepreneurs déjà sélectionnés par les responsables des organisations faitières ont donné chacun le nom et contact d'un de leurs travailleurs. Les premiers participants des groupes WhatsApp sont les entrepreneurs et les travailleurs qui ont répondu au questionnaire dans le cadre de l'interview téléphonique au cours de la phase 3. Le groupe étant créé, chaque participant désireux de

devenir administrateur pour ajouter un nouveau membre, fait une simple demande vocale aux coadministrateurs. Un thème est lancé tous les deux-trois jours en fonction des discussions. A noter que tous les groupes de discussions sont toujours actifs et que les thématiques qui y sont traitées restent d'actualité. La compilation des données et les prises de notes des discussions de groupes WhatsApp sont réalisées par deux agents de saisie.

## 4 - Identification des principales filières et secteurs impactés

### 4.1 - Facteurs de risque d'exposition des travailleurs et entrepreneurs

En période de pandémie et dans la volonté d'enrayer le plus rapidement possible la chaîne de propagation du virus, la première priorité a été d'identifier les activités les plus exposées au risque de contamination d'un point de vue objectif. Les perceptions des risques encourus et les dispositions prises par les acteurs de l'économie informelle pour s'en prémunir sont présentées dans le chapitre 5 (section 5.2).

La matrice ci-dessous (Tableau 5), établie en concertation avec les parties prenantes rencontrées lors de la première phase de l'étude, présente une série de facteurs favorables à la diffusion du virus et cherche à identifier comment ceux-ci s'appliquent plus ou moins fortement aux différentes activités menées par les acteurs de l'économie informelle.

Les facteurs favorables à la diffusion de la COVID-19 sont nombreux et s'appliquent particulièrement aux activités menées par les acteurs de l'économie informelle. Nombre d'entre eux mènent leurs activités dans l'espace public et dans des lieux où la concentration humaine est forte et donc le risque de contamination est élevé. Il en est ainsi des principaux marchés de la ville, des gares routières, des restaurants et débits de boissons, des ateliers artisanaux (couture et confection, agro-transformation) et des salons de coiffure.

Le risque de diffusion du virus est d'autant plus fort que les lieux d'exercice de ces activités demeurent faiblement aménagés, avec un niveau de salubrité limité et peu ou pas d'équipement d'hygiène nécessaire pour réduire ce risque. De plus, les travailleurs du secteur informel ne disposent et/ou n'utilisent pas ou peu les Equipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaires à la préservation de leur santé.

Les différents secteurs couverts par l'étude d'impact du COVID-19 présentent un ou plusieurs facteurs de risque à des degrés élevés:

Le secteur des transports a été considéré comme favorisant la circulation du virus et pour cette raison, les mesures d'interdiction des transports interrégionaux ont été prises. Les transports en commun ont été particulièrement concernés.

Les soins aux personnes et la coiffure constituent également des activités qui exposent fortement et les travailleurs et les clients. Le contact et la proximité sont plus élevés même si le nombre de personnes concernées est moins important que dans les marchés.

Les activités de commerce sont assez variées, celles en milieu fermé (boutiques, magasins) sont plus exposées que celles en plein air (marchands ambulants, de rue) mais le grand nombre de personnes qu'elles mobilisent renforce le niveau d'exposition.

Dans le secteur couture/confection, les contacts avec les clients sont plus limités. Si les ateliers ne comptent pas beaucoup de travailleurs, alors les risques de contamination sont plus limités mais existent néanmoins car le personnel passe de longues heures ensemble.

Les secteurs de la restauration, de l'évènementiel et des loisirs sont fortement exposés et demeurent impactés directement par les mesures restrictives, y-compris après l'assouplissement des mesures. Nombre d'entre elles font face à des restrictions en termes d'ouverture et de capacités d'accueil des clients.

En ce qui concerne l'impact des mesures sur le monde rural sénégalais, on peut identifier trois groupes socio-économiques :

Un premier groupe fortement dépendant au marché des denrées de premières nécessités et

des activités de petits commerces plus exposés et plus impactés. Ce groupe concerne certains départements où la production agricole est très faible (dans les régions de Louga, Diourbel, Matam et Kédougou). Les populations ont été moins exposées que celles urbaines mais plus fortement impactées du fait de la fermeture des marchés hebdomadaires et des transports entre les régions.

Un deuxième groupe plus autonome en production vivrière avec des populations moins exposées aux risques de contamination et moins impactées par les mesures de fermeture des marchés hebdomadaires et d'interdiction des transports interurbains.

Le troisième groupe composé de populations dont le niveau de production est insuffisant pour

couvrir les besoins. Cela se traduit par une certaine dépendance à l'approvisionnement sur le marché en denrées alimentaires et le développement d'activités de commerce et d'élevages/ventes de volailles et de petits ruminants. Comme toutes les populations rurales, elles ont été moins exposées que les populations urbaines (Dakar, Touba et Thiès étant les centres urbains de forte concentration des cas de contamination).

Le [tableau 5](#) présente une synthèse des facteurs de risques associés aux différents secteurs couverts par l'étude d'impact du COVID-19. Le [tableau 6](#) propose de manière synthétique la situation des secteurs par rapport aux critères de sélection retenus (présentés dans l'encadré 1 du chapitre 3).

**Tableau 5. Matrice des facteurs favorables à la diffusion de la COVID-19 et des risques de contamination**

Facteurs favorables à la diffusion de la Covid-19	Eléments d'explication	Branches d'activité concernées
<b>Regroupement important de personnes</b>	Le regroupement important de personnes crée obligatoirement une certaine promiscuité, de même que des difficultés à faire respecter les gestes barrières notamment la distanciation physique. Il participe de la contamination communautaire entre individus qui est devenu le principal mode de contamination. Mesures prises : interdiction totale du regroupement de personnes, fermeture des marchés plus tôt que d'habitude, fermeture des écoles, suspension du transport interurbain, fermeture des bars et dancing etc.	Il s'agit principalement des branches d'activité à fort afflux de personnes comme le commerce (alimentaire et non alimentaire) dans les marchés ordinaires, les marchés à bétail, les bars, les gares routières, les activités culturelles récréatives (spectacles, foires, etc.), les événements religieux (magal, thiantes) et les transports de personnes.
<b>Forte promiscuité et semi-confinement de l'activité (milieu fermé)</b>	La forte promiscuité reste l'un des principaux facteurs de contamination entre une personne saine et un malade. Le semi-confinement des activités dans un milieu fermé et non aéré favorise la prolifération des germes pouvant constituer un foyer de contamination. Mesures prises : fermeture des marchés plus tôt que d'habitude, fermeture des lieux de cultes, fermeture des écoles, suspension du transport entre régions, couvre-feu.	<u>Branches d'activités à forte promiscuité</u> : Commerce dans les marchés ordinaires, marchés à bétail, bars, gares routières, enseignement scolaire (tous les ordres), activités culturelles récréatives (spectacles, foires, etc.), les événements religieux (magal, thiantes) <u>Semi-confinement de l'activité</u> : bars, enseignement scolaire, divers services de l'administration publique ou du secteur privé.
<b>Densité des contacts / Fréquence des interactions</b>	Comme la forte promiscuité, la densité des contacts ou la fréquence élevée des interactions contribuent à la contamination directe encore appelée contamination par contact. Mesures prises : interdiction des déplacements entre régions, suspension du transport entre régions, fermeture des marchés, fermeture des lieux de cultes, interdiction des manifestations religieuses.	Marchés ordinaires, bars, restaurants/ gargotes, salons de coiffure, enseignement scolaire, divers services de l'administration publique ou du secteur privé, structures d'hébergement
<b>Absence d'EPI et non respect des mesures barrières</b>	La prise en compte de ces facteurs de risque vise principalement à rompre la chaîne de transmission et limiter la propagation de la maladie. Mesures prises : port obligatoire du masque, distanciation physique, dispositifs de désinfection, incitation aux lavages des mains.	Toutes les activités informelles
<b>Faible niveau d'équipement/matériels d'hygiène</b>		Toutes les activités informelles
<b>Degré d'insalubrité du lieu de travail</b>	L'insalubrité est un facteur pouvant aggraver la prolifération d'un virus/microbe dans un espace donné qui pourrait devenir un potentiel foyer de contamination. Mesures prises : fermeture des marchés plus tôt que d'habitude, fermeture des restaurants des gargotes qui ne respectent pas les mesures d'hygiène	Certains marchés ordinaires, marché à bétail et aires d'abattage, certaines gares routières, restaurants, mines artisanales
<b>Observations</b>	Les activités listées ci-dessous relèvent majoritairement de l'économie informelle, d'où la nécessité de privilégier une approche participative ponctuée de sensibilisations dans la prise de mesures restrictives et sanitaires.	

**Tableau 6. Justification du choix des 7 filières/secteurs impactés par la COVID-19 à partir des 5 critères de sélection**

Secteurs/ filiales	Exposition à la COVID-19 et risque de contamination	Ciblé par les mesures de semi-confinement	Importance socioéconomique de la filière	Précarisation des UPI et de travailleurs informels	Présence des catégories de travailleurs vulnérables
<b>Agro-alimentaire</b>	<b>Intermédiaire-Elevé :</b> Risque élevé dans les marchés du fait de la promiscuité, de la densité de personnes et du faible respect des mesures barrières. Risque plus faible dans les maillons production et transformation situés en zones rurales ou péri-urbaines.	<b>Intermédiaire-Elevé :</b> Horaires des marchés vivriers, la mise en quarantaine des villes et la fermeture des frontières nationales ont désorganisé le fonctionnement des circuits de commercialisation et favorisé la vente anarchique (insalubrité).	<b>Très élevé :</b> L'agriculture compte plus de 1,1 million d'emplois (33.2%). Joue un rôle essentiel pour la sécurité alimentaire des ménages sénégalais ruraux et urbains.	<b>Très élevé :</b> 3 maillons de la filière ont vu leurs activités précarisées par la COVID-19 entraînant la désorganisation des circuits commerciaux, de nombreuses pertes post-récoltes et une spirale contagieuse d'endettement	<b>Très élevé :</b> La filière vivrière est constituée d'activités informelles de subsistance occupant une main d'œuvre majoritairement féminine et à bas niveau de revenus. Grande vulnérabilité face aux chocs exogènes.
<b>Pêche</b>	<b>Intermédiaire – Elevé.</b> Particulièrement au sein des abattoirs qui sont mal aérés, insalubres et des sites de vente dans les marchés marqués par un afflux massif de la clientèle.	<b>Elevé :</b> La fermeture des marchés vivriers et la mise en quarantaine des villes restreignent les débouchés commerciaux de la filière.	<b>Intermédiaire – Elevé :</b> Le secteur de la pêche représente 0.1% de l'emploi informel et la pêche post capture 0.1% des unités économiques informelles.	<b>Elevé :</b> Baisse du niveau de revenu des différents maillons du fait des entraves au transport et de la contraction de la demande urbaine (baisse pouvoir d'achat).	<b>Elevé :</b> 86,9% des entrepreneurs du secteur de la transformation des produits de la pêche sont des femmes. La minorité d'hommes entrepreneurs dans ce secteur (pêche post capture) est moins exposée au risque d'informalité (78,6%) que les femmes (87,4%).
<b>Commerce</b>	<b>Intermédiaire-Elevé :</b> Risque élevé dans les marchés du fait de la promiscuité, de la densité de personnes et du faible respect des mesures barrières. Risque moins élevé pour les marchands ambulants qui n'ont de contact avec les clients que par l'argent.	<b>Intermédiaire-Elevé :</b> interdiction de rassemblement et de vendre dans les allées de la ville.	<b>Très élevé :</b> Les unités économiques informelles du commerce représentent de loin la majorité (51,8%) de l'ensemble des unités économiques informelles non agricoles au Sénégal. Principaux distributeurs de l'industrie avec une grande capacité d'adaptation.	<b>Intermédiaire-Elevé :</b> Perte de revenus mais continuité de l'activité économique. Adaptation et changement de comportement dans la consommation des clients et forte affluence pendant les heures d'ouverture.	<b>Très élevé :</b> les commerçants sont en contact direct avec les clients et la manipulation des billets et des pièces de monnaies est très courante. Avec la forte chaleur le vendeur se sépare souvent de son masque. 56,6% des entrepreneurs sont des hommes, 43,4% des femmes.

<p><b>Evènementiel (restaurants, artisanat)</b></p>	<p><b>Très élevé</b> : Les activités d'hébergement et de restauration sont très exposées au risque de contamination du fait des contacts rapprochés avec la clientèle provenant notamment de l'international.</p>	<p><b>Très élevé</b> : Fermeture des hôtels et des restaurants pour une période de 54 jours couplée à la mise en place du couvre-feu et la fermeture des frontières nationales (tourisme en berne).</p>	<p><b>Elevé</b> : La filière fournit 65 000 emplois (1.8%) dont 55 000 emplois dans l'économie informelle. Les UPI de la restauration représentent près de 5% de l'ensemble des UPI demeurant intensive en main d'œuvre.</p>	<p><b>Très élevé</b> : 54 jours d'inactivité ont fortement fragilisé les UPI devant assurer le paiement des charges courantes. Mise en congé des travailleurs contractuels.</p>	<p><b>Très élevé</b> : La majorité des entrepreneurs sont des femmes, 75,9%, 24,1% des hommes. Les femmes entrepreneurs des métiers de la restauration sont plus exposées au risque d'informalité (96,2%) que les hommes (89,9%).</p>
<p><b>Transport et mécanique automobile</b></p>	<p><b>Très élevé</b> : Forte promiscuité dans le transport de passagers intra et interurbain, non-respect des mesures barrières et absence d'équipements de protection appropriés dans les gares routières.</p>	<p><b>Très élevé</b> : Ciblée directement par 4 mesures de semi-confinement restreignant la mobilité des individus et provoquant l'interruption durant 54 jours du transport de passagers.</p>	<p><b>Elevé</b> : Le secteur des transports représente 4% de l'emploi total et 3.9% de l'emploi informel, sans compter les activités connexes tel que la mécanique automobile. Les unités économiques informelles mécanique automobile représentent 1,2% de l'ensemble des entreprises informelles non agricoles au Sénégal.</p>	<p><b>Très élevé</b> : Nombreuses pertes financières des compagnies de transport devant mettre au chômage technique leur personnel, arrêt des activités des transporteurs individuels, dégradation des flottes de véhicules.</p>	<p><b>Intermédiaire</b> : Filière majoritairement masculine et composée de main d'œuvre expérimentée, présence de jeunes apprentis et de travailleurs migrants parmi les catégories d'emploi les plus vulnérables. Moins de 4% des emplois dans le secteur transports sont occupés par des femmes et 99,6% des entrepreneurs du secteur mécanique auto sont des hommes.</p>
<p><b>Couture et confection</b></p>	<p><b>Intermédiaire-Elevé</b> : Plus important sur le maillon commercialisation (promiscuité des marchés) que sur le maillon confection (taille modeste des unités).</p>	<p><b>Intermédiaire-Elevé</b> : Fermeture des marchés entraînant les capacités d'écoulement des articles vestimentaires, baisse de la demande causée par la diminution des événements sociaux, essor marché de niche (masques).</p>	<p><b>Elevé</b> : Main d'œuvre importante sur les différents maillons. Les unités économiques informelles du secteur couture et confection représentent 11,6% de l'ensemble des entreprises informelles non agricoles au Sénégal.</p>	<p><b>Intermédiaire</b> : Forte diminution de la demande d'articles vestimentaires (arrêt des cérémonies) partiellement compensée par la production de masques en tissu</p>	<p><b>Très élevé</b> : Les entrepreneurs sont à dominante masculine (84,2% des entrepreneurs sont des hommes). Les femmes sont présentes en tant que travailleuses au sein des ateliers de tissage et de confection d'habits traditionnels, présence de jeunes apprenties et issues des populations rurales, vendeuses ambulantes.</p>
<p><b>Coiffure</b></p>	<p><b>Très élevé</b> : Contact physique direct avec la clientèle, espace exigü, faible utilisation des équipements de protection.</p>	<p><b>Elevé</b> : Limitation de l'activité causée par le couvre-feu et la fermeture des marchés (produits capillaires).</p>	<p><b>Intermédiaire</b> : Activité importante en milieu urbain.</p>	<p><b>Très élevé</b> : Fermeture de nombreux salons de coiffure causée par les mesures de semi-confinement, reprise timide des activités post-confinement (crainte clientèle).</p>	<p><b>Très élevé</b> : Activité informelle à dominante féminine moyen d'insertion professionnelle des jeunes apprenties peu ou pas scolarisées, faiblesse générale du niveau de revenu.</p>

## **4.2 - Profils de l'emploi et des unités économiques de l'économie informelle pour les secteurs couverts par l'étude**

Seul un résumé succinct est repris dans ce rapport. Des fiches détaillées par secteur (famille) sont disponibles en annexe du rapport [Cartographie de 8 familles d'acteurs de l'Économie Informelle au Sénégal: Un Panorama Statistique](#).

La mécanique-automobile<sup>15</sup> présente un très faible degré de formalisation (avec les proportions les plus élevées d'entreprises n'ayant rempli aucune des formalités) mais ayant un important potentiel de développement. Ce potentiel de développement recouvre une certaine stabilité des activités (ancienneté supérieure à la moyenne), un capital et un nombre de travailleurs peu élevé mais supérieur à la moyenne des unités de production informelles des autres familles, un capital humain (alphabétisation) et social (organisation) également plus élevés que dans les autres familles retenues.

La couture-confection : Selon, le recensement général des entreprises (RGE), le Sénégal compte près de 40 000 ateliers de couture. La moitié (51%) des ateliers sont à Dakar mais on les retrouve partout, dans les marchés, dans les quartiers. La région de Thiès arrive en deuxième position avec 13% du total et Diourbel suit avec 12%.

Les familles restauration et transformation des produits alimentaires (tout comme certaines activités du commerce) se caractérisent par un niveau de vulnérabilité plus important. Ces secteurs comptent une proportion importante d'unités de moins de 2 ans caractéristique de cessations fréquentes et précoces d'activité, d'unités disposant d'un capital extrêmement faible (tout particulièrement dans la restauration dominée par l'entrepreneuriat féminin) et à majorité d'entrepreneurs peu ou pas instruits.

La famille commerce, représente plus de 50% des unités économiques informelles hors agriculture, présente des situations très contrastées appelant des interventions différentes. Ce secteur combine des activités fortement vulnérables (faible durée de vie des activités, capital extrêmement limité et très faible niveau d'instruction) à d'autres clairement plus établies et rémunératrices.

Le secteur de la pêche et en particulier les activités réalisées post capture sont fortement dominés par l'entrepreneuriat féminin. Ce secteur montre une combinaison d'un fort niveau d'organisation, d'engagement dans un processus de formalisation tout en se caractérisant par des niveaux de capital investi et de capital humain extrêmement faibles.

## **4.3 - Profil des entrepreneurs et travailleurs couverts par l'étude**

La sélection des personnes couvertes par l'étude assure un relatif équilibre entre hommes et femmes parmi les entrepreneurs et travailleurs. Un total de 56 femmes et de 74 hommes (entrepreneurs ou travailleurs) ont été consultés par le biais des questionnaires semi-structurés dans le cadre de la phase 3. Cet équilibre relatif cache néanmoins une répartition bien différente entre entrepreneurs et travailleurs du secteur informel. La distribution parmi les entrepreneurs révèle une sur-représentation de femmes parmi les entrepreneurs enquêtés. Le nombre d'entrepreneurs couverts dans le cadre de la phase 3 par le biais des questionnaires semi-structurés comprend 53% de femmes (41 enquêtées) et 47% d'hommes (35 enquêtés). Cette majorité féminine s'explique par la forte présence des femmes dans les filières de la restauration, de la transformation de produits de pêche, la couture et l'élevage. A l'inverse, les hommes sont sur-représentés parmi les travailleurs. Les hommes représentent 69% des 54 travailleurs interrogés dans le cadre de

l'étude d'impact (en particulier dans le secteur du transport).

Régions couvertes : L'organisation des groupes de discussion WhatsApp a permis un élargissement en termes de régions couvertes. En effet la représentation forte de Dakar dans le cadre des questionnaires structurés (région la plus touchée par la COVID-19) est contrebalancée par des groupes de discussions WhatsApp portant sur l'ensemble des régions.

Avec 57% des entrepreneurs et 61% des travailleurs enquêtés, la région de Dakar est la plus représentée. La région de Diourbel, région la plus touchée après Dakar, n'est pas couverte par l'étude. Les personnes ayant par ailleurs participé aux groupes de discussion permettent un élargissement géographique et un rééquilibrage entre les différentes régions. Les autres régions

couvertes telles que Fatick, Kaffrine, St-Louis, Matam, Kédougou, Kolda et Kédougou sont moins touchées par la pandémie.

Une forte représentation des entrepreneurs entre 36 et 55 ans. Cette répartition montre que la tranche d'âge 36-55 ans constitue 66% des entrepreneurs enquêtés avec les plus de 46 ans représentant 59%. Minoritaires dans le groupe des entrepreneurs, les jeunes de 20 à 35 ans représentent 46% de l'ensemble des travailleurs et les plus de 45 ans sont en nombre marginal. Ce qui est probable est que l'accès à l'entrepreneuriat vient avec les années, l'expérience, les réseaux et les fonds nécessaires. Nombreux sont d'ailleurs les travailleurs à mentionner, au cours de l'étude d'impact, leur désir de devenir indépendants

**Tableau 7. Répartition des entrepreneurs et des travailleurs selon l'âge**

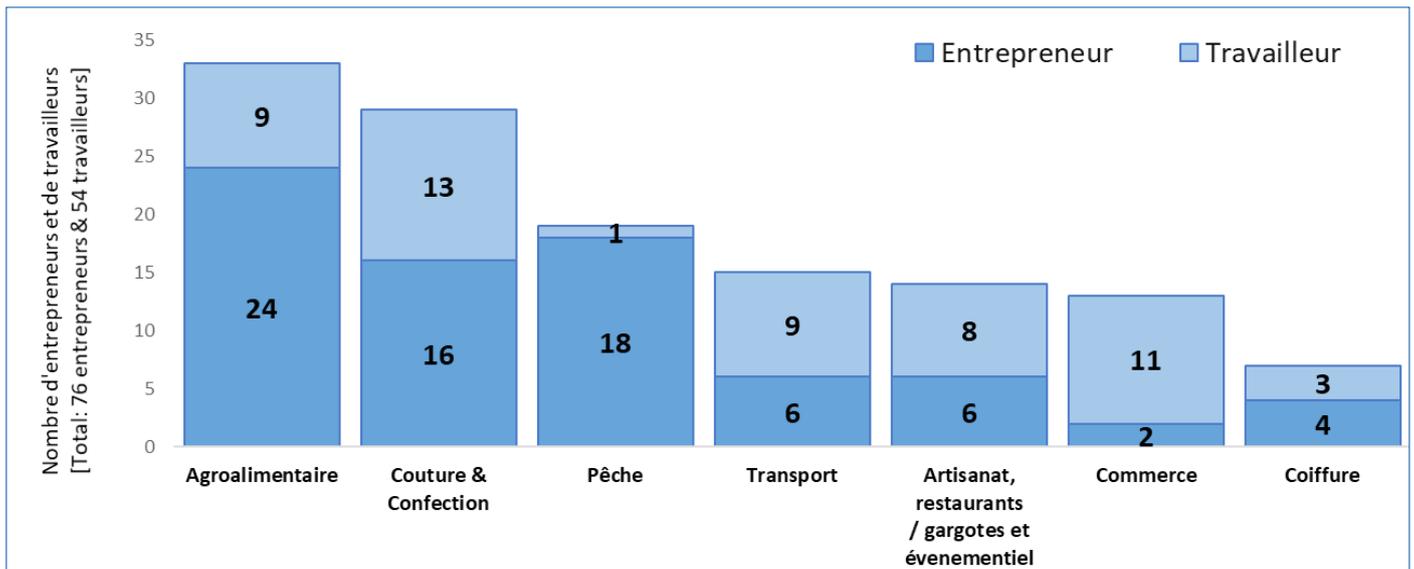
	Entrepreneurs		Travailleurs		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
19-35 ans	7	9,2	25	46,3	32	24,6
36-45 ans	24	31,6	15	27,8	39	30,0
46-55 ans	26	34,2	5	9,3	31	23,8
Plus de 55 ans	19	25,0	9	16,7	28	21,5
Total	76	100,0	54	100,0	130	100,0

L'ancienneté des activités représentées est également plus élevée que ce que l'on peut observer au niveau national parmi les unités informelles. En effet, selon le RGE 2016, un tiers des unités économiques informelles (hors agriculture) au Sénégal ont plus de 10 ans. Parmi les entrepreneurs interrogés, plus de la moitié mènent leur activité depuis plus de 10 ans. Un résultat cohérent par rapport à l'âge moyen des entrepreneurs.

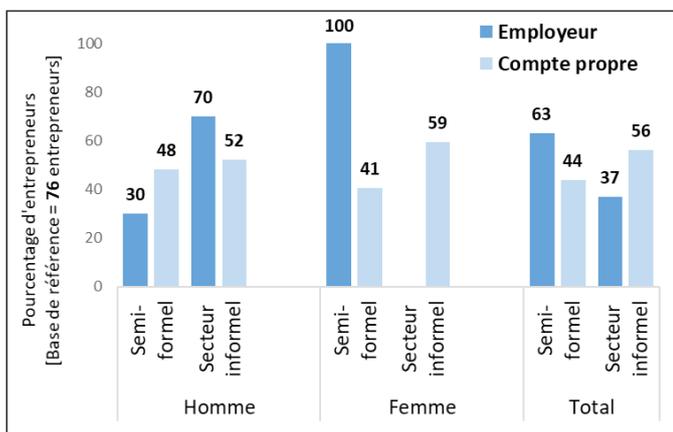
En termes de secteurs, les activités de la filière agro-alimentaire représentent 25% de l'ensemble des entrepreneurs et travailleurs couverts par le questionnaire semi-structuré de la phase 3. Les

en-trepreneurs sont majoritaires dans ce secteur. Le secteur couture et confection représente 22% de l'échantillon avec une représentation équilibrée entre entrepreneurs et travailleurs. Le secteur de la pêche, porté essentiellement par les entrepreneurs est à dominante féminine (16 des 19 personnes couvertes par ce secteur sont des femmes). Les secteurs des transports et de la mécanique automobile ; de l'artisanat, restauration et événementiel et du commerce compte respectivement entre 13 et 15 personnes, majoritairement des travailleurs. Enfin la coiffure est représentée par 7 personnes dont une alliant coiffure et soins de beauté (Figure 2).

15 - Rapport du forum sur la transformation de l'économie informelle au Sénégal : vers un mécanisme de coordination et de surveillance (décembre 2019, page 7).

**Figure 2. Répartition des travailleurs et des entrepreneurs par secteur (filière dans le cas de l'agro-alimentaire) (Nombre)**

Une majorité d'acteurs du secteur informel mais pas uniquement. L'échantillon compte un certain nombre d'entrepreneurs déjà engagés dans le processus de formalisation. Parmi les entrepreneurs interrogés, 48% ont enregistré leur entreprise au RCCM et disposent d'un NINEA sans pour autant tenir nécessairement une comptabilité selon le SYSCOA ou système harmonisé autre que le SYSCOA en accord avec la législation (Figure 3). Ils sont considérés comme « semi-formels ». Ces deux critères combinés ne permettent de définir le caractère formel ou informel de l'entreprise mais dénote des avancées vers la formalisation avec la nécessité de respecter les engagements fiscaux et sociaux.

**Figure 3. Entrepreneurs | Pourcentage\* d'unités enregistrées selon le sexe de l'entrepreneur**

\* Note : La base de référence pour les pourcentages dépend du nombre d'entrepreneurs (et/ou de travailleurs lorsque pertinent) ayant répondu à la question. Ce nombre total (base de référence) est indiqué sur l'axe vertical de chacune des figures.

C'est un niveau bien supérieur à la proportion d'unités formelles (non-agricoles) observée au niveau national. Cette caractéristique de l'échantillon couvert explique notamment la présence, supérieure à la moyenne nationale, d'entrepreneurs et de travailleurs instruits et d'unités relativement anciennes.

Les entrepreneurs ayant participé à l'étude d'impact ont un niveau d'éducation relativement plus élevé que la moyenne observée dans le RGE. En effet, plus de la moitié des entrepreneurs (37 des 71 entrepreneurs ayant indiqué leur niveau d'éducation) ont un niveau d'éducation supérieur au niveau d'éducation national (pour la majorité, un niveau d'éducation secondaire).

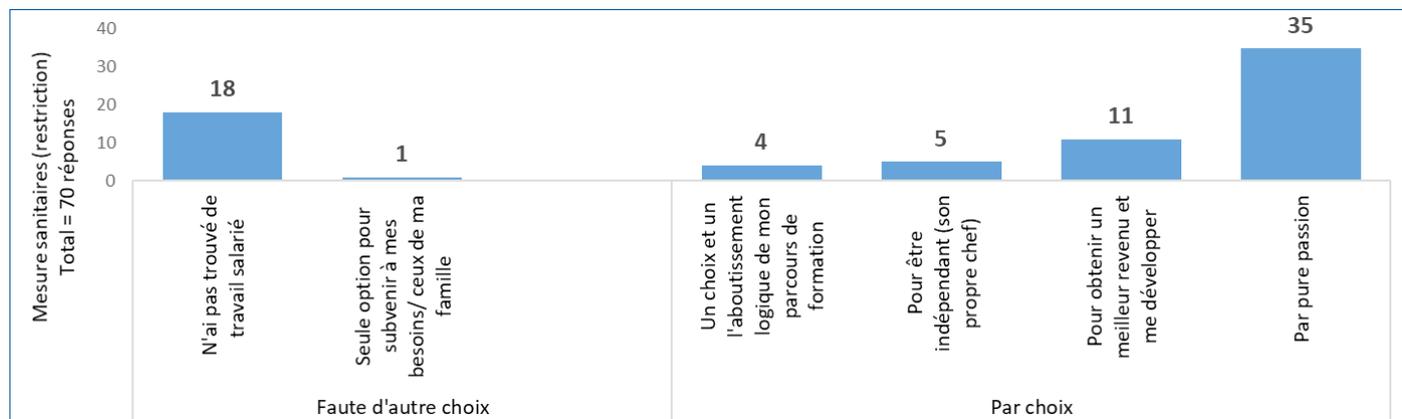
Près de 3 entrepreneurs sur 4 exercent dans un local commercial. La majorité des autres entrepreneurs exercent à domicile (12 sur 73) ou sans local fixe (7 sur 73).

Les deux tiers des entrepreneurs disposent d'un compte personnel auprès d'une banque ou un organisme de microfinance mais moins de 3% disposent d'un compte commercial.

Concernant les principales motivations à la source du lancement de leur activité : les trois quarts (35 entrepreneurs sur 74) l'ont fait par choix et une volonté de se développer, de dégager un meilleur revenu ou par passion. Seuls 19 entrepreneurs ont

déclaré s'être lancés dans cette activité faute d'autre choix et surtout faute d'avoir trouvé un travail salarié (Figure 4).

**Figure 4. Entrepreneurs** | Principale raison ayant poussé les entrepreneurs à créer leur activité



Enfin, 95% des entrepreneurs interrogés sont membres d'organisations professionnelles de l'économie informelle. Cette caractéristique peut expliquer en partie la sur-représentation

d'entrepreneurs plus expérimentés, d'entrepreneurs «par choix» présentant un niveau d'éducation plus élevé que la moyenne nationale

#### 4.4 Le profil des Organisations Professionnelles ayant participé à l'étude d'impact

N°	Secteur / filières	Nombre
1	Agro-alimentaire	4
2	Restauration, Evènementiel, loisir	4
3	Couture - confection	2
4	Soin à la personne	1
<b>TOTAL</b>		<b>16</b>

N°	Secteur / filières	Nombre
5	Transport/ mécanique	1
6	Pêche	2
7	Commerce	2

Les organisations socioprofessionnelles (OPs) couvertes par l'étude sont représentatives des différents secteurs impactés. Toutes sauf deux ont une portée nationale avec des représentants dans toutes les régions et leur siège social établi à Dakar. La totalité des organisations participantes couvrent en priorité les informels. Pour plus de 80% d'entre elles, la majorité voire la totalité

des membres (75% et plus) travaillent dans l'économie informelle. Les entreprises du secteur informel (travailleurs à leur propre compte ou unités économiques informelles avec employés) sont le principal groupe cible pour la majorité. Pour 7 des 16 organisations couvertes, les travailleurs (employés) de l'économie informelle font également partie des groupes cibles.

16 - Comme mentionné dans la section méthodologique, la méthode utilisée n'a pas pour objectif de couvrir un ensemble d'acteurs informels représentatif au niveau national mais de donner et de porter la voix des informels afin d'influencer l'élaboration et la mise en œuvre de mesures adaptées. La méthode de sélection des entrepreneurs et des travailleurs et le fait d'inclure une proportion importante d'entrepreneurs membres d'organisations professionnelles ou de focaliser sur certains secteurs ou sous-secteurs influencent la composition de l'échantillon. Les caractéristiques des entrepreneurs et travailleurs qui ont participé à cette étude (qui présentent un niveau d'éducation plus élevé que la moyenne par exemple) influencent, à leur tour, les résultats de l'étude. Dans cette situation, ce qui importe en premier lieu est d'être transparent quant à la méthode et ses limites (résultats non représentatifs du niveau national, voir Chapitre 3). Il importe ensuite d'être conscient de ces différences entre les caractéristiques des personnes couvertes par l'étude et celles des acteurs informels au niveau national (telles que mises en évidence dans cette section) et d'en tenir compte lors de la lecture des résultats.

La majorité (14) des organisations ont un registre des membres, le plus souvent sous la responsabilité du secrétaire général.

La répartition selon le sexe des responsables des organisations professionnelles indique une majorité d'hommes.

Certaines filières sont plus organisées que d'autres :

- Le commerce est bien organisé même si sa diversité est source de difficultés pour répondre à la multiplicité des besoins des différents acteurs (allant des « gros informels » aux vendeurs ambulants).
- Le secteur de la couture/confection est le plus structuré avec de nombreuses réalisations collectives (systèmes de financement, d'équipement et de formation). Mais ce secteur semble néanmoins miné par des divisions qui le fragilisent (une demi-douzaine d'organisations nationales).

- La restauration, l'évènementiel et les loisirs se retrouvent dans différentes organisations mais peinent à développer des services pour leurs membres et à défendre leurs intérêts et droits dans le cadre des politiques et programmes de développement.
- Les transporteurs sont relativement bien organisés surtout les entrepreneurs (propriétaires de voitures de transport de biens ou de personnes) mais également les conducteurs. Ceux chargés de la gestion des lieux de départ et d'arrivée (gares routières) mettent en place des règles bien respectées et développent des activités de solidarité dans le milieu des transports. A titre d'exemple, les gestionnaires de la gare routière des Beaux-Maraichers ont mis en place une caisse de solidarité alimentée à partir d'une taxe forfaitaire prélevée sur tous les véhicules en partance de la gare.



**Deuxième**  
*Partie*

## 5 - Degré d'exposition et risque de contamination des travailleurs

### 5.1 - Perception de l'exposition au risque et dangerosité de la COVID-19

Le chapitre 4 a permis de mettre l'accent sur les principaux facteurs d'exposition « objectifs ». Les résultats présentés ci-après portent sur les perceptions des entrepreneurs, des travailleurs et des organisations professionnelles sur l'exposition aux risques. Ils combinent l'analyse des réponses structurées complétée par des exemples de verbatim extraits des discussions avec les personnes interrogées.

#### 5.1.1 - Perception de l'exposition aux risques par les entrepreneurs et travailleurs ainsi que les OPs

A l'instar des institutionnels, les responsables des organisations professionnelles sont presque unanimes quant au degré élevé de risque de transmission et de la dangerosité de la maladie.

« Tous les travailleurs relevant de notre secteur, à plus de 90% dans l'informel, sont vulnérables que ce soit au niveau des risques de contamination, du manque de protection ou des difficultés d'accès aux soins de santé en cas de besoin». *Un responsable d'OP évoluant dans la mécanique.*

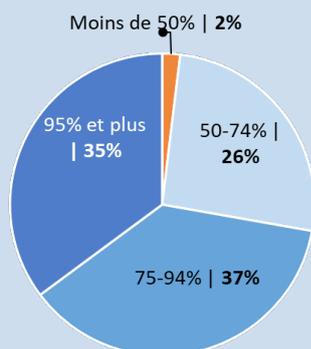
L'appréciation du niveau d'exposition s'est faite sur la base d'une évaluation personnelle. Les responsables des OP enquêtés, pris de manière isolée, ont tous considéré que leur corporation était plus exposée que les autres. Cependant s'agissant du deuxième secteur le plus exposé après leur secteur, les responsables des OP ont désigné le secteur commerce suivi de celui du transport. L'exposition des commerçants résulte du fait de l'affluence des clients lors des moments de rush où le respect de la distanciation est impossible à réaliser.

### Encadré 3. Protéger sa santé, prévenir le risque de contagion ou travailler pour vivre ?

La question « Pensez-vous que c'est une bonne chose d'aller travailler plutôt que de rester à la maison pour éviter la contagion ? » posée aux 54 travailleurs couverts par l'étude d'impact montre, en l'absence de revenu de remplacement, la nécessité pour la majorité d'entre eux d'aller gagner leur vie sans réelle possibilité de se mettre à l'abri de tout risque de contagion.

Plus de 80% des travailleurs répondent par l'affirmative avec une différence importante d'appréciation entre les hommes et les femmes. En effet, 95% des hommes et 47% des femmes pensent qu'il vaut mieux aller travailler (au risque de s'exposer) plutôt que de rester à la maison.

**Figure 5. Travailleurs** | Perception de la position collective des travailleurs du secteur informel



Lorsque la question est de donner sa perception de la position collective des autres travailleurs sur ce point (Figure 5) :

La majorité des 54 travailleurs (plus de 70%) estiment que sur 100 travailleurs du secteur informel plus de 75 préfèrent aller travailler même s'ils risquent de tomber malade.

Ces réponses mettent en évidence la précarité des situations, l'absence de source alternative de revenu (épargne, protection sociale) qui permettrait d'être réellement face à un choix.

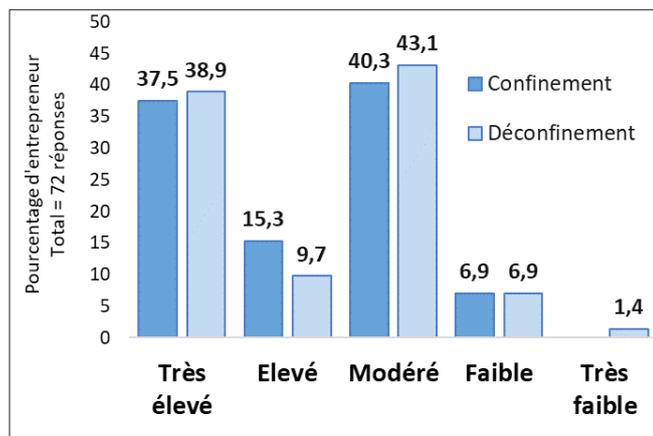
Les entretiens qualitatifs (semi-structurés) ont révélé qu'au sein des différents secteurs à niveau élevé de risque de contamination, ce sont toujours les catégories de travailleurs les plus précaires qui sont les plus exposées au risque de contamination. En effet, ce sont ces derniers qui sont confrontés aux conditions de travail les plus difficiles et qui disposent du moins de ressources (matérielles, économiques, sociales) pour s'en prémunir. Il en va ainsi des apprentis dans les filières artisanales, des travailleurs contractuels de la restauration et du transport et des vendeuses itinérantes et/ou de produits vivriers dans la filière commerciale.

L'appréciation de l'exposition aux risques de la COVID-19 par **les entrepreneurs** montre

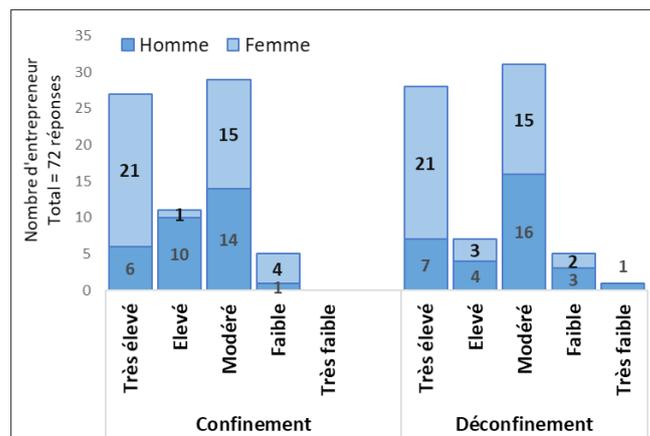
des résultats contrastés que ce soit en termes d'appréciation du risque d'exposition dans le cadre de leur métier ou en comparaison des autres travailleurs/ entrepreneurs. Concernant **leur appréciation du risque d'exposition dans le cadre de leur métier**, les réponses « exposition très élevée » et « modérée » concentrent la majorité des entrepreneurs sans grande variation avec le passage des mesures de restriction à leur assouplissement plus récemment. L'appréciation faite par les femmes entrepreneurs est néanmoins plus alarmiste. Plus de la moitié des femmes estiment le risque d'exposition très élevé contre 20% des hommes (Figure 6).

**Figure 6. Entrepreneurs et travailleurs |** Appréciation de l'exposition aux risques de la COVID-19 dans le cadre de son métier

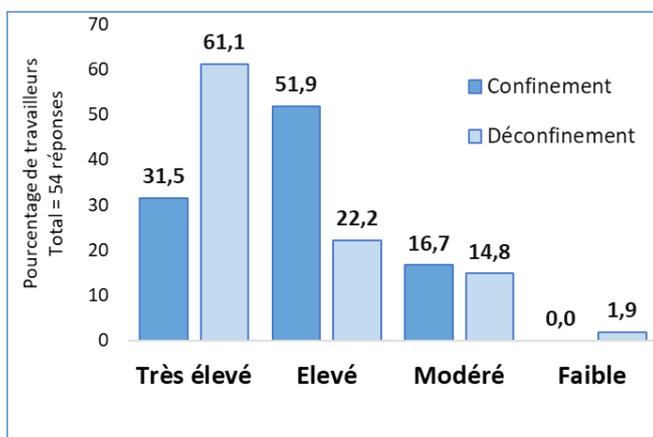
**Entrepreneurs | Total**



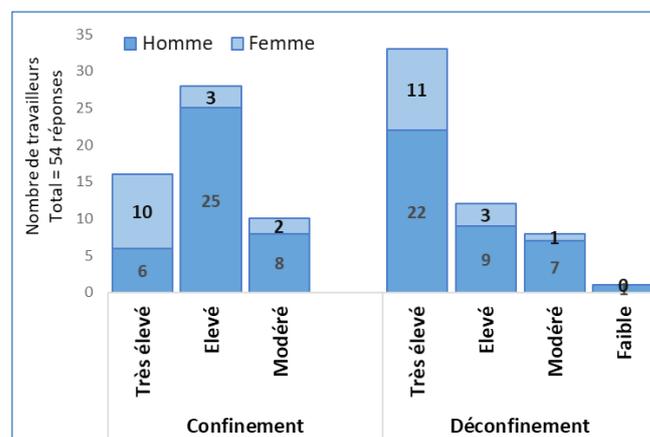
**Entrepreneurs | Appréciation selon le sexe**



**Travailleurs | Total**



**Travailleurs | Appréciation selon le sexe**

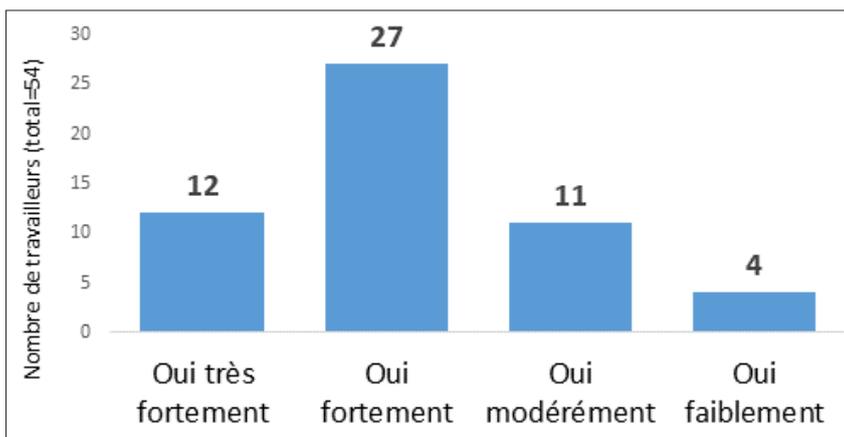


A la question concernant leur perception d'être ou non plus exposés que les autres, la majorité des entrepreneurs (certains n'étant pas directement en contact direct avec les clients) estiment ne pas être plus exposés aux risques de contamination que les autres (chauffeurs, receveurs, apprentis). Ils sont en effet plus de 50% à répondre négativement à un risque d'exposition plus élevé que la moyenne (39 sur un total de 76 entrepreneurs qui ont répondu à cette question). Parmi les entrepreneurs qui perçoivent un risque d'exposition plus élevé, 23 s'estiment plus exposés que les autres travailleurs du secteur informel (30% de l'ensemble des réponses), 4 s'estiment

plus exposés que les travailleurs du secteur formel et un entrepreneur plus exposé que l'ensemble des autres travailleurs.

La perception est globalement différente parmi les travailleurs. Leur appréciation du risque d'exposition dans le cadre de leur métier montre que 45 des 54 travailleurs interrogés (83%) estiment que l'exposition au risque de contagion est élevée ou très élevée. Seuls 8 des 54 travailleurs interrogés considèrent ne pas être plus exposés que les autres (18%). La majorité (25 travailleurs, 56%) estiment être plus exposés que les travailleurs du secteur formel et 12 d'entre eux (27%) que leurs homologues du secteur informel.

**Figure 7. Travailleurs** | Dans le cadre de votre métier, vous sentez-vous exposé à un risque de contamination ?

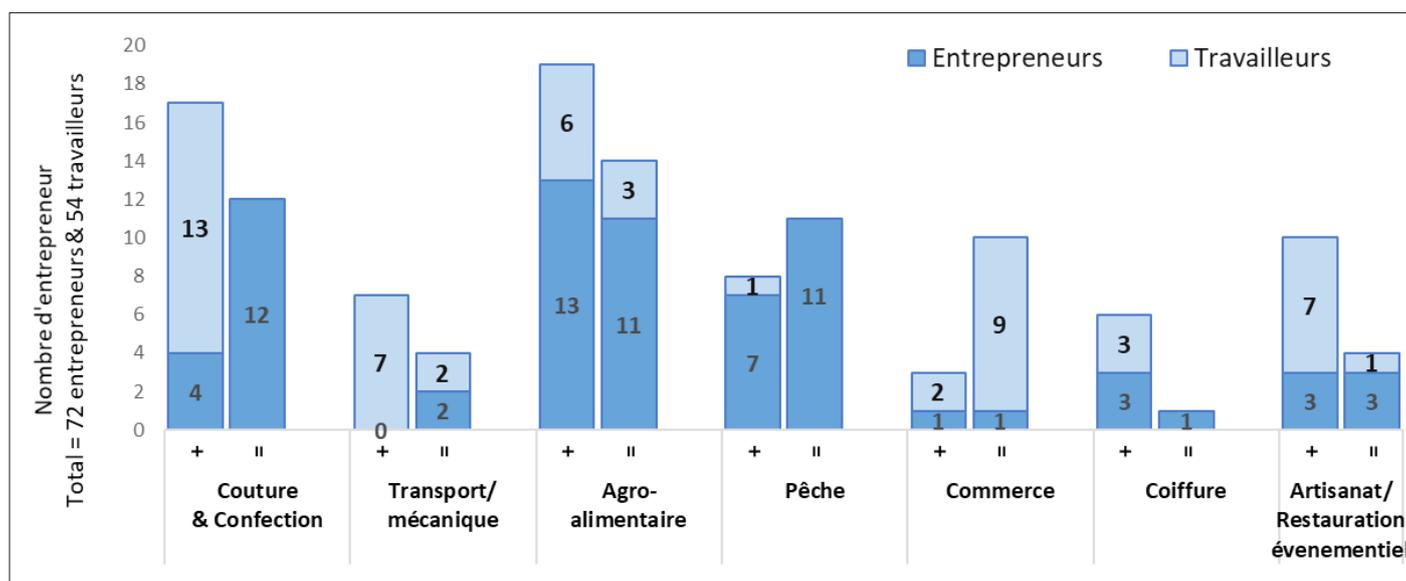


Plus généralement, la majorité des travailleurs 39 des 54 travailleurs estiment être très fortement ou fortement exposés au risque de contamination dans le cadre de leur métier (72%, [Figure 7](#)).

Les principaux facteurs favorisant l'appréciation d'une exposition plus élevée sont les niveaux de concentration humaine, la salubrité liée à l'existence de matériels et des équipements d'hygiène nécessaires et la qualité de l'aération

des locaux où ont lieu les activités menées par les acteurs de l'économie informelle. L'analyse par secteur ([Figure 8](#)) révèle quelques différences. Néanmoins, la différence principale de perception semble le fait d'être entrepreneur ou travailleur.

**Figure 8. Perception du risque par les entrepreneurs et travailleurs en comparaison de la moyenne des travailleurs selon les secteurs (nombre de travailleurs et d'entrepreneurs)**



Concernant les entrepreneurs, c'est essentiellement dans les secteurs de la pêche, de la couture et des transports/mécanique automobile que les entrepreneurs s'estiment ne pas être plus exposés que la moyenne. Parmi les raisons, figure le fait que certains recrutent des travailleurs et des apprentis qui sont en première ligne pour réaliser le travail et se trouver en contact direct avec les clients.

Lorsque l'on considère l'ensemble des personnes in-terrogées, seuls les secteurs de la pêche et du commerce montrent un nombre plus élevé de personnes estimant ne pas être plus exposées que la moyenne. Les perceptions ne sont pas nécessairement en accord parfait avec les facteurs objectifs d'exposition. Et ce résultat obtenu pour le secteur commerce notamment tend à être démenti par certains témoignages spécifiques.

Dans le cas des transports et de la mécanique, la prise en compte de l'appréciation des travailleurs (plus alarmiste) vient contrebalancer celle des entrepreneurs pour fournir une appréciation générale plus en accord avec les risques objectifs d'exposition. Le transport se caractérise en effet par divers facteurs favorisant la diffusion du virus. Cela inclut, un grand nombre de personnes de

contact (clients) ; la mobilité et la diversité des flux de contacts (rotations) ; le grand nombre de surfaces de contacts (pour monter, descendre, s'asseoir) ; des temps de contact plus ou moins longs selon les distances du transport ; la difficulté de respecter la distanciation physique et des échanges importants de monnaies et de billets de banque. Dans ce secteur, à l'inverse des entrepreneurs, la totalité des travailleurs estiment être plus exposés : 75% d'entre eux par rapport à l'ensemble des travailleurs et entrepreneurs et 25% par rapport à ceux du secteur formel.

« Nous, les transporteurs, avons été les principales vic-times du couvre-feu qui a conduit à l'arrêt total de nos activités pendant près de trois mois. L'arrêt des restrictions de déplacement ne va pas permettre une re-prise normale de nos activités car les clients voyageurs resteront peu nombreux par crainte d'être contaminés pendant les mois à venir ». *Un transporteur*

Concernant le secteur couture et confection, la faible promiscuité pourrait conduire à une appréciation d'un risque de contamination limité. Toutefois, le semi-confinement des activités dans un milieu fermé, souvent mal aéré et favorable à

la prolifération des germes pouvant constituer un foyer de contamination semble guider l'appréciation de l'exposition au risque apportée par les travailleurs. Plus de 80% des travailleurs de ce secteur s'estiment plus exposés que la moyenne des travailleurs et entrepreneurs ou par rapport à ceux du secteur formel.

A l'inverse, l'appréciation est plus prudente tout particulièrement dans le secteur de la coiffure/soins à la personne. Dans ce secteur, certains entrepreneurs et la totalité des travailleurs se déclarent plus exposés. Cette situation se retrouve également dans les secteurs de l'artisanat et de l'évènementiel et les restaurants/ gargotes. Dans ces deux derniers secteurs, l'exposition plus élevée que la moyenne est principalement et presque exclusivement perçue par les travailleurs.

« La coiffure est une activité de contact direct avec les clients et clientes qui sont exposés et qui exposent le coiffeur ou la coiffeuse à de réels risques de contamination. Cette situation a presque poussé au chômage la majorité de mes collègues ». *Une coiffeuse*

Les entrepreneurs et travailleurs des secteurs de l'élevage, de l'agriculture et du commerce s'estiment majoritairement moins exposés par rapport à l'ensemble des travailleurs et par rapport à ceux du secteur formel. Les activités d'élevage et d'agriculture, dans l'informel, ne mettent pas ou peu les travailleurs dans des situations de promiscuité. Elles ne nécessitent pas non plus leur (semi-confinement) dans un milieu fermé et non aéré. Ces facteurs réduisent de façon significative les risques de contamination. C'est sans doute pour cette raison que les travailleurs de la filière s'estiment exposés mais à des degrés moindres par rapport à l'ensemble des travailleurs et entrepreneurs et par rapport à ceux du secteur formel. L'exposition forte concerne surtout les travailleurs du maillon commercial de la filière.

« Comme tous les éleveurs et agriculteurs, j'ai subi fortement la fermeture des marchés hebdomadaires pour l'écoulement de mes produits et mon approvisionnement en intrants et denrées de première nécessité. Nous sommes moins exposés que les urbains qui concentrent plus de 90% des cas de contaminations mais nous avons subi davantage les impacts économiques ». *Témoignage d'un éleveur*

## 5.2 - Perception des mesures préventives adoptées par le gouvernement

### 5.2.1 Appréciation des mesures sanitaires

Les perceptions des différents acteurs enquêtés (travailleurs, entrepreneurs et responsables d'organisations professionnelles) sont assez contrastées. Elles sont parfois critiques quant à l'efficacité des mesures mais sans remise en cause de leur utilité.

« L'inefficacité du couvre-feu est une réalité car il n'a pas permis d'endiguer la pandémie même si on a noté un réel ralentissement. Par contre, il a rendu difficile la vie des populations. Même après la crise sanitaire les gens devraient continuer à respecter certaines mesures comme la limitation des places dans les transports en commun et les mesures d'hygiène ». *Témoignage d'un transporteur*

Le point de vue des responsables d'organisations professionnelles interrogés au moment où les mesures de distanciation sociale étaient les plus fortes est globalement positif. Plus de 75% des organisations se déclarent satisfaites de la manière dont le gouvernement a géré la crise sanitaire liée à la COVID-19. Par ailleurs, 9 organisations sur 10 estiment que les mesures étaient adaptées/appropriées par rapport au risque sanitaire encouru et à leur incidence socioéconomique. L'accord est quasi unanime quant à l'objectif des mesures adoptées : réduire les risques de propagation entre les individus et entre les différentes régions en limitant les

contacts. Le respect de ces mesures en dépit des impacts (économiques et sociaux qu'elles peuvent entraîner) est perçu comme un effort collectif pour le bien de tous. Les réserves exprimées par les responsables d'organisations professionnelles concernent une adoption trop tardive et hésitante des mesures. Certains redoutent d'ailleurs l'assouplissement des mesures.

D'autres affirment une situation de désespoir et de perspectives très sombres avec des attentes d'aides :

« La maladie nous a mis par terre, nous avons fermé boutique et ceux qui sont restés ouverts n'ont pas plus de clients, il est impossible de faire face à certaines charges et de satisfaire les besoins de base ». *Témoignages dans le Secteur des soins à la personne (Coiffeuse)*

« La pandémie a produit une catastrophe, un choc qui marquera pendant longtemps les esprits et la vie quotidienne ; il nous sera impossible de la surmonter sans aide ». *Témoignages dans les secteurs de la restauration, de l'évènementiel et des loisirs*

L'appréciation par les entrepreneurs des mesures prises par le gouvernement porte à la fois sur la première vague de mesures de restriction de mouvement et la phase d'assouplissement de ces mesures.

Concernant la première vague de mesures (mars 2020), bien que les entrepreneurs du secteur informel ne s'estiment pas nécessairement plus exposés que la moyenne, la majorité d'entre eux ont une appréciation positive des mesures sanitaires visant à protéger la population. Au total, 61 des 70 entrepreneurs ayant répondu à cette question expriment un avis favorable (87%). Parmi eux, 38 considèrent que les mesures adoptées étaient de bonnes mesures, 13 qu'il s'agissait de mesures satisfaisantes mais qui auraient pu être meilleures et enfin 10 reconnaissent la nécessité de telles mesures tout en notant l'impact important sur l'économie. Seuls 3 entrepreneurs désapprouvent clairement la première vague de mesures adoptées, les jugeant peu pertinentes.

La perception des travailleurs concernant la première vague de mesures est similaire à celle des entrepreneurs. Plus de la moitié des travailleurs (28) considèrent que les mesures sanitaires prises étaient bonnes et 11 autres travailleurs qu'elles étaient nécessaires tout en reconnaissant l'impact négatif sur l'économie.

La phase d'assouplissement graduel des mesures restrictives a duré environ 6 à 8 semaines. Les avis sont plus partagés lorsque la question porte sur cette phase d'assouplissement ou de levée de certaines mesures sanitaires, en particulier parmi les entrepreneurs. Plus des deux tiers des personnes interrogées considèrent que le relâchement des mesures est une bonne chose. Nombre d'entre eux reconnaissent le bienfait pour la reprise des activités économiques (explicitement ou implicitement). Quoiqu'il en soit, y-compris parmi ceux reconnaissant les bienfaits pour l'économie, 25 personnes dont 21 entrepreneurs mentionnent le nécessaire besoin de continuer à se protéger.

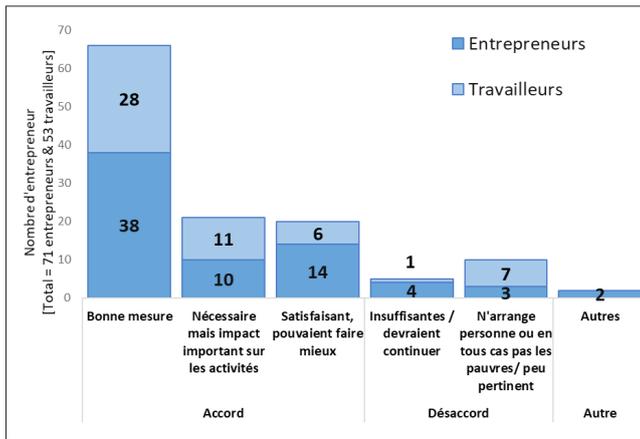
En effet une partie de l'opinion publique semble se montrer critique face aux risques que ces mesures pourraient entraîner en termes de propagation de la COVID-19 et surtout au regard de l'indiscipline souvent observée dans le monde des commerçants tout comme chez la clientèle. Des reportages réalisés dans les marchés ont montré de nombreuses personnes (vendeurs et clients) ne respectant pas ou plus les mesures barrières.

Ainsi, une proportion non négligeable (essentiellement les entrepreneurs) exprime son désaccord en mettant en avant la dangerosité et le caractère précoce du relâchement (19 entrepreneurs et 8 travailleurs). D'autres au contraire jugent les mesures insuffisantes et peu pertinentes pour une reprise effective des activités (7 personnes dont 6 travailleurs, [Figure 9](#)).

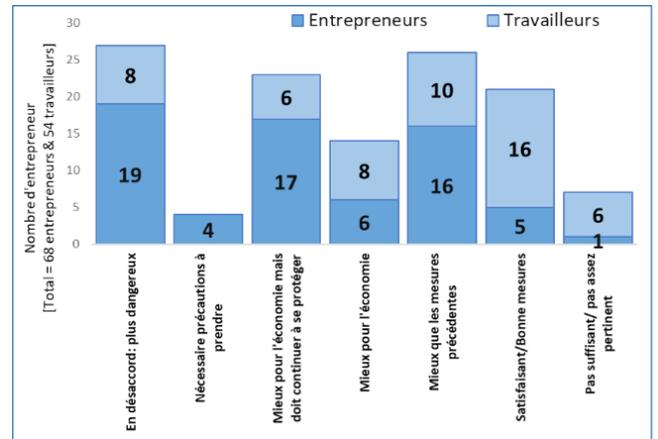
Dans la réalité, nonobstant l'aggravation de la situation sanitaire (augmentation du nombre de contaminés, de cas graves avec risques de saturation du système de santé et de décès par jour), le relâchement et l'adoption de comportements à risque ne font que s'accroître.

**Figure 9. Entrepreneurs et travailleurs : appréciation des mesures sanitaires prises par le gouvernement**

Phase de restriction de mouvements (« confinement »)



Phase de relâchement des mesures sanitaires (« déconfinement »)



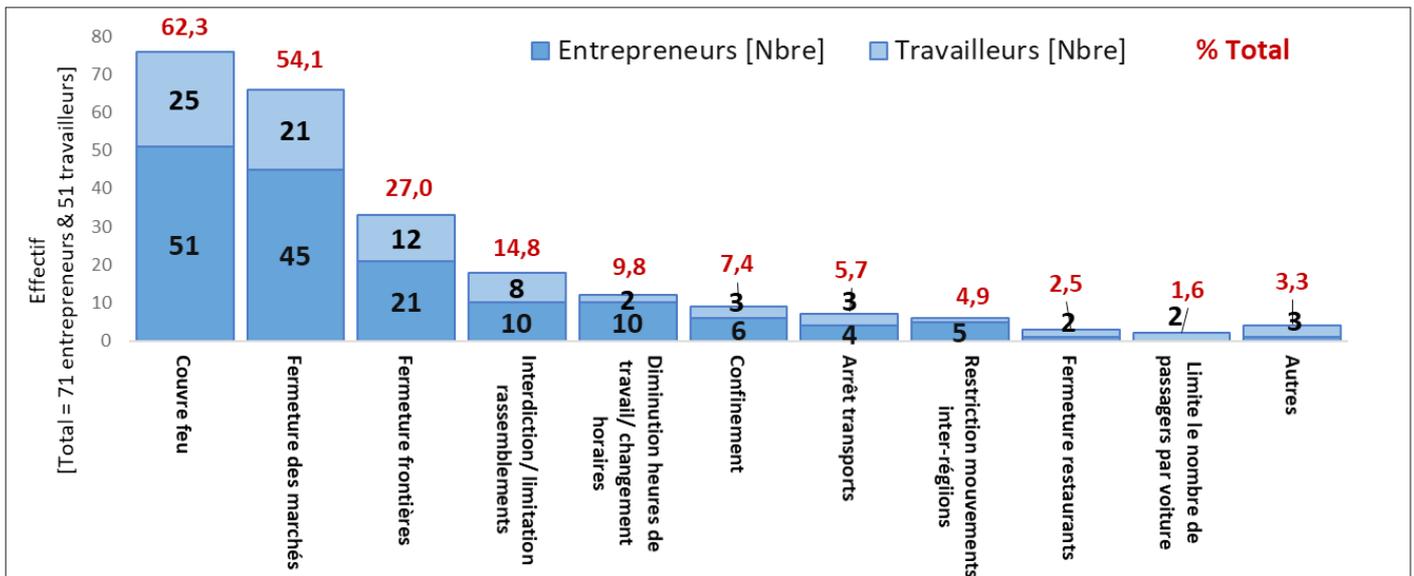
**5.2.2 Quelles ont été les mesures sanitaires qui ont le plus impacté l'activité ?**

Deux entrepreneurs sur trois estiment que le couvre-feu est la mesure qui a le plus impacté leur activité. Le couvre-feu a semble t'il contraint beaucoup d'entreprises à l'arrêt total des activités. Parmi les travailleurs, un tiers mentionnent la

fermeture des marchés comme la mesure la plus impactante.

Certaines mesures sont jugées plus impactantes par les femmes (couvre-feu) et d'autres par les hommes (interdiction / limitation des rassemblements et réduction des heures de travail notamment, Figure 10).

**Figure 10. Entrepreneurs et travailleurs | Parmi ces mesures, quelles sont celles qui ont le plus fortement impacté votre activité (réponses multiples\*)**



\* Dans le cas de réponses multiples, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100, chaque personne interviewée ayant la possibilité de fournir plusieurs réponses.

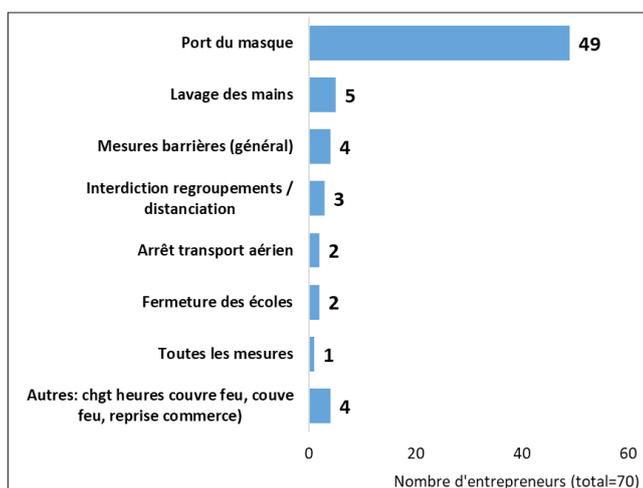
La fermeture des marchés et des frontières semble avoir eu un effet plus important sur les travailleurs que sur les entrepreneurs. Les marchés accueillent de nombreux travailleurs et sans marchés pour écouler les produits, le travail s'arrête. La fermeture des marchés est mentionnée en particulier par les entrepreneurs et travailleurs des secteurs de la pêche, de l'agro-alimentaire, de la couture et confection, de l'artisanat et la restauration. Les secteurs de la coiffure et du commerce sont en proportion plus nombreux à citer la limitation des rassemblements et les nécessaires mesures

de distanciation physique. La fermeture des frontières semble impacter tout particulièrement les secteurs du commerce, de l'agro-alimentaire et l'évènementiel, artisanat et restaurants. Les mesures plus spécifiques à certains secteurs, telles que l'arrêt des transports ou la fermeture des restaurants sont évidemment perçues par les secteurs directement concernés. Néanmoins, dans le cas des transports les effets indirects pèsent sur l'ensemble des secteurs.

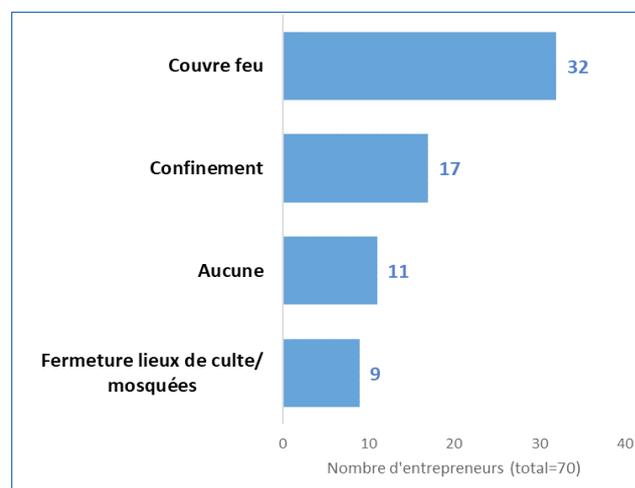
### 5.2.3 Les mesures jugées les plus pertinentes et celles jugées les moins pertinentes

**Figure 11. Entrepreneurs |** Mesure sanitaire jugée la plus pertinente et mesure jugée la moins pertinente

#### Mesure la plus pertinente



#### Mesure la moins pertinente



La question de la pertinence des mesures sanitaires adoptées par le gouvernement n'a été posée qu'aux entrepreneurs. Le port du masque est de très loin la mesure perçue comme la plus pertinente (près de 70% des entrepreneurs), suivie des autres gestes barrières « individuels » (lavage des mains, distanciation physique). A l'inverse, le couvre-feu, le confinement et la fermeture des lieux de cultes, perçus comme une atteinte à la liberté individuelle, sont les mesures les plus impopulaires (Figure 11).

### 5.3 Adoption/ application des mesures sanitaires, défis rencontrés et appuis reçus

Des résistances ont été observées notamment concernant l'interdiction du transport interurbain

et le couvre-feu nocturne assortis de la mise en place par l'Etat d'actions de surveillance par les forces de l'ordre pour assurer le respect de ces mesures.

Au Sénégal, beaucoup de ménages vivent au jour le jour ; les activités de la journée permettant d'assurer la dépense du lendemain voire de la journée même.

« Un manque total de préparation face à ce genre de problème, fait que les gens ont faim et ne peuvent plus continuer de rester à la maison car une mort reste une mort qu'elle soit provoquée par le virus ou par la misère ». Une responsable d'organisation de transformations de produits halieutiques

Pour nombre d'acteurs de l'économie informelle, l'objectif des mesures visant à limiter la propagation du virus a été compris. Dans les faits, il s'agit néanmoins d'un sacrifice individuel et collectif se traduisant nécessairement par une perte de revenus conséquente pour une population qui vit déjà au jour le jour et ne bénéficie pas d'une protection liée à l'emploi (sécurité sociale). Sans compensation ces mesures deviennent intenable.

*« Le président avait pris des mesures qui étaient très dures dans le secteur des transports. Mais je pense que tout le monde fait des erreurs et que c'est pourquoi le président est revenu sur ses dires. En tant que pays en développement on ne peut pas prendre certaines mesures et les appliquer à long terme sans contrepartie. Ça peut engendrer des manifestations et c'est le cas dans certaines régions ». Participant à un groupe de discussion WhatsApp du secteur des transports.*

Pour toutes ces raisons liées à la précarité et à la vulnérabilité de la population, les perceptions et les défis de survie ont participé au refus de respecter et d'accepter la poursuite des mesures de semi-confinement. Cela s'est traduit par des manifestations parfois violentes qui ont poussé les pouvoirs publics à atténuer puis lever le semi-confinement.

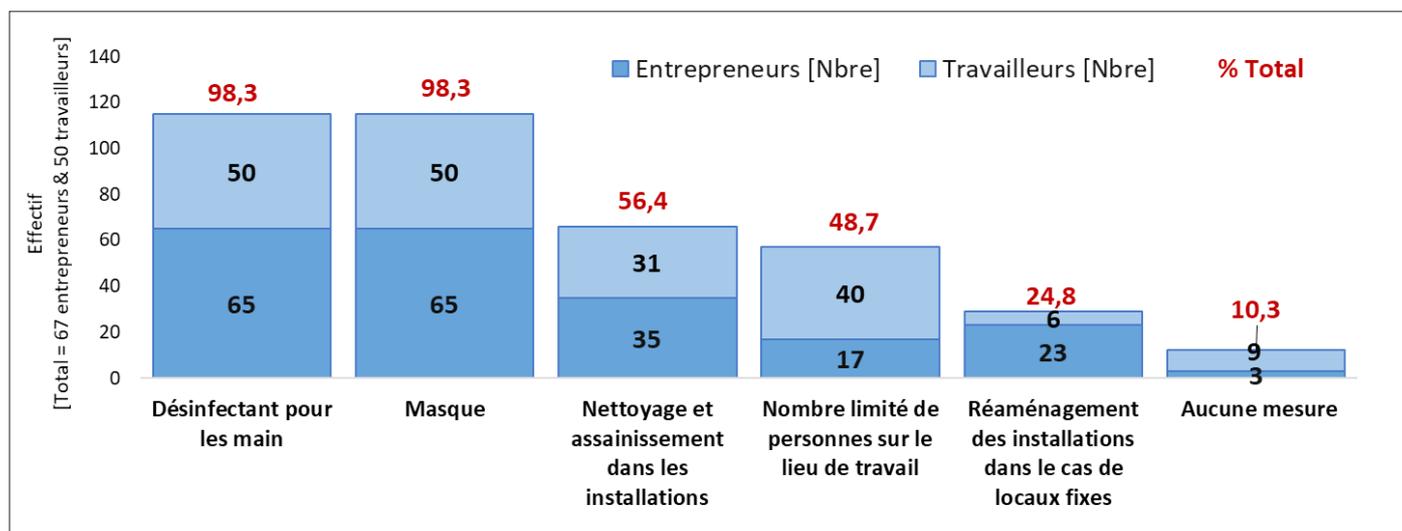
La distribution des vivres a comporté de nombreuses limites. La base d'identification des bénéficiaires était les ménages vulnérables figurant déjà dans le Registre National Unique (RNU) complétée par un ciblage par quartier ou village. De nombreux ménages ayant subi le choc de la pandémie n'ont pas pu en bénéficier car ne faisant pas partie des ménages vulnérables avant la crise. Beaucoup de failles ont été également constatées dans la distribution des vivres (transport, qualité des vivres, retard dans la distribution, etc.).

Ces retards et limites ont également contribué à l'émergence du mouvement de mécontentement et d'opposition à la poursuite des mesures de semi-confinement.

Et pourtant sur le lieu de travail, les résultats semblent mettre en évidence l'adoption quasi généralisée de certaines mesures de prévention contre la propagation du virus. Les dispositions prises par les entreprises pour assurer la santé/sécurité de leurs travailleurs reposent essentiellement sur l'acquisition d'équipements de protection (lave-mains, gel hydro alcoolique, javel) et l'application des mesures de distanciation physique. En effet, la totalité des travailleurs et la grande majorité des entrepreneurs (65 sur 67) ayant maintenu leur activité (tout au moins en partie) déclarent avoir utilisé ou disposé sur le lieu de travail de masques ou de désinfectant pour les mains (Figure 12).

Plus de la moitié des entrepreneurs et près de 60% des travailleurs mentionnent le nettoyage et l'assainissement dans les installations. Par contre, seul un quart des entrepreneurs contre plus de 80% des travailleurs mentionnent la réduction du nombre de personnes sur le lieu de travail permettant la distanciation physique. La mesure la moins adoptée est le réaménagement des locaux qui requiert un investissement plus important. Enfin, moins de 5% des entrepreneurs et de 20% des travailleurs déclarent qu'aucune mesure de prévention n'a été adoptée sur le lieu de travail. Pourtant, une grande majorité de travailleurs estiment que les mesures prises sont insuffisantes.

**Figure 12. Entrepreneurs et travailleurs |** Mesure(s) de protection individuelle et/ou collective prises sur le lieu de travail pour vous protéger et protéger vos employés du risque de contamination.



Dans la réalité, beaucoup ont porté des masques mais sans respecter les bons usages (nombre d'utilisations, lavage, changement, qualité, etc.). Concernant le lavage des mains et l'utilisation du gel hydroalcoolique : que la possibilité soit présente ou non sur le lieu de travail, l'application n'est pas systématique, comme si toutes les informations pour bien faire n'avaient pas été reçues. Les situations où les personnes portent leurs masques dans les rues peu encombrées mais qui les enlèvent pour parler à des interlocuteurs proches ne sont pas rares. Il semble que le masque soit perçu par certains comme une barrière à la communication.

En d'autres termes, que la grande majorité des travailleurs et entrepreneurs aient adopté des

mesures de protection ne signifie pas qu'ils l'aient fait de façon régulière encoure moins de façon adéquate et avisée. L'adoption quasi généralisée des masques et du gel est d'autant plus surprenante que moins d'une personne interrogée sur trois déclare avoir reçu un appui pour la mise en œuvre de ces mesures de protection (42% des entrepreneurs et 11% des travailleurs). En cas d'appui par contre, il est effectivement question de la fourniture de masques, de bouteilles d'eau de javel ou de gel fournis par les chambres de commerce (telle que la chambre de commerce de Thiès), certains ministères (ministère de la santé et de l'action sociale) ou enfin, directement par l'employeur dans le cas des travailleurs.

## 6 - Impacts économiques de la COVID-19 sur les activités informelles

Au Sénégal, où le secteur informel et l'auto-emploi sont majoritaires, l'impact économique de la COVID-19 exacerbe des inégalités préexistantes avec une précarisation accrue de certains groupes plus vulnérables de l'économie informelle (femmes, petits vendeurs, producteurs, artisans). Les agriculteurs informels n'ont pas reçu d'autorisation de transport interurbain ; les petits producteurs, dont la production est irrégulière, sont plus impactés que les gros par les difficultés d'accès aux marchés ; les femmes formatrices souffrent du manque de stock de matières premières et d'accès au marché ; l'interdiction des regroupements et la fermeture des marchés impactent très fortement les marchands ambulants.

### 6.1 Synthèse des principaux impacts de la crise — un double impact : réduction de l'offre et de la demande

L'appréciation générale de l'impact de la crise de la COVID-19 par les organisations professionnelles fait état d'une situation alarmante allant d'une économie au ralenti à « une baisse énorme de l'économie dans tous les secteurs se soldant par des pertes d'emplois et des faillites ». Pour certains, il y a une impression de précipitation sans concertation et l'adoption de mesures copiées d'autres pays plutôt que de mesures adaptées au contexte :

« L'état a juste copié les autres pays alors que le contexte n'était pas là. Les mesures ne collent pas avec la réalité du pays, les mesures n'ont pas pris en compte les besoins des populations ». Un représentant du Collectif des Acteurs du Transport Routier du Sénégal.

Le « Ralentissement et/ou arrêt des activités économiques des entreprises, y-compris des activités informelles et des établissements publics et privés

» qui en résultent signifient pour les individus, une « augmentation de l'écart de revenus, un accroissement du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté » et, pour les entrepreneurs, une multitude de problèmes imbriqués alliant « une perte de fond de roulement, la rareté de la clientèle et des problèmes d'approvisionnement »

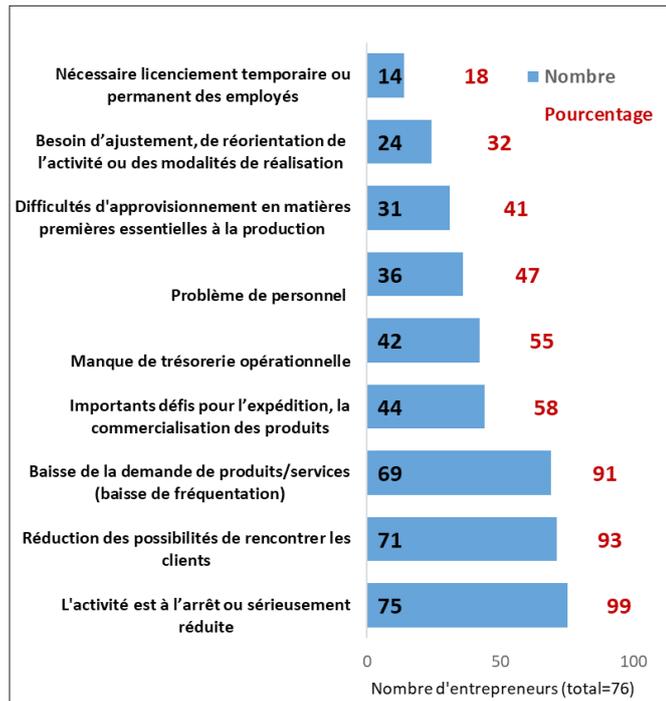
Du point de vue des organisations, les impacts portent sur différentes dimensions :

- Dans le secteur du transport, l'impact le plus visible est l'interdiction des lignes interurbaines avec son cortège de conséquences induites sur les autres secteurs. Les transports urbains (taxis, cars rapides, bus TaTa et Ndiaga Ndiaye) ne sont pas épargnés. Ils font face à une réduction de moitié du nombre de passagers entraînant des pertes de revenus considérables. Un autre impact direct est la réduction des heures de travail et des revenus des transporteurs, une augmentation du chômage dès le premier mois sans revenu de remplacement et la perte plus généralisée de revenu pour les ménages. Cette paralysie des transports a des conséquences multiples indirectes : retard des travailleurs pour gagner leurs lieux de travail et difficultés pour le retour au domicile le soir, problème d'approvisionnement en matières premières et d'écoulement des produits divers dans les marchés et les grandes surfaces.

- Les autres filières ont subi également des impacts directs et indirects sur l'activité économique et commerciale avec notamment des fermetures ou diminutions du volume des activités dues aux mesures restrictives, la fermeture des lieux d'échanges pour les intrants, la baisse des ventes des produits de consommation résultant de la baisse de la clientèle, plus généralement la réduction du volume des transactions commerciales ; tout cela résultant en des pertes de revenus, d'épargne et de fonds de roulement.

• A travers les impacts sur le pouvoir d'achat et la consommation des populations, la pandémie a imposé à de nombreuses entreprises différentes modifications dans la gestion des ressources humaines, des stratégies et de nouvelles pratiques de production et d'approches commerciales.

**Figure 13. Entrepreneurs** | Conséquences de la crise de la COVID-19 sur l'activité



## Du point de vue des entrepreneurs

La baisse, voire l'arrêt, de l'activité concerne la quasi-totalité des entrepreneurs interrogés (75 des 76 entrepreneurs) tous secteurs confondus (Figure 13).

Les deuxième et troisième conséquences les plus fréquemment mentionnées portent sur la clientèle : la réduction de la possibilité de rencontrer les clients (93%) et la baisse de la fréquentation de la clientèle (91%).

Les importants défis pour l'expédition et la commercialisation des produits ainsi que le manque de trésorerie opérationnelle concernent plus de la moitié des entrepreneurs interrogés.

Les difficultés d'approvisionnement en matières premières et les problèmes de personnel touchent 41% et 47% respectivement des entrepreneurs.

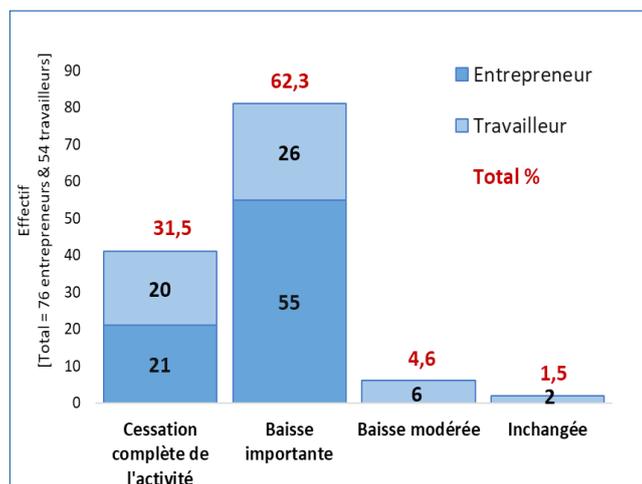
Un tiers des entrepreneurs mentionnent le besoin de réajustement et de réorientation des activités ou des modalités de travail. Enfin, la question du licenciement des employés ne concerne pas les travailleurs à leur propre compte. Seuls 18% de l'ensemble des entrepreneurs font mention de cette conséquence.

## 6.2 Du point de vue de l'offre

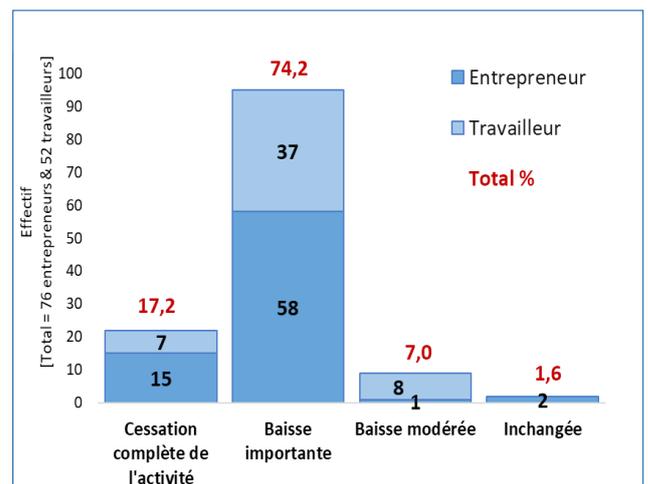
### 6.2.1 Maintien ou baisse de l'activité

**Figure 14. Entrepreneurs et travailleurs** | Impact en termes de maintien de l'activité ou du niveau d'activité

#### Pendant le confinement



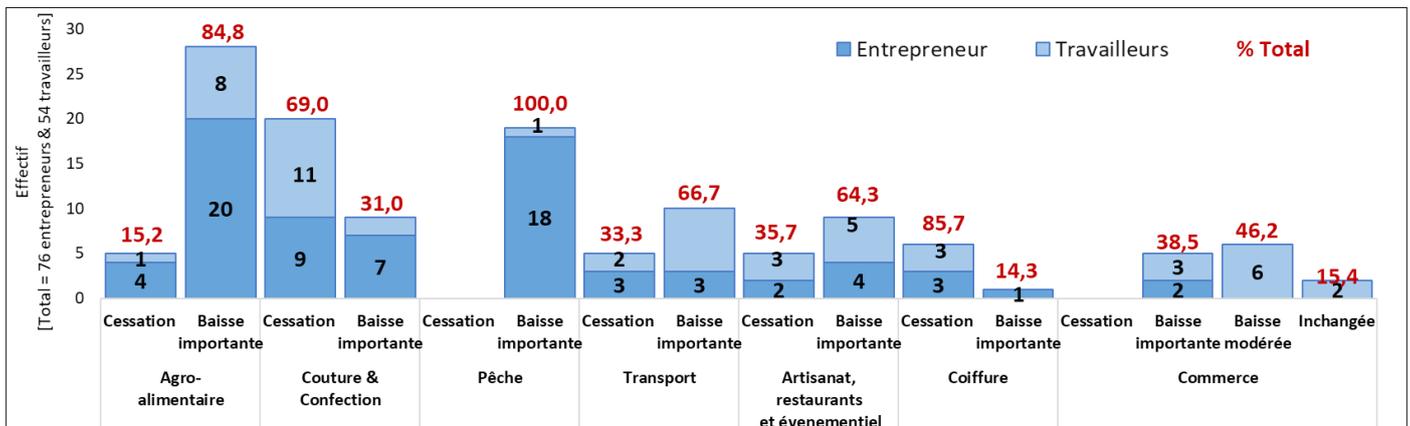
#### Assouplissement des mesures de restriction



Pendant le semi-confinement, la totalité des entrepreneurs et la quasi-totalité des travailleurs font état soit d'une cessation complète de l'activité (32%), soit d'une baisse importante (62%). Rares sont ceux qui mentionnent une baisse modérée ou une situation inchangée par rapport au mois de février 2020. A noter que les travailleurs 'plus positifs' sont ceux qui ont été interviewés à la fin de la période couverte par l'étude, début juillet. Avec l'assouplissement des mesures de restriction, certaines activités reprennent mais à un niveau inférieur par rapport au mois de février. Au cours des premières semaines de déconfinement, encore 17% des activités sont à l'arrêt et 74% fonctionnent sur une base extrêmement limitée (Figure 14).

Parmi les secteurs couverts par l'étude d'impact, les proportions de cessation complète d'activité pendant la période de confinement sont les plus élevées dans les secteurs de la coiffure (86%), de la couture et confection (69%) et de l'artisanat, la restauration, l'évènementiel (36%). L'ensemble de personnes interrogées dans le secteur de la pêche font état d'une baisse importante. C'est également le cas pour 85% dans le secteur agro-alimentaire. Concernant le transport, c'est essentiellement dans le transport interrégional que le transport a connu un arrêt total mais à l'intérieur de chaque région, il s'est poursuivi avec une réduction du nombre de passagers et l'obligation de port de masques (Figure 15).

**Figure 15. Entrepreneurs et travailleurs- Confinement | Impact en termes de maintien de l'activité ou du niveau d'activité selon les secteurs**



Les catégories d'entreprises (travailleurs à leur propre compte ou employeurs) sont différemment touchées. En effet, les unités qui ont des employés, ont plus de charges et d'obligations auxquelles elles doivent faire face en cas de crise. Or, le travailleur à son propre compte doit « juste » gérer ses propres problèmes de maintien de l'activité et de ses revenus. Par ailleurs, celui qui travaille à son propre compte dispose de plus de flexibilité pour la relocalisation et des changements dans son activité. Il dispose par contre en général de moins d'économie.

Mais cela signifie aussi globalement que les activités informelles peuvent adopter un mode de gestion plus flexible en contexte de crise (absence ou moindres charges salariales, sociales ou fiscales). Autrement dit, les entreprises informelles et à fortiori les TPE et les auto-entrepreneurs font face à des charges fixes plus légères, ce qui facilite le maintien de leur activité en période de reconfiguration de leur mode de fonctionnement et de contraction de la demande pour leurs biens et services. Néanmoins, ce sont également ces petites unités non vi-sibles qui sont les moins à même de recevoir un appui.

« Les commandes reçues pendant les deux premiers mois du couvre-feu ne permettaient pas de couvrir les charges de notre atelier (loyers, transport, factures d'électricité, coût du personnel). Néanmoins, nous avons préféré éviter toute fermeture qui rendrait la reprise beaucoup plus difficile (trouver de nouveaux locaux, les équiper, chercher de nouveaux clients) ». *Témoignage d'un couturier*

Face à la baisse, certains secteurs se sont organisés ou réorientés. Des acteurs du secteur couture et confection ont fabriqué des masques mais apparemment sans parvenir à un niveau d'activité équivalent au niveau pré-crise. Le principal changement observé concerne le mode de production qui inclut l'adoption de mesures de protection.

**Tableau 8. Travailleurs et entrepreneurs** | Types de changements adoptés pour faire face aux difficultés

Changements adoptés	Semi-confinement			Assouplissement		
	Entrepreneurs	Travailleurs	Total	Entrepreneurs	Travailleurs	Total
Changement de produits / d'activités	9,0	7,9	8,6	6,0	18,4	10,5
Adaptation du mode de production	64,2	21,1	48,6	62,7	21,1	47,6
Activités conjointes avec d'autres unités de production (y compris formelles)	3,0	0,0	1,9	3,0	0,0	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour les plus petites entreprises, les difficultés financières, les questions de gestion de personnel et de niveau limité de rentabilité constituent également des obstacles à leurs capacités de faire face, dans la durée, à une baisse de leur volume d'activité contrairement aux PME qui disposent, en général, de réserves financières plus importantes.

- Parmi les travailleurs, les principales conséquences de l'arrêt ou de la baisse drastique du niveau d'activité sont une réduction du volume de travail et donc du nombre d'heures qui concerne 1 travailleur sur 6 ; un arrêt temporaire de l'emploi pour un travailleur sur 5 ; et une perte permanente de l'emploi pour moins de 5%.

- Les entrepreneurs sont confrontés à des difficultés de quatre ordres :

- La première difficulté citée est le paiement des charges incompressibles telles que les loyers, les charges d'eau et d'électricité et les frais de gestion du personnel (salaires, protection sociale).

- La seconde difficulté porte sur le remboursement de crédit et plus largement l'endettement. En effet,

il n'est pas seulement question de rembourser les crédits existants mais de la nécessité, pour beaucoup d'entrepreneurs, d'emprunter pendant la crise : emprunter pour le maintien de l'activité et emprunter pour vivre. Nombre d'entrepreneurs formels comme informels sont confrontés à un risque élevé d'endettement pouvant compromettre la viabilité de leur entreprise et la relance ultérieure de leur activité lors de la période de relance. Cette situation s'observe tout particulièrement dans les filières commerciales caractérisées par une forte exposition au financement extérieur et par l'achat à crédit, de tout ou partie, de leurs marchandises auprès de leurs fournisseurs. Cette spirale d'endettement se diffuse à l'intérieur des différents maillons des filières commerciales vivrières à l'image des vendeuses de fruits/légumes qui, confrontées à la mévente de leurs produits, peinent à assurer leurs commandes aux maraîchers. Ces derniers se retrouvent à leur tour en difficulté financière du fait qu'ils ont dû s'endetter auprès de leurs fournisseurs pour acquérir les intrants (semences,

engrais, produits phytosanitaires, etc.) nécessaires à leur production. Cela concerne principalement les producteurs des zones maraîchères (production de décembre à avril).

- La troisième difficulté porte sur la sécurisation de leur approvisionnement en matières premières causée par les multiples mesures visant à limiter la mobilité interurbaine et internationale (arrêt des transports et limitation des déplacements interurbains, fermeture des frontières terrestres et aériennes, etc.).

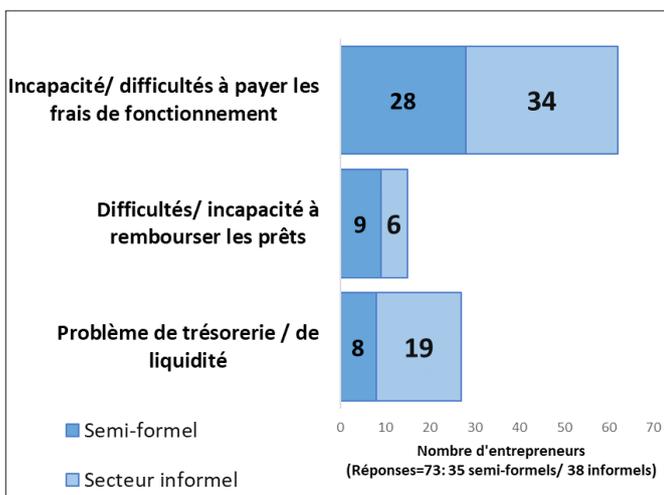
- La quatrième difficulté porte sur la demande avec un manque de clientèle et d'importantes difficultés à écouler les produits avec pour certains des pertes irrécupérables, notamment dans le cas des produits périssables (abordée dans le point

### 6.3 – Fréquentation de la clientèle).

#### 6.2.2 Principales difficultés financières rencontrées et impact sur l'activité

85% des entrepreneurs déclarent avoir des difficultés voire être dans l'incapacité de couvrir les frais de fonctionnement de l'activité. Certains mentionnent la difficulté à payer le loyer, l'eau et l'électricité, la majorité font plus généralement état de leur difficulté à subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille, faute de gains (Figure 16).

**Figure 16. Entrepreneurs | Difficultés financières rencontrées**

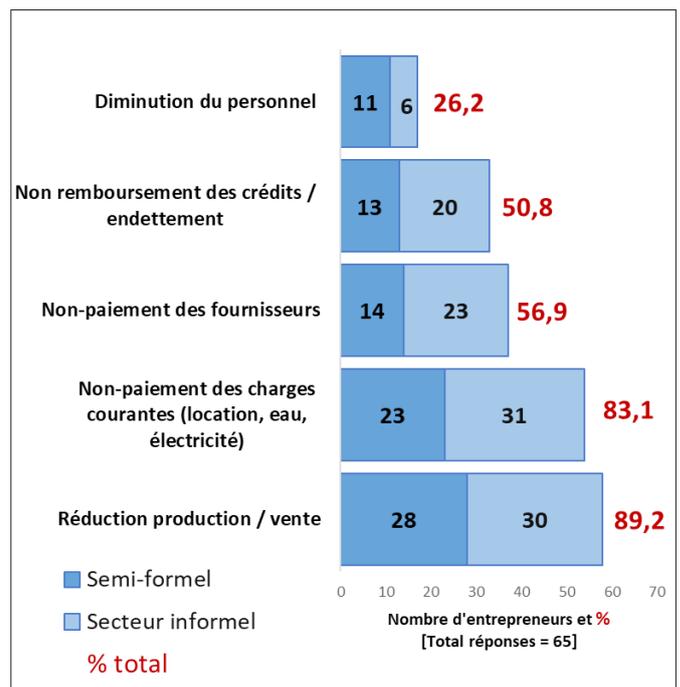


Un tiers des entrepreneurs citent les problèmes de trésorerie et de liquidités et enfin un entrepreneur sur 5 déplore des difficultés ou l'incapacité à rembourser les prêts.

Face aux charges fixes (loyer, personnel, abonnements divers), l'entrepreneur n'a que deux solutions :

- Aggraver son endettement (retard de paiement avec des risques de pénalités, recours à de nouveaux crédits si possible) ;
- Se servir de son capital pour couvrir les charges incompressibles et mettre en danger l'existence son entreprise.

**Figure 17. Entrepreneurs | Impact des difficultés financières sur l'activité**



La principale cause mais aussi conséquence des difficultés financières est la réduction de la production. Ces difficultés se traduisent pour 83% d'entre eux par le non-paiement des charges courantes (loyer, eau ou électricité). De plus, 57% des entrepreneurs ne sont plus en mesure de payer leurs fournisseurs et un peu plus de la moitié sont dans l'incapacité de rembourser leur crédit (Figure 17).

Les proportions de non-paiement des charges courantes, des fournisseurs et des remboursements sont systématiquement plus élevées parmi les entrepreneurs du secteur informel par rapport aux entrepreneurs semi-formels.

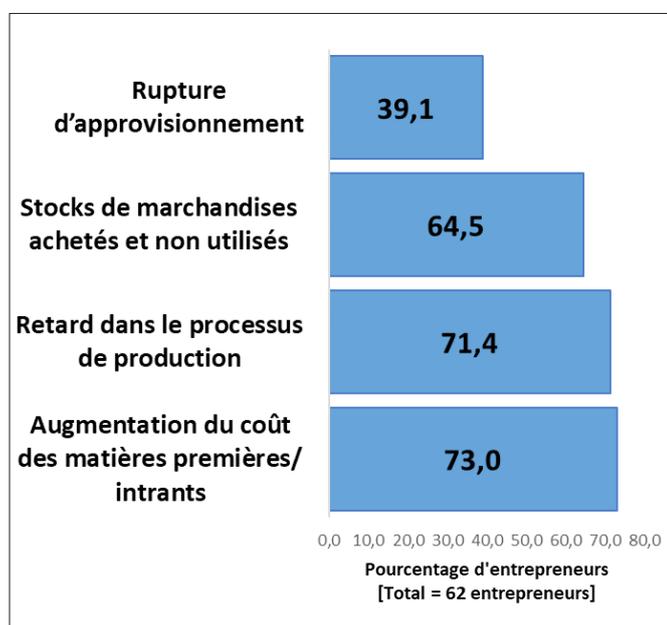
Enfin, pour un peu plus d'un entrepreneur sur 3, les répercussions des difficultés financières sont une diminution du personnel. Cela concerne en premier lieu les entreprises semi-formelles du secteur couture et confection.

Certains ont sans doute opté pour des mesures radicales, la cessation totale des activités et survivent en utilisant le capital. Parmi les entrepreneurs interrogés, plus de 78% se considèrent exposés à un risque de faillite de l'activité (que l'activité soit enregistrée - NINEA et registre du commerce - ou non).

### 6.2.3 Impact sur le processus d'approvisionnement en matières premières/produits à commercialiser

Plus de 4 entrepreneurs sur 10 mentionnent les problèmes d'approvisionnement. Les difficultés rencontrées par les entreprises en matière d'approvisionnement/écoulement sont multiples et dépendent de la filière étudiée.

**Figure 18. Entrepreneurs** | Principales difficultés d'approvisionnement



L'arrêt des transports interurbains engendre une augmentation des coûts de transport (faible disponibilité des véhicules, alourdissement des procédures administratives aux points de contrôle à la sortie des villes) et une raréfaction de certains types de marchandises (Figure 18).

Près de 3 entrepreneurs sur 4 mentionnent une augmentation du coût des matières premières (en particulier dans les secteurs de la pêche et de l'agroalimentaire).

Plus de 7 sur 10 font part de retard dans le processus de production.

En conséquence du premier couvre-feu (de 20h à 6h du matin) certains ne peuvent plus s'approvisionner au petit matin avant de démarrer leurs activités. Cette mesure bloquait essentiellement l'approvisionnement en provenance des régions, empêchant les livraisons, faute de dérogation souvent difficile à obtenir.

Les difficultés d'écoulement de leurs marchandises (mentionnées par plus de 6 entrepreneurs sur 10) exercent une influence négative sur le fonds de roulement et la capacité à maintenir un rythme de commande suffisant (faible rotation de stocks). Pour maintenir une rentabilité suffisante, les entrepreneurs recourent à la fois à la négociation des coûts avec les fournisseurs ou les clients (en cas de commande) et à une réorganisation de leur main-d'œuvre pour diminuer les charges de fonctionnement (rotation du personnel, mise en congé, licenciement).

Tous, sans exception expriment un besoin d'appui financier. Pour certains il s'agit d'assurer un certain fonds de roulement, pour la plupart, d'être en mesure de payer les dettes. Nombre d'entre eux mentionnent également un besoin de formation et de renforcement des capacités. Enfin certains entrepreneurs demandent une aide matérielle sous forme de subsides.

### 6.2.4 Gestion de la main d'œuvre

En considérant uniquement les entreprises (la partie « entrepreneurs » de la phase 3), le nombre

moyen d'employés au sens large (y-compris apprentis et contractuels) est de 5 personnes. Parmi ces 5 personnes, environ 50% sont des employés, 30% des apprentis et 20% des travailleurs non régulier, occasionnels, à la tâche ou saisonniers. Près de 4 entrepreneurs sur 10 ont déclaré avoir réduit le nombre de personnes participant à l'activité. Pour la majorité, il s'agit d'une diminution temporaire avec l'objectif de les réintégrer une fois la crise passée. La quasi-totalité des entrepreneurs concernés sont positifs et assurent la réintégration de leurs employés (contractuels ou réguliers) une fois les conséquences de la crise passées et que l'activité retrouvera peu à peu son niveau normal.

La mise en œuvre des mesures de prévention sur le lieu de travail a induit pour certains des modifications dans l'organisation du travail et la gestion du personnel, ce plus particulièrement dans les PME où des rotations de personnel ont été organisées afin de limiter les risques de contamination et de garantir un salaire minimal à chacun. Sur l'ensemble des entrepreneurs interrogés, un quart mentionnent une réorganisation en termes d'horaires (réduction des heures de travail) et des modalités de travail. Les réductions d'horaires se sont traduites par des réductions de salaires.

Certains entrepreneurs ont mentionné les échanges et accord avec les employés pour maintenir l'emploi tout en réduisant sur une base temporaire le nombre d'heures et en conséquence les salaires. Il importe de noter que le plus grand nombre d'unités ont des travailleurs non réguliers occasionnels ou saisonniers et des apprentis, peu d'entre elles des employés réguliers. Enfin, un entrepreneur sur trois déclare avoir apporté soit directement, soit par le biais de l'organisation professionnelle, un appui à ses employés. Il s'agit le plus souvent d'employés logés et nourris, ou d'aide fournie directement de l'employeur à l'employé (aide financière ou aide en nature, y-compris des kits de protection).

« J'ai baissé rideau. Mes activités étaient quasiment à l'arrêt dès le début du couvre-feu. Les rares clients qui venaient avant l'heure du couvre-feu imposé ne permettaient plus de payer les salaires des trois employés. La seule solution qui s'imposait, c'était une fermeture provisoire en attendant la suite des événements. Un coup durement ressenti dans mon quotidien de mère, qui doit gérer la dépense quotidienne et les besoins de mes nombreux enfants, car mon mari qui se trouve être en Italie n'envoie presque plus d'argent, confronté lui-même, à quelques soucis financiers dus à la COVID-19 qui a touché sérieusement son pays d'accueil ». *Témoignage d'une femme qui tient un restaurant – Seneactu*

### **6.3 - Du point de vue de la demande : impact sur la fréquentation de la clientèle**

De manière générale, la crise liée à la COVID-19 a eu pour incidence une baisse significative de la fréquentation de la clientèle dans l'ensemble des secteurs d'activité. Mise à part une minorité d'entrepreneurs de l'agro-alimentaire ou du secteur couture et confection (peut-être en lien avec la réorientation de l'activité et la fabrication de masques), la quasi-totalité des entrepreneurs déplorent une baisse de la fréquentation de la clientèle. Plus de 80% des entrepreneurs mentionnent une baisse de fréquentation de plus de 50%. La période d'assouplissement des mesures de restriction de mouvement ne semble pas se traduire dans l'immédiat par un retour de la fréquentation. La peur, le principe de précaution et la baisse généralisée du pouvoir d'achat des ménages figurent parmi les causes les plus probables.

« On rend grâce à Dieu pour cette malédiction mais nous sommes fatigués! Dans les restaurants même si on a atténué les mesures, les populations ne sont toujours pas rassurées et les clients ne viennent pas. L'Etat doit nous aider car nous n'avons encore rien reçu ». *Restauratrice, participante au groupe de discussion WhatsApp Evènementiel, artisanat et restauration.*

Tous les secteurs sont touchés. Toutefois, le secteur événementiel et en particulier l'hôtellerie et la res-tauration le sont tout particulièrement. Le climat de risque sanitaire et d'incertitude économique influence fortement les habitudes de consommation des ménages qui privilégient la satisfaction de leurs besoins fondamentaux (alimentation de base, hygiène, santé, loyer, eau et électricité) au détriment des autres catégories de dépenses jugées superflues (produits manufacturés, mode/habillement, soins capillaires). Les mesures de distanciation physique et la limitation du regroupement de personnes a également mis en suspens un ensemble de cérémonies familiales et sociales dont profitaient certaines branches d'activités telles que la restauration, la confection vestimentaire, la coiffure et les petits métiers du divertissement (artistes, photographes, organisateurs d'évènements sociaux).

Par ailleurs, ils sont également impactés par la fermeture des frontières et la mise en œuvre des mesures de distanciation sociale et d'interdiction de rassemblements (Arrêté N° 007782 du 13 mai 2020 dont l'article premier stipule que « sont interdits sur l'étendue du territoire national, pour des raisons de sécurité liées à la propagation de la COVID-19, toutes les manifestations ou rassemblements de personnes dans les lieux ouverts ou clos ». Cette interdiction couvre la période du 14 mars au 14 avril 2020).

Afin de préserver la santé de la clientèle, la quasi-totalité des entrepreneurs déclarent avoir adopté des mesures préventives : port du masque, possibilité de se laver les mains (gel, eau, savon) et distanciation physique. Un nombre plus limité d'entre eux (3 sur 10) ont réaménagé l'espace de travail ou de vente afin de permettre la distanciation physique. Les secteurs concernés en premier lieu sont les secteurs des services tels que les transports de personnes, la coiffure et la restauration.

De son côté, la clientèle pour limiter le risque de contamination tend à privilégier les lieux

de consommation les plus propres et sécurisés (ex. restaurants en plein air) : les lieux mettant à disposition des kits d'hygiène (lave-mains, gels hydroalcooliques, savon) et respectant les mesures de distanciation physique. Ainsi, elle préfère fréquenter les boutiques et alimentation de proximité qui respectent davantage les mesures sanitaires que les marchés spontanés saturés et pour éviter les transports en commun. Ces derniers ne possèdent pas nécessairement les kits d'hygiène élémentaires et ne tiennent pas toujours compte des impératifs de distanciation physique. Cette réorientation des habitudes de consommation des ménages vers ces petites superettes se fait au détriment du commerce de rue qui se retrouve davantage marginalisé et vulnérabilisé. Cela a néanmoins concerné en particulier les classes aisées et moyennes de consommateurs qui craignaient des ruptures d'approvisionnement.

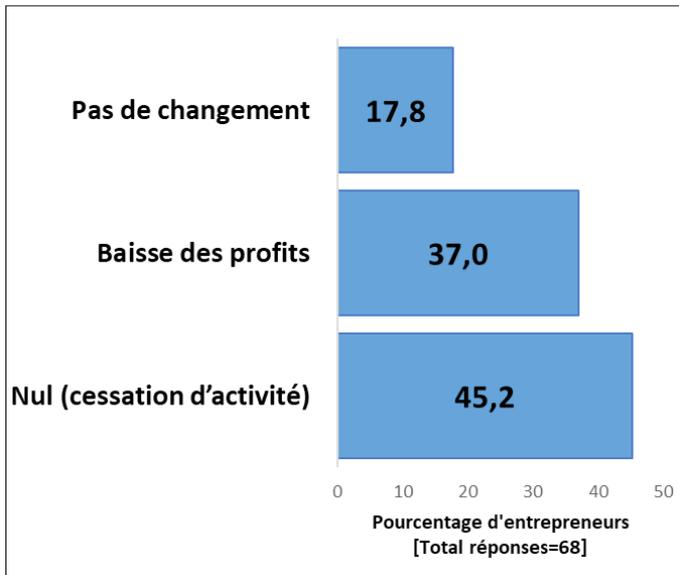
Cette baisse de fréquentation s'est traduite pour beaucoup par des stocks de marchandises ou de produits invendus, ou dans certains cas (transports) de services non fournis. Près de 9 entrepreneurs sur 10 pour les secteurs retenus sont directement concernés. Pour certains secteurs producteurs de produits périssables (agriculture, pêche), ce problème d'écoulement de la production se traduit par la perte pure et simple des produits devenus impropres à la consommation. Une situation que déplorent 95% des entrepreneurs du secteur de la pêche.

« Les mesures restrictives ont rendu difficile l'approvisionnement en intrants. Elles ont limité les lieux de ventes aux seules zones à proximité mais avec une demande très faible. Elles ont empêché nos clients venant d'autres régions de faire le déplacement pour acheter nos produits. L'allongement des durées de production et les coûts de conservation des produits nous ont valu des pertes considérables ». *Témoignage d'un aviculteur*

## 6.4 Conséquences économiques sur le revenu des entrepreneurs et travailleurs et capacité à satisfaire leurs besoins fondamentaux et ceux de leurs familles

### 6.4.1 Evolution du revenu pour les entrepreneurs et les travailleurs

**Figure 19. Entrepreneurs** | Impacts sur les profits



Du point de vue des entrepreneurs, les mesures de restriction se sont traduites pour 54% d'entre eux par une cessation complète de l'activité et en conséquence, l'absence de profit (Figure 19).

En comptant les entreprises ayant arrêté leur activité, plus de 80% des entreprises font face soit à un profit inexistant soit à une baisse des gains dégagés par l'activité.

Un peu moins de 20% font état d'un niveau de profit inchangé. Il s'agit en particulier des entrepreneurs du secteur couture et confection.

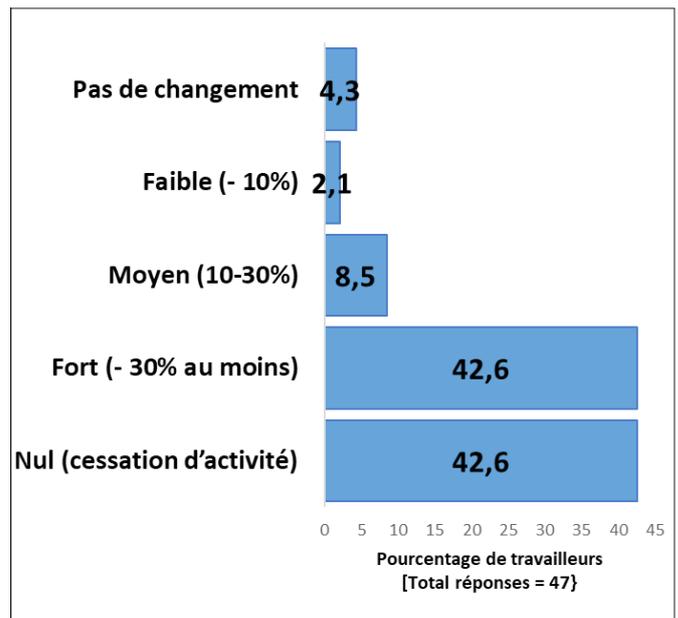
Parmi les entrepreneurs, 90% font face aux difficultés financières. Nombre d'entre eux ont limité les dépenses et font « avec les moyens du bord » et 6% d'entre eux bénéficient de l'aide de leurs proches, leurs parents. Moins de 3% d'entre eux font appel et/ou bénéficient d'un appui de la part d'organisations professionnelles.

Concernant les travailleurs, plus de 4 travailleurs sur 10 ont perdu leur emploi, généralement sur une base temporaire. De plus, 43% d'entre eux ont connu une baisse de revenu de plus de 30% voire plus de 50% dans la majorité des cas (Figure 20).

En termes d'heures de travail, seuls 20% des travailleurs ont continué à travailler selon des horaires normaux. Si la cessation d'activité est prise en compte alors 80% des travailleurs sont concernés par l'arrêt ou la baisse d'activité.

A l'exception d'un seul travailleur, l'ensemble des travailleurs interrogés doivent faire face à une baisse conséquente du pouvoir d'achat. Cette baisse est de plus de 50% pour la majorité.

**Figure 20. Travailleurs** | Evolution de la rémunération



Tous les travailleurs sans exception font face à des difficultés financières. Pour 80% d'entre eux, il s'agit de l'incapacité à couvrir les dépenses courantes d'eau, d'électricité et de loyer ce qui se traduit par des retards de paiement. La difficulté à subvenir aux besoins essentiels, y-compris d'acheter des denrées alimentaires est mentionnée par 6 travailleurs sur 10.

Pour faire face aux besoins, la stratégie adoptée par 80% d'entre eux est de « vivre avec les moyens du bord » et « de limiter les besoins ». Mais pour

une proportion quasiment aussi élevée répondre aux besoins fondamentaux signifie emprunter (76%), souvent à des proches et des amis. Dans le contexte d'une crise qui touche l'ensemble de la

population, la capacité à prêter de chaque famille n'est pas nécessairement évidente. Moins de 10% disent explicitement vivre sur leurs économies.

#### **Encadré 4. Le point de vue des organisations** | Les conséquences en termes de pertes d'emplois, de revenus et de pouvoir d'achat et adaptation des travailleurs et des entrepreneurs pour subvenir à leurs besoins fondamentaux

##### **Marché du travail et activités économiques**

- Toutes les activités économiques sont à l'arrêt ou font face à une forte baisse d'activité : baisse ou arrêt de la production, diminution des heures de travail et du personnel.
- Les contraintes sont multiples : i) pour les entreprises : problème de transmission des intrants et des commandes entre clients et fournisseurs, perte de partenaires, absence ou baisse des profits, difficultés pour les employés à se rendre au travail ; ii) pour les travailleurs : chômage sans indemnisation, difficultés de transport pour se rendre au travail lorsque l'activité est maintenue, perte ou réduction des heures de travail, perte ou réduction des salaires ;
- Les entreprises ne pensent plus à recruter, mais plutôt à réduire les effectifs ;
- Les ambulants ne parviennent plus à vendre, les restaurants sont désertés de peur d'attraper la maladie : c'est le chaos ;
- Dans le meilleur des cas, reconversion pour certains et réorganisation du travail pour d'autres et pour la majorité, prise en compte des mesures préventives sanitaires mais cela représente un sacrifice et génère des attentes en termes d'appui.

##### **Pouvoir d'achat :**

- Une baisse drastique du pouvoir d'achat en conséquence directe de la baisse des flux commerciaux, des tensions sur la trésorerie, une réduction importante voire l'arrêt du volume des activités et du changement des modes de consommation.

##### **Stratégies pour répondre aux besoins fondamentaux**

Les propos des organisations professionnelles permettent de résumer les principales stratégies observées parmi les travailleurs et les entrepreneurs. Ainsi, répondre aux besoins fondamentaux en cas de baisse ou de perte de revenu signifie :

##### **• Réduire les dépenses:**

- Adaptation par rapport aux habitudes : « Les familles à moyens et faibles revenus sont obligées de s'adapter par rapport à leurs moyens. Très concrètement, cela signifie que les gens ne mangent que des céréales en ce moment du double fait de la fermeture des marchés qui ne permet plus d'acheter au jour le jour et de la réduction du pouvoir d'achat »
- « Avoir deux repas au lieu de 3, puis travailler 4 jours sur 7 parce que le prix du transport est devenu insoutenable (de 500 à 3 000 frs) »

##### **• Trouver/ générer d'autres sources de revenu :**

- Essayer de faire d'autres activités qui ne rentrent pas dans le cadre des activités de l'entreprise. Parmi les changements d'activité observés on note le passage à la production de masques (pour couture et confection) ou dans l'agro-alimentaire, à la transformation des fruits et céréales, la vente en ligne des produits transformés (céréales) à travers WhatsApp et la livraison des plats ;
- Solidarité familiale ou d'autres sources ;
- Emprunt et endettement;
- Bradage d'actifs : « certains vendent leurs biens comme par exemple du terrain ou leur voiture

### 6.5 - Synthèse des impacts et spécificités des filières ciblées

La crise sanitaire, sociale et économique liée à la COVID-19 et les mesures de confinement ont produit de puissants impacts d'une ampleur inégalée en affectant simultanément, la production de biens et de services, la mobilité des biens et des personnes, les rapports entre l'offre et la demande de biens et services. De nombreux secteurs et filières ont connu un arrêt total de leurs activités tandis que d'autres plus épargnées, ont connu de fortes réductions.

Mais autant le marché a peiné à maintenir une offre satisfaisante autant une forte contraction s'est produite concernant la demande. En effet, la restriction des heures et lieux de travail et de déplacement pour les biens et les personnes a produit une fragilisation des emplois, des entreprises et des pertes partielles ou totales des revenus des travailleurs et entrepreneurs entraînant de fortes chutes de leurs pouvoirs d'achat et naturellement de la demande de biens et services.

Les restrictions à la liberté de circulation des personnes et l'arrêt brutal ou la réduction drastique des activités économiques visant à endiguer la propagation de la COVID-19 ont eu une incidence importante sur les entreprises informelles avec de multiples conséquences.

- Pendant le semi-confinement, la totalité des entrepreneurs et la quasi-totalité des travailleurs font état soit d'une cessation complète de l'activité (32%), soit d'une baisse importante (62%). Rares sont ceux qui mentionnent une baisse modérée ou une situation inchangée par rapport au mois de février 2020.
- En comptant les entreprises ayant arrêté leur activité, plus de 80% des entreprises font face soit à un profit inexistant soit à une baisse des gains dégagés par l'activité et une proportion équivalente de travailleurs fait face à une baisse ou à l'absence de revenu ;

- 4 travailleurs sur 10 ont perdu leur emploi, généralement sur une base temporaire et 43% d'entre eux ont connu une baisse de revenus de plus de 30% voire plus de 50% dans la majorité des cas.

Les pertes de revenus pour les entrepreneurs de l'économie informelle trouvent un terrain déjà très fragile du fait du manque d'épargne et d'amortisseur financier. Ainsi, la plupart d'entre eux n'auront d'autre choix que d'utiliser leur maigre capital, de brader leurs actifs ou de s'endetter ultérieurement à des fins de consommation et pourraient se voir contraints de fermer leur entreprise à titre définitif ou temporaire avec des conséquences en termes de pertes d'emplois et de pauvreté. Ces pertes de revenus et l'aggravation de la pauvreté pourraient à leur tour entraîner une forte augmentation du travail des enfants et une baisse du taux de scolarisation, en particulier pour les jeunes filles mais aussi de plus grandes difficultés à s'engager dans le processus de formalisation si ce dernier n'est pas accompagné d'incitations, d'accompagnement et d'un accès à des prestations de qualité répondant aux besoins.

Les entretiens qualitatifs ont révélé qu'au sein des différents secteurs et filières des niveaux élevés de risque de contamination, ce sont toujours les catégories de travailleurs les plus précaires qui sont les plus exposées au risque de contamination. En effet, ce sont ces derniers qui sont confrontés aux conditions de travail les plus difficiles et qui disposent de moins de ressources (matérielles, économiques, sociales) pour s'en prémunir.

Il en va ainsi des apprentis et compagnons dans les filières artisanales, des travailleurs contractuels dans les filières dans les transports, la restauration et le commerce et les nombreux travailleurs à leur propre compte dépendants de leur activité journalière pour vivre.

Le [tableau 9](#) ci-après présente une synthèse des impacts par secteurs en lien avec les mesures adoptées pour prévenir et limiter la propagation du virus.

**Tableau 9. Les secteurs retenus et leur degré d'impact**

Secteur / filières retenues	Points d'impact
Transport / mécanique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de moitié du nombre de passagers des moyens de transport en commun urbains (Bus TaTa, Cars rapides et Ndiaga Ndiaye), alors que les prix et coûts (carburant) du transport n'ont pas changé ou ont augmenté ;</li> <li>• Arrêt total pour le transport interurbain</li> <li>• Suspension des courses, les abonnements des Jakartas pour le transport des élèves</li> <li>• Perte de revenus et cessation d'activité</li> </ul>
Agro-alimentaire (élevage, agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de produits induisant l'augmentation des prix</li> <li>• Rareté des clients</li> <li>• Problème d'approvisionnement des marchés</li> <li>• Problème de transport avec l'éloignement des lieux d'habitation des lieux de commerce</li> <li>• Rupture de la chaîne de valeur du fait de l'interdiction du transport interurbain</li> <li>• Surproduction, perte de denrées périssables invendues et perte de revenus</li> <li>• Problèmes d'approvisionnement</li> </ul>
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rareté des clients</li> <li>• Diminution ou perte complète de revenus</li> <li>• Fermeture prématurée des marchés</li> <li>• Difficulté de transporter les produits</li> </ul>
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté d'approvisionnement (fermeture des boutiques chinoises principales fournisseurs)</li> <li>• Rareté de la clientèle</li> <li>• Interdiction de vendre sur les allées et les trottoirs</li> <li>• Difficulté à se rendre au travail</li> <li>• Fermeture prématurée des marchés</li> <li>• Perte de revenus</li> </ul>
Restauration – Tourisme (artisanat d'art et de souvenirs, évènementiel, loisir)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ventes rares en raison de la baisse des revenus et donc du pouvoir d'achat de la population</li> <li>• Moindre niveau d'activité des transformateurs des fruits et légumes en raison des mesures barrières (distanciation sociale, couvre-feu) ;</li> <li>• Augmentation du coût des produits suite à l'interdiction des transports interurbains</li> <li>• Arrêt d'activité des artisans d'art et de souvenirs</li> <li>• Fermeture des villages artisanaux</li> <li>• Absence/ annulation des évènements festifs et religieux et en conséquence, des dépenses associées ;</li> <li>• Les locations de bâches et de chaises sont en arrêt complet ;</li> <li>• Fermeture des bars et des dancings et arrêt total des travailleurs concernés</li> <li>• Perte de revenus</li> </ul>
Soins à la personne (coiffure, salon de beauté...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture des salons de beauté</li> <li>• Fermeture de salles de remise en forme</li> <li>• Réduction du personnel ou arrêt total des activités</li> <li>• Perte de revenus</li> </ul>
Confection - couture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'activité pour les tailleurs en raison notamment de l'interdiction des évènements familiaux et religieux et de la concentration des dépenses sur les besoins essentiels ;</li> <li>• Les commandes ne sont pas livrées pour défaut de paiement ;</li> <li>• Baisse de fréquentation de la clientèle pour cause de baisse de revenus et de pouvoir d'achat ;</li> <li>• En réponse à la rareté des clients ou à la limitation de l'exercice de certaines activités, reconversion dans la production des masques ou plus généralement, génération de nouvelles sources de revenus</li> <li>• Baisse des revenus</li> </ul>

## 7 - Dispositifs d'appui, mécanismes de solidarité endogène et stratégies de résilience

Ce chapitre traite des dispositifs d'appui et des appuis apportés à travers les politiques publiques, autres dispositifs d'appui, par les organisations professionnelles et les mécanismes de solidarité endogènes mais également des stratégies d'adaptation mises en place.

### **7.1 - Mesures gouvernementales de soutien (et de relance) de l'activité économique à destination des entreprises**

Devant la pandémie du COVID-19, le Sénégal a mis en place un Fonds de riposte et de solidarité contre les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19), FORCE-COVID-19, qui sera doté de 1.000 milliards de FCFA pour atténuer l'impact de cette épidémie. Cette riposte est traduite dans un programme de résilience économique et sociale qui se décline en 4 piliers que sont : (i) soutien au secteur de la santé, (ii) renforcement de la résilience sociale des populations, (iii) stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois ; et (iv) approvisionnement régulier en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques et denrées de première nécessité (<http://www.sante.gouv.sn>).

Les composantes du programme de résilience économique et sociale sont dispatchées comme suit :

1. Soutien au secteur de la santé : 64,4 milliards ;
2. Distribution de denrées alimentaires : 69 milliards ;
3. Fonds dédié à la Diaspora : 12,5 milliards ;
4. Paiement des factures d'eau et d'électricité : 18,5 milliards ;

5. Remise partielle de la dette fiscale : 200.0 milliards ;
6. Extension de la TVA suspendue : 15.0 milliards ;
7. Exonération fiscale : 2.0 milliards ;
8. Soutien aux secteurs les plus touchés : 100.0 milliards ;
9. Paiement dus aux fournisseurs de l'Etat : 302.0 milliards
10. Mécanisme de financement / facilité de trésorerie : 38.6 milliards ;
11. Couverture partielle des pertes de recettes : 178.0 milliards.

Parmi les composantes du programme de résilience économique et sociale concernant le soutien aux secteurs les plus touchés et la couverture partielle de recettes, sont prévues des remises partielles de la dette fiscale (200.0 milliards), l'extension de la TVA suspendue (15.0 milliards) et les exonérations fiscales (2.0 milliards). Malheureusement les caractéristiques de l'économie informelle limitent les possibilités de bénéficier de ces avantages. En effet, en l'absence de reconnaissance légale des activités et des emplois et l'accès très limité aux structures financières, l'allocation de fonds de soutien pour les besoins de fonds de roulement, les allègements fiscaux, les nouvelles lignes de crédit et les subventions restreignent ces réponses aux entreprises formelles et aux travailleurs formels.

**Tableau 10. Inventaire des principales mesures gouvernementales d'appui aux acteurs économiques (formels/informels)**

Programme de résilience économique et sociale		
Programmes	Mesures	
Soutien au secteur de la santé	Le plan de contingence du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale dont l'objectif est de renforcer les capacités du Sénégal à faire face à l'épidémie	La détection des cas suspects et des cas confirmés.
		L'isolement rapide desdits cas.
		Le renforcement des moyens de prévention et de contrôle de l'infection dans les structures sanitaires et en communauté.
		L'intensification de la communication concernant les risques sur l'infection et la participation des populations aux mesures de riposte.
Renforcement de la résilience sociale	Distribution de denrées alimentaires	Enveloppe de 69 milliards FCFA consacrée à l'achat de vivres pour 1 million de ménages (y compris les daraas), ciblant rigoureusement les plus pauvres. Kit alimentaire de produits de première nécessité (huile, pâtes alimentaires, riz, savon, sucre) pour un montant de 66 000 FCFA par ménage bénéficiaire.
	Soutien à la diaspora	Des dotations d'un montant total de 12,5 milliards FCFA seront allouées aux consulats et ambassades qui en assureront la répartition et le suivi.
	Païement de factures d'eau et d'électricité	Soutien destiné aux populations vulnérables : toute la tranche sociale d'environ 15,5 milliards FCFA et 3 milliards FCFA pour deux mois, respectivement pour les factures d'électricité (SENELEC) et d'eau (Sen' Eau).
Stabilité macroéco-nomique et financière	Fiscalité	Différé de paiement des impôts et taxes jusqu'au 15 juillet 2020.
		Remise partielle de la dette fiscale constatée au 31 décembre 2019, due par les entreprises et les particuliers, pour un montant global de 200 milliards FCFA.
		Prolongation de 12 à 24 mois du délai général de paiement de la TVA suspendue recouvrée par la douane et les services fiscaux.
		Remises et suspensions d'impôts aux entreprises qui maintiennent leurs travailleurs en activité ; paiement de plus de 70% du salaire des employés mis en chômage technique.
	Apurement de la dette intérieure	302 milliards FCFA consacrés au paiement dus aux fournisseurs de l'Etat.
	Financements	Mise en place, en partenariat avec le secteur bancaire (BCEAO et banques commerciales), d'un mécanisme de financement (de l'ordre de 200 milliards FCFA) des entreprises affectées par la crise du COVID-19 afin de leur permettre d'accéder aux ressources nécessaires leur permettant de faire face aux besoins urgents (pas ou peu accessible pour les entreprises informelles).
Assurer l'approvisionnement en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques, et denrées de première nécessité	Approvisionnement régulier du pays	Le renforcement de la surveillance du marché intérieur.
		La constitution de stocks de sécurité pour toutes les denrées de première nécessité durant toute la période de la crise.
		Le maintien des prix des principales denrées de première nécessité à leur niveau d'avant crise durant toute la période de la pandémie.
		L'accès des consommateurs sénégalais à des produits de bonne qualité sur toute l'étendue du territoire national.
	L'atténuation des impacts sur l'offre nationale et la facilitation des opérations commerciales.	
	Autres (soutien aux secteurs de l'Hôtellerie, de la Restauration, du Transport et de l'Industrie culturelle)	Enveloppe de 100 milliards FCFA spécifiquement dédiée à l'appui direct des secteurs de l'économie les plus durement touchés par la crise selon des modalités à définir en concertation avec les départements sectoriels concernés.

Les mécanismes pour soutenir l'économie informelle sont encore à trouver ou à créer tout en veillant à ce que cela ne soit pas une incitation négative. La question du ciblage ou comment atteindre les travailleurs de l'économie informelle est une question critique qui s'est réellement posée depuis le début de la crise. En l'absence de dispositif efficace, le gouvernement a opté pour des mesures sociales larges (distribution de vivres, gratuités eau électricité). Ainsi, la distribution de vivres à plus d'un million de ménages vulnérables ainsi que le paiement de factures d'électricité et d'eau par l'Etat a soulagé certaines parties de la population et, par le principe de « ruissellement » impacté de manière indirecte certains acteurs de l'économie informelle. Cependant, ces mesures ponctuelles ne sont pas à même d'appuyer les unités de production informelles dans leur résilience à moyen et long terme et leur relance.

Nombre des mesures de soutien aux entreprises et aux travailleurs visent l'économie formelle. Les acteurs de l'économie informelle en ont conscience. C'est le cas notamment de l'ensemble des mesures fiscales ou relatives aux salaires, aux cotisations ou au chômage technique des employés. Néanmoins, le respect des mesures

sanitaires a signifié pour les informels une énorme perte et ce n'est pas sans engendrer des attentes d'appui. Les discussions de groupes auprès des acteurs de l'économie informelle permettent de dégager 4 constats concernant les mesures:

- 1 - Un sentiment d'avoir suivi les règles pour se protéger et protéger les autres au prix d'énormes pertes ;
- 2 - L'expression d'un besoin immédiat d'aide pour vivre et d'un appui à moyen terme pour pouvoir relancer les activités sans sombrer dans la pauvreté et l'endettement ;
- 3 - La connaissance des mesures d'appui annoncées (que ce soit pour le secteur formel ou informel), la reconnaissance que de telles mesures aient été promises mais l'attente et la frustration de ne rien recevoir ;
- 4 - La conscience de ne pas être visible et du besoin de s'identifier en tant qu'acteur économique.

Les exemples de témoignages tirés des groupes de discussion dans les différents secteurs illustrent ces points de vue.

#### **Encadré 5. Témoignages dans le cadre des groupes de discussion WhatsApp | Sensation d'avoir suivi les règles sans en avoir eu les moyens et attente d'appui**

##### Participants du groupe de discussion WhatsApp dans le secteur Couture et Confection

- « L'Etat avait pris des engagements et des mesures par rapport à notre métier et les mesures sont à saluer mais jusqu'à présent nous n'avons rien reçu et nous espérons que ça va avancer car nous en avons vraiment besoin »;
- « Depuis l'arrivée du COVID-19, nous n'avons pas travaillé par méfiance et pour mieux respecter les mesures et malgré cela les aides dont on a entendu parler ne sont jamais arrivées »;
- « La pandémie nous a conduit à trois mois de chômage ce qui est très dur, surtout avec les frais de fonctionnement et l'arrêt des employés. Pour les aides, on espère sincèrement que ça va venir. Aucun membre de notre association ne peut dire qu'il a reçu une aide venant de l'état et c'est valable dans tous les secteurs » ;

##### Participants du groupe de discussion WhatsApp dans le secteur évènementiel

- « On entend parler des aides mais on ne reçoit rien »

- « L'Etat l'a annoncé et nous n'avons rien reçu »
- « Dans notre secteur (restaurant), nous n'avons encore rien reçu alors que le COVID-19 nous a impacté de façon très négative. J'entends qu'on est en train de distribuer des aides mais rien n'est encore venu jusqu'à nous »
- « Les aides que l'état avait promis de donner ne sont pas encore arrivées alors que nous sommes dans des situations impossibles depuis 3 mois : on ne gagne même pas le quart de ce qu'on gagne habituellement ».

#### Participants du groupe de discussion WhatsApp dans le secteur de la pêche

- « Les aides sont insuffisantes au niveau du marché central. Il n'y a pas longtemps on avait reçu des dons de masques par le Ministère de la femme mais les denrées ne sont jamais arrivées jusqu'à nous »

#### Participants du groupe de discussion WhatsApp dans le secteur transports

- « La pandémie a engendré un impact négatif sur l'ensemble de la population. De ce fait, c'est un peu plus complexe ... néanmoins on serre toujours les coudes mais c'est très dur et on est obligé de respecter les mesures et personnellement je remercie l'Etat qui a fait tout son possible pour éradiquer ce fléau parce que c'est le bien de tout le monde. Et je crois aussi qu'il voulait vite régler le problème, raison pour laquelle il avait décrété un confinement mais malheureusement le virus a continué de se propager .... »
- « ... la pandémie est quelque chose de très dur. Avec les mesures on était obligé de garer les motos et de faire d'autres activités pour avoir des miettes. Je pense que si on demande aux travailleurs de s'arrêter et que la plupart d'entre eux n'ont plus de travail, ce serait normal de les aider quand il y'a la reprise ».
- « On nous avait interdit notre travail dans le seul but de résoudre les problèmes par rapport à la COVID-19 et ça n'a abouti à rien à part la pauvreté et c'est trop dur ... maintenant on ne peut pas tout recommencer si rien n'est fait pour nous »
- « Je pense que le gouvernement avait pris ces mesures pour stopper la pandémie mais la plupart de la population ne les respectait pas. Mais l'Etat ne peut pas nous confiner sans nous aider en retour »

## **7.2 Mesures fournissant un complément de revenu et une aide alimentaire aux personnes et aux familles**

### *7.2.1 Absence généralisée de couverture par les mécanismes classiques de sécurité sociale*

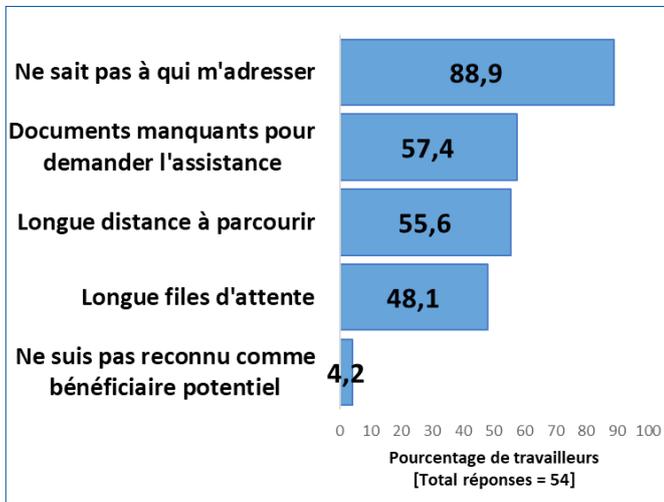
La couverture des travailleurs de l'économie informelle par la protection sociale reste limitée au Sénégal. Selon les réponses fournies par les entrepreneurs et les travailleurs ayant participé à l'étude d'impact, aucun n'est couvert par un programme de sécurité sociale, que ce soit l'assurance sociale ou un programme d'assistance destiné aux plus vulnérables.

Parmi les travailleurs, en plus du fait de ne pas être couverts personnellement, nombre d'entre eux (60%) estiment que les autres travailleurs de l'économie informelle ne le sont pas non plus ou ne savent pas. Moins de 20% estiment qu'une minorité de travailleurs informels sont éventuellement couverts par un programme de protection sociale (Figure 22).

La principale raison citée par les travailleurs pour expliquer l'absence de couverture sociale est leur méconnaissance du lieu où et de la personne ou institution à qui s'adresser (89%). Viennent ensuite des raisons liées au manque de documents (57%),

aux distances à parcourir (56%) et aux longues files d'attente (48%).

**Figure 21. Travailleurs | Pourquoi ne pas bénéficier de la protection sociale ?**



Pour nombre d'informels, la sécurité sociale reste un privilège limité aux fonctionnaires. Le fait de ne pas être couvert est davantage la conséquence d'un manque de connaissance plus que d'une volonté de ne pas cotiser.

#### Encadré 6. Témoignages dans le cadre des groupes de discussion WhatsApp | Accès à la protection sociale

« C'est un sujet très important et l'une des difficultés les plus caractéristiques du secteur informel. C'est seulement les fonctionnaires que l'Etat prend en charge que ce soit pour la couverture médicale ou la retraite. Par contre, dans notre secteur, tout reste à notre charge. C'est pourquoi on réfléchit à notre niveau sur comment faire pour avoir une assurance médicale. Ce peut être une cotisation ou qu'importe pour l'assurance médicale et la sécurité sociale. C'est une urgence pour que le secteur informel dispose d'une mutuelle ».

« Dans la pratique les artisans ne connaissaient pas la protection sociale mais notre coopérative a essayé de les renseigner.

Avec nos propres moyens on avait créé une unité uniquement pour ça. Chacun cotisait 1 000 FCFA pour une année et en cas d'urgence ou de besoin on prenait l'argent disponible ».

Participants au groupe de discussion WhatsApp dans le secteur événementiel, restauration, artisanat.

A noter que face à ce problème de méconnaissance des prestations ou programmes existants, les canaux les plus fréquemment utilisés pour connaître les programmes ou dispositions du gouvernement sont la télévision et la radio principalement ; mais il faut y ajouter également la presse écrite et les médias sociaux (l'information en ligne connaît une forte utilisation).

Concernant l'accès aux soins de santé, en dépit d'une prise en charge totale des soins en cas d'infection par la COVID-19, moins de 20% des travailleurs déclarent y avoir accès en cas de contamination que ce soit pour eux ou pour leur famille. Le recours aux numéros d'appel gratuits est extrêmement limité. Plus de 90% d'entre eux estiment que la totalité des frais seraient à leur charge.

Les familles comptant des membres contaminés ont vécu des situations très difficiles avec leur voisinage. De violentes réactions pour s'opposer à l'enterrement d'un mort de la COVID-19 dans des cimetières de la banlieue de Dakar ont eu lieu. Cette stigmatisation a certainement fait que nombre de personnes touchées n'ont pas nécessairement sollicité les soins de santé.

#### 7.2.2 Programme de distribution de denrées alimentaires adopté pour compenser l'arrêt ou la baisse de l'activité économique

Pour la mise en œuvre de ce programme, un comité de pilotage a été créé par le décret N° 2020 - 965 du 17 avril 2020 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité de suivi de la mise en œuvre des opérations de FORCE-COVID-19.

En ce qui concerne la distribution des denrées alimentaires, l'Etat s'appuie sur le Registre national unique (RNU) pour toucher entre 462 000 et 600 000 familles dans un premier temps puis de remplir l'objectif de servir un million de ménages vulnérables. Ce n'est pas moins de 146 000 tonnes de denrées alimentaires, composées de riz, sucre, huile, pâte et savon, qui seront distribuées. En plus de cette distribution de denrées alimentaires, le Président appuie les populations avec la prise en charge du paiement des factures d'électricité pour les ménages abonnés de la tranche sociale soit environ 975.525 familles pour un bimestre et 3 milliards pour le paiement de l'eau de 670.000 ménages abonnés de la tranche sociale pour un bimestre.

La distribution de denrées alimentaires répond à un réel besoin et est perçue positivement. Le principal obstacle semble porter sur la distribution de ces denrées.

« C'est une très bonne idée que l'Etat décide de donner des aides mais c'est l'organisation et la distribution qui reste à voir .... la plupart d'entre nous n'avons reçu aucune aide. Pourquoi ne pas recenser le secteur informel, à commencer par les transformatrices, et voir comment faire pour les aider : ce serait mieux ». *Participante au groupe de discussion WhatsApp du secteur de la pêche*

### 7.3 Mécanismes endogènes de solidarité

**Tableau 11. Mesures de solidarité déployées par les organisations professionnelles et les centrales syndicales**

Acteurs	Initiatives/Actions	Bénéficiaires	Forces (+) / Faiblesses (-)
<b>Organisations Professionnelles</b>			
CATRS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribution de kits de désinfection, de lavage des mains</li> <li>- Appuis financiers aux opérateurs du secteur des transports impactés aux premières heures de la pandémie</li> </ul>	Chauffeurs Transporteurs	<p>Forces : Initiative copiée dans les autres gares routières</p> <p>Faiblesses : Insuffisance du nombre de kits</p>
UNAFRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des membres</li> <li>- Utilisation d'un fonds de solidarité pour règlement de certaines charges (loyer)</li> <li>- Distribution de kits</li> </ul>	Les membres de l'UNAFRES	<p>Forces : Permet aux membres de rester en contact, d'interagir pour les activités commerciales</p> <p>Faiblesses : Faiblesse des moyens financiers pour couvrir tous les membres</p>
AAFPK	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle d'intermédiaire avec les autorités locales (paiement de patente et de loyers)</li> <li>- Formation pour une réorientation des activités</li> <li>- Distribution de masque</li> </ul>	Membres de l'association Population générale	<p>Forces : A permis de soulager certains membres de l'association pour le règlement de loyer ou patente municipale</p> <p>Faiblesses : Ne parvient pas à couvrir tous les besoins des membres</p>
AFENA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation</li> <li>- Distribution de masques</li> <li>- Formation sur l'utilisation des masques</li> <li>- En relation avec la ville de Dakar, la croix rouge et l'union des mutuelles de Dakar, tournée de sensibilisation des populations et distribution de masques</li> </ul>	Membres de l'association Population générale	<p>Forces : Permet de toucher directement les populations, sensibilisation interpersonnelle, applicable par toutes les organisations dans leur zone d'intervention</p> <p>Faiblesses : Vu le besoin important d'investissements financiers et en ressources humaines, la démultiplication dans les autres villes sera difficile</p>
REVAAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contributions financières en fonction des besoins immédiats et des situations des membres.</li> <li>- Sensibilisation sur la COVID-19</li> </ul>	Membres du réseau	<p>Forces : Règlement ponctuel de certains besoins des membres</p> <p>Faiblesses : Les conditions d'octroi des aides financières ne sont pas définies, difficultés de détermination des besoins prioritaires et des membres les plus méritants</p>
RESOPP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribution d'intrants agricoles</li> <li>- Appui-conseil aux agriculteurs et pasteurs</li> </ul>	Membres du Réseau	<p>Forces : Les appuis permettent le démarrage des activités agricoles</p> <p>Faiblesses : Se limitent aux membres</p>
100% Africa	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tournée de sensibilisation dans les centres de formation</li> <li>- Distribution de masques dans la commune de Diourbel</li> </ul>	Membres de l'association Population générale	<p>Forces : Intervention combinée dans toutes les régions, mise en relation avec les maires pour la confection et la distribution des masques. A permis à certains membres d'avoir des marchés de confection de masques avec les mairies.</p> <p>Faiblesses : Avec l'interdiction des transports interurbains, manque de dynamisme dans certaines régions.</p>

Acteurs	Initiatives/Actions	Bénéficiaires	Forces (+) / Faiblesses (-)
Association des commerçants des marchés de Sandinière et de Kermel	Contribution à la Riposte à la CO-VID-19 : 2 000 000 frs	FORCE – COVID 19	Destinée au Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Union des Maraichers des Niayes	Contribution à la Riposte à la CO-VID-19 : 1 000 000 frs	FORCE – COVID 19	Destinée au Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Union des pêcheurs artisanaux du Sénégal	Contribution à la Riposte à la CO-VID-19 : 10 000 000 frs	FORCE – COVID 19	Destinée au Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Fédération des unions des éleveurs du Sénégal	Contribution à la Riposte à la CO-VID-19 : 12 000 000 frs	FORCE – COVID 19	Destinée au Ministère de la Santé et de l'Action sociale
Organisation d'Appui			
UNACOIS JAPPO	Contribution à la Riposte à la COVID : 10 000 000 frs	FORCE – COVID 19	Destinée au Ministère de la Santé et de l'Action social
Union des Chambres de Métiers du Sénégal	Contribution à la Riposte à la CO-VID-19 : 3 646 930 frs	FORCE – COVID 19	Destinée au Ministère de la Santé et de l'Action sociale

Une mobilisation nationale s'est faite autour des pouvoirs publics et des autorités locales pour contribuer au fonds de Riposte autant central (gouvernemental) que local (communes et villages). La diaspora et les migrants locaux (ceux qui ont quitté leur village pour s'installer à Dakar) ont également contribué au Fonds de Riposte.

Ces initiatives diverses initiées par les sénégalais eux-mêmes, avec parfois le soutien des grandes entreprises, des partenaires au développement, des organisations de la société civile, se sont développées sur la base d'une dynamique de solidarité. Elles ont permis de répondre aux urgences des groupes les plus impactés en particulier, les catégories sociales les plus vulnérables (femmes, personnes déplacées, malades, handicapées, âgées, etc.).

La multiplication d'initiatives de solidarité menées à petite échelle même si elle n'a pas permis une réelle dynamique de synergie entre ces différentes actions, a eu la souplesse permettant des réponses rapides et efficaces dans les villages et les quartiers en complément aux actions initiées et gérées par le Ministère de la Solidarité nationale.

Cette proximité a permis de limiter les erreurs de ciblage des bénéficiaires en accordant la primauté au capital relationnel des donateurs et des bénéficiaires mais également à la focalisation sur l'appui matériel (don de vivres, de kits d'hygiène). Néanmoins, ces aides apportent uniquement une réponse très ponctuelle aux besoins énormes des individus mais pas nécessairement des entreprises impactées.

Leurs principales limites ont été et demeurent leurs restrictions aux seules dimensions purement sociales et le peu de soutien à la reprise des activités économiques des travailleurs et entrepreneurs en difficulté.

Les réponses apportées dans le cadre des entretiens auprès des travailleurs et entrepreneurs montrent qu'assez peu ont connaissance des mécanismes de solidarité (20% des entrepreneurs et moins de 5% des travailleurs). Il s'agit en grande majorité de mécanismes mis en place par des groupes communautaires ou les collectivités locales. L'aide apportée combine une aide alimentaire (aliments de base tels que le riz, l'huile) ou des conseils en termes de mesures de prévention.

#### **7.4 Rôle des organisations professionnelles de l'économie informelle**

Pour beaucoup de responsables d'organisations professionnelles, d'entreprises et de dirigeants, le choc produit est brutal et laisse impuissant. Outre les nombreux obstacles techniques liés au semi-confinement, la question d'adaptation ou de changement se pose de façon à pouvoir continuer à travailler. Non pas seulement pour faire face à cette crise de grande envergure mais plutôt pour réinventer les organisations et les ajuster à l'image du nouveau monde en chantier. Les organisations professionnelles jouent un rôle important dans l'économie informelle. Il faut néanmoins reconnaître certains obstacles pour une action plus efficace. Ces obstacles incluent leur manque d'organisation, la multiplicité des organisations, y-compris au sein d'un même corps de métiers résultant parfois en une portée et une représentation plus limitée que ne le serait une approche regroupe et plus coordonnée. Indéniablement, la crise provoquée par la COVID-19 est une occasion unique pour revoir la façon dont travaillent ensemble les acteurs de l'économie informelle, ceux de l'économie formelle et les organisations et autres groupements d'appui. Travailler ensemble pour faire de cette crise majeure le dé-clencheur d'une prise de conscience pour des changements bénéfiques pour tous.

Il peut s'agir d'une véritable rupture avec le modèle d'organisation existant qui n'a pas permis de résoudre les problèmes structurels auxquels les travailleurs et entrepreneurs de l'informel sont confrontés. Or, réinventer les organisations est non seulement possible mais nécessaire.

La crise de la COVID-19 représente une opportunité de le démontrer. Nombre d'organisations ont été mal armées pour faire face aux besoins et à la nécessité de réponses rapides dans ce nouveau contexte. Nombre d'entre elles, sinon toutes, ont été relativement peu impliquées dans les décisions prises et leur mise en œuvre.

Tout le défi est de permettre aux OP d'appuyer leurs membres, travailleurs, entreprises, leurs dirigeants, managers et collaborateurs pour se transformer : pour survivre à la crise et faire en sorte d'en sortir différents et grandis. Quelques soient les pistes identifiées et les actions à mener pour la reprise et au-delà de la reprise, le renforcement des organisations professionnelles et leur réorganisation demeurera un élément clés de succès afin qu'elles puissent être en mesure de représenter un levier fiable pour atteindre les acteurs de l'économie informelle sur la base d'un dialogue sociale dynamique.

Parmi les entrepreneurs interviewés membres d'organisations professionnelles, un peu moins de 15% se sont vu proposer un appui de la part de leur organisation. Il s'agit dans 50% des cas d'un appui financier, dans 30% d'un appui en nature ou de porter leurs intérêts aux autorités ; et dans 35% des cas de partage d'informations relatives à la COVID-19 (prévention et mesures de relance).

Enfin, pour faire face aux défis du quotidien et aux conséquences de la crise sanitaire, des entreprises, des acteurs du monde universitaire, de la formation professionnelle, des citoyens et des professionnels de l'économie informelle ont développé des initiatives locales et fait preuve de réactivité, parfois plus que les grosses entreprises.

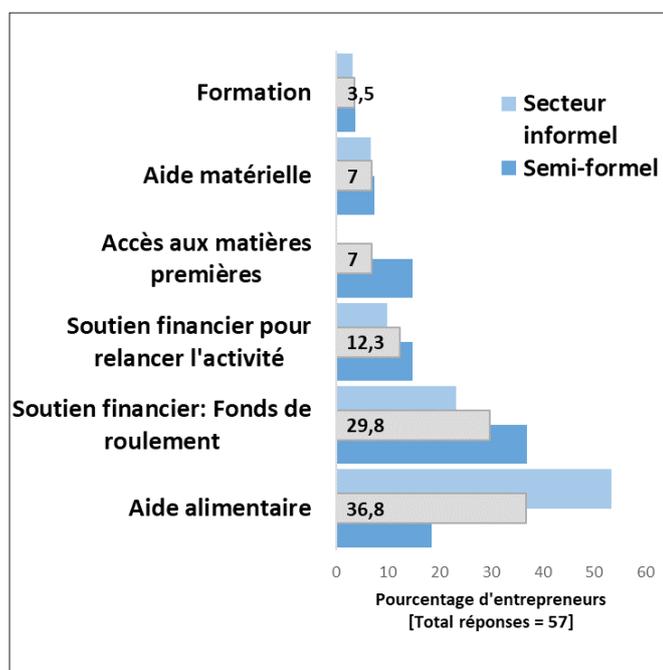
A titre d'exemple, on retiendra la production en masse de flacons de gel hydro alcoolique par les étudiants de l'Ecole Supérieure Polytechnique, la mobilisation des jeunes dans la prévention à l'entrée des villes, la réactivité et l'adaptation des tailleurs avec la fabrication de masques en tissu, de nombreuses innovations pour la fabrication de dispositifs de lavage des mains.

La crise de la COVID-19 a mis en évidence les avantages à passer de l'invisibilité à l'identification en tant qu'acteur économique reconnu. La question du besoin de se faire connaître, de l'identification des entreprises et des travailleurs est reconnue par les informels eux-mêmes comme

une condition d'accès aux aides économiques et sociales. C'est un premier pas vers la formalisation et l'accès à l'assurance ou l'assistance sociale. Les organisations professionnelles ont un rôle important à jouer pour maintenir cet état d'esprit, soutenir le mouvement et accompagner leurs membres.

### 7.5 Les besoins et revendications des acteurs à court terme

**Figure 22. Entrepreneurs** | Besoins d'appui prioritaires exprimés



Parmi les besoins prioritaires exprimés par les entrepreneurs figurent en premières places l'aide financière pour appuyer la relance de l'activité et pour reconstituer le fonds de roulement et l'aide alimentaire (pour les entrepreneurs et leurs familles).

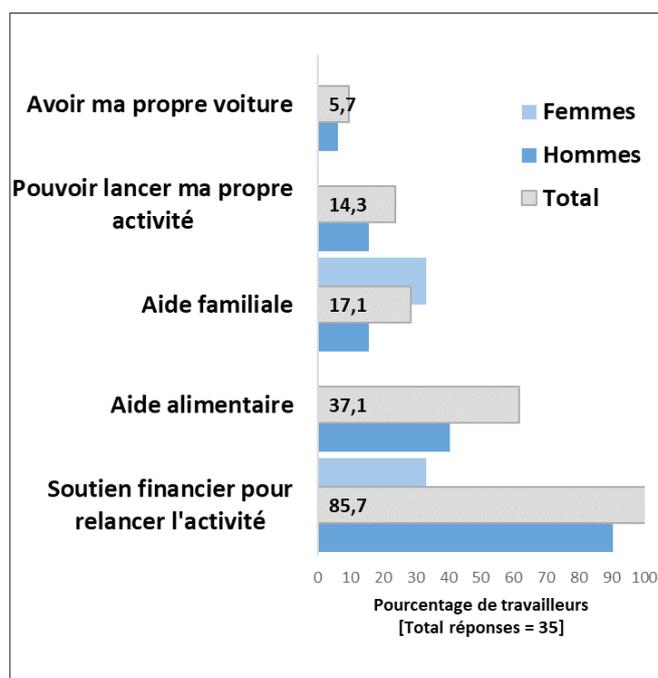
L'aide alimentaire est un besoin exprimé en particulier par les entrepreneurs du secteur informel (plus de 50%). A l'inverse, la demande d'appui financier est une demande plus présente parmi les entrepreneurs déjà engagés dans un processus de formalisation tout comme l'accès aux matières premières (Figure 22).

Seuls 35 des 54 travailleurs couverts par l'étude ont exprimé un besoin d'appui, essentiellement les hommes. Pour la majorité (86%), il s'agit d'un appui financier souvent associé à d'autres besoins tels que le lancement de sa propre activité ou le paiement des dettes (Figure 23).

L'appui alimentaire est cité par 37% des travailleurs et 17% mentionnent le besoin d'une aide familiale (en majorité des femmes).

Le désir de pouvoir lancer sa propre activité concerne près de 20% des travailleurs : soit sans plus de précision, soit via l'acquisition d'une voiture dans le cas des chauffeurs de taxis.

**Figure 23. Travailleurs** | Besoins d'appui prioritaires



L'activité économique, l'emploi et les revenus ont été fortement impactés par les mesures restrictives prises pour freiner la propagation du virus. Les restrictions liées à la mobilité des agents économiques, à la mise en place d'un couvre-feu et à la fermeture des marchés ont eu de lourdes conséquences sur le commerce alimentaire et par conséquent sur l'ensemble des emplois dépendant des chaînes de valeurs agricoles.

Cette récession économique se fait sentir à la fois dans l'économie formelle et informelle. Dans

l'économie formelle, les salariés peuvent bénéficier du chômage technique avec des mesures étatiques (interdiction du licenciement, conservation des salaires à hauteur de 70%) leur servant de filet de sécurité. Dans l'économie informelle en revanche, les travailleurs et entrepreneurs ne bénéficient d'aucunes allocations de chômage ou de chômage technique.

Dans l'économie informelle, les très petites entreprises, les « petits métiers » ou encore les métiers de la « débrouillardise » sont encore plus brutalement impactés, notamment les emplois précaires, saisonniers, le plus souvent occupés par des femmes. On peut citer les coiffeuses et restauratrices qui font faillite, les tailleurs (tailleuses) dont certain(e)s se reconvertissent dans la confection de masques.

Pour faire face aux pertes de revenus, le registre national unique est complété de façon ad hoc par de nouvelles listes, mais nombreux sont les bénéficiaires potentiels qui ignorent ces dispositifs ou ne sont pas sélectionnés par les comités de ciblage dirigés par les chefs de quartiers et de villages.

## **7.6 Les stratégies individuelles et collectives de résilience adoptées à court terme**

L'objectif est d'évaluer comment les entreprises opérant au sein de l'économie informelle ont réagi face à cette double contraction de la production, de l'offre, de la demande, du pouvoir d'achat et de la consommation, en l'absence pour l'instant, pour la majorité d'entre eux, d'appui public.

### **7.6.1 Pour le maintien de l'activité : la production et la commercialisation**

Les mesures de semi-confinement prises par le Gouvernement et les mairies ont entraîné la suspension temporaire des activités plus particulièrement dans les secteurs de l'éducation, du transport de passagers, de l'hôtellerie et des restaurants, bars et marchés. Dans les autres secteurs, l'activité a le plus souvent été réduite incluant le commerce, particulièrement touché par la fermeture des marchés. Toutefois, certains commerçants disposant de boutiques dans les quartiers ont pu continuer leurs activités.

Les entreprises ayant maintenu leurs activités doivent nécessairement pouvoir faire face à de nombreux défis :

- Les difficultés de paiement des charges incompressibles telles que les loyers, l'électricité, l'eau mais aussi les salaires ;
- La sécurisation de leur approvisionnement en matières premières face aux multiples mesures visant à limiter la mobilité interurbaine et internationale (mise en quarantaine des 14 régions du pays, fermeture des frontières terrestres et aériennes, etc.) ;
- Les effets d'entraînement entre secteurs à l'intérieur des filières où des maillons peuvent être confrontés à de graves difficultés et se retrouver en arrêt avec des conséquences sur toute la chaîne (manque d'aliments pour certains éleveurs, absence de marchés pour d'autres).

Pour l'ensemble de ces acteurs économiques le manque de capital et de trésorerie entraîne un risque d'endettement élevé à même de compromettre leur viabilité et la relance ultérieure des activités lors de la période post-COVID-19.

L'économie informelle est caractérisée par sa capacité d'adaptation aux réalités du marché, aux parcours des entrepreneurs ayant souvent démarré avec de petites activités développées progressivement. Cela pourrait représenter un avantage pour l'adaptation et la reprise des activités dans la mesure où l'activité perdure et un soutien est apporté. Il peut s'agir de crédits ou de fonds mis à leur disposition, de facilités accordées par les IMF (report d'échéances, accès au crédit, etc.) et d'un accompagnement pour l'identification de l'activité et des travailleurs et l'engagement vers la formalisation.

Néanmoins, face à cette situation les réponses apportées par la majorité des entrepreneurs interrogés semblent mettre en évidence un certain fatalisme mais aussi une confiance en l'avenir. Nombreux sont ceux qui n'ont pas adopté de stratégie particulière. Beaucoup d'entre eux ont arrêté ou limité drastiquement la production pour cause d'intrants/ de produits trop chers ou non

disponibles. Certains ont réduit le personnel sur une base temporaire (« le temps de la crise »). Un petit nombre d'entrepreneurs mettent en avant les vertus du marketing pour tenter de conserver et d'atteindre les clients. Dans la filière agro-alimentaire, certains ont modifié l'alimentation du bétail. D'autres ont eu recours à la vente à prix cassés pour écouler la production.

Moins de 10% des entrepreneurs ont adopté un changement d'activité. Le principal secteur concerné est le secteur de la couture avec la production de masques y-compris en réponse à une importante commande du gouvernement auprès des artisans des différentes régions. Des actes de solidarité ont également permis des commandes pour doter les ménages démunis de masques.

*« Le ministère de l'artisanat à travers la chambre des métiers (qui nous a offert une formation pour maîtriser les techniques de fabrication) nous a passé une commande de 500 masques. Une organisation de notre quartier a également commandé un millier de masques à redistribuer aux familles démunies. Nous attendons également une commande de la mairie. Mais, nous espérons que l'Etat va nous accorder de l'aide car la production de masques ne couvre pas nos charges ». Tailleur bénéficiaire d'une commande de masques de l'Etat*

En termes de commercialisation, moins d'un entrepreneur sur quatre déclare avoir adopté un changement dans son mode de commercialisation. Le principal changement adopté est la vente, promotion ou prise de commande en ligne (13% de l'ensemble des entrepreneurs) et 5% des entrepreneurs ont eu et ont recours à la livraison à domicile. Néanmoins, lorsqu'il s'agit de leur clientèle, les entrepreneurs sont positifs et estiment pouvoir retrouver l'ensemble de leurs clients une fois la COVID-19 passée.

### 7.6.2 Concernant la gestion de la main-d'œuvre

Les entreprises ont pris des dispositions pour assurer la protection de leurs travailleurs à travers essentiellement l'acquisition d'équipements de protection (lave-mains, gel hydro alcoolique, savon,

masques, voir section 5.4) et l'application des mesures de distanciation sociale. La mise en œuvre de ces mesures a induit des modifications dans l'organisation du travail (notamment en termes de réduction des heures de travail) et de gestion du personnel, afin de limiter les risques de contamination et de garantir un salaire minimal à chacun.

En effet, faute de dispositif d'assurance sociale pouvant offrir des revenus compensatoires aux personnes en situation de chômage technique total ou partiel, les entrepreneurs ont préféré le maintien et la réadaptation de leurs activités. Toutefois, certaines entreprises du secteur avaient décidé de manière unilatérale la mise au chômage de leurs employés notamment dans le secteur des transports interurbains complètement bloqués.

Dans certaines micro-entreprises, différentes catégories de travailleurs aux conditions d'emplois plus précaires, rémunérées en fonction du volume d'activité de l'entreprise et en fonction de leur contribution aux recettes (commission à la tâche ou au chiffre d'affaire), sont plus touchées par la baisse d'activité ou l'arrêt des activités et perçoivent peu ou pas de revenu.

L'impact économique de la pandémie sur l'économie informelle et les opportunités de relance renforcent l'importance de formaliser, réorganiser, valoriser l'économie informelle et de permettre sa transformation pour une pleine contribution à l'économie nationale.

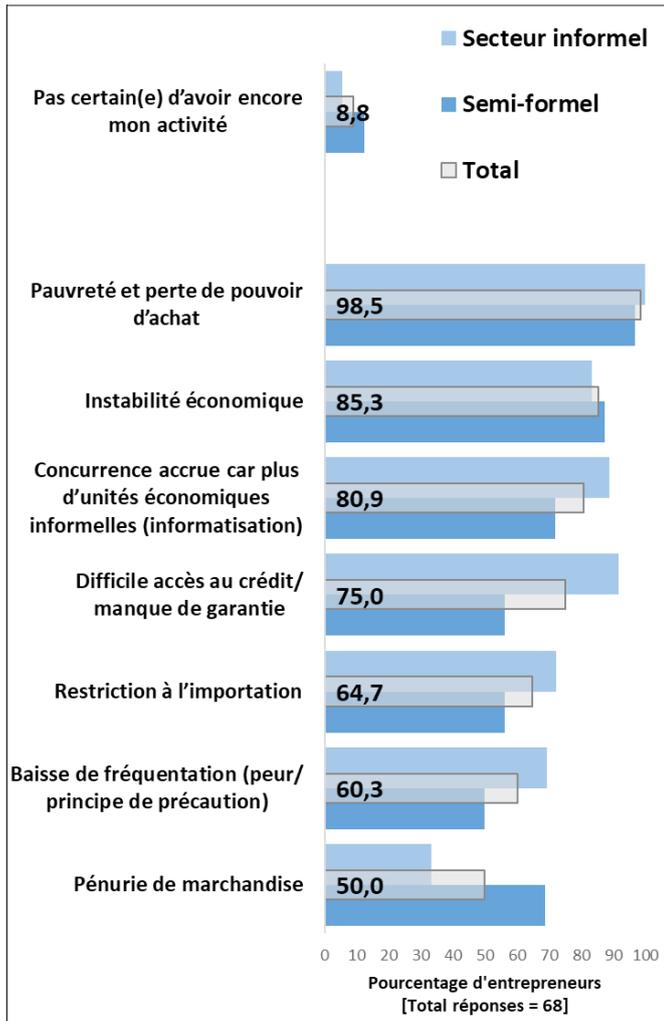
Pour ce faire, les efforts doivent être concentrés sur la promotion de son inscription, de sa structuration et de sa reconnaissance par les chambres consulaires, l'extension légale (quand c'est nécessaire) et surtout effective de la protection sociale et dans l'immédiat l'accès à l'assistance sociale et /ou aux appuis apportés en réponse à la crise et pour soutenir la relance.

L'économie informelle présente une diversité de situations et de besoins et il faudra en tenir compte et proposer des mesures de transition adaptées afin de permettre aux entrepreneurs et travailleurs de se formaliser et ainsi de contribuer pleinement à l'activité économique du pays.

## 8 - Perspectives à moyen terme

### 8.1 Perspectives à moyen terme

**Figure 24. Entrepreneurs |** Principales difficultés auxquelles votre entreprise sera confrontée dans les mois à venir (réponses multiples\*)



\* Dans le cas de réponses multiples, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100, chaque personne interviewée ayant la possibilité de fournir plusieurs réponses.

Pour rappel, actuellement, plus de 78% des entrepreneurs se considèrent exposés à un risque de faillite de l'activité. Étonnamment, lorsqu'ils se projettent dans les mois à venir, entrepreneurs et travailleurs les perspectives semblent moins alarmistes, en tous cas parmi les entrepreneurs (Figure 24).

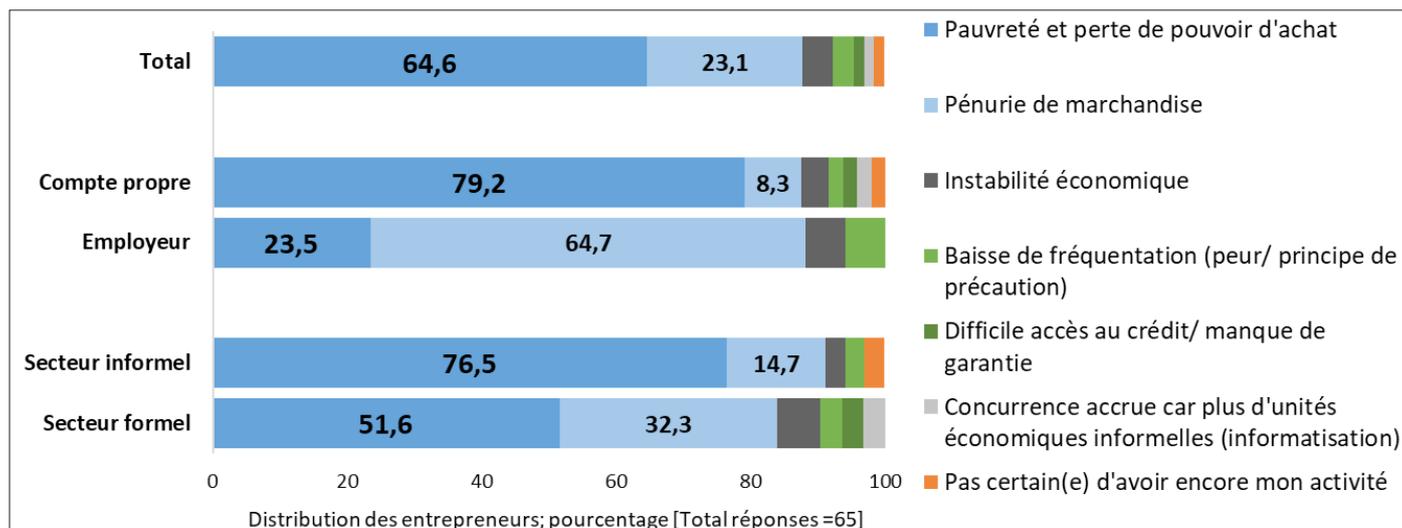
L'analyse des principales difficultés perçues par les entrepreneurs pour les trois mois à venir met en évidence :

Une faible proportion (moins de 10%) des entrepreneurs envisageant une fermeture définitive de leur activité. Elle est plus élevée parmi les employeurs (29%) en comparaison des travailleurs à leur propre compte (2%).

Les difficultés mentionnées par la majorité portent sur la situation nationale dans son ensemble plus que directement et spécifiquement sur l'activité. La pauvreté et la perte de pouvoir d'achat des clients sont mentionnées par la quasi-totalité des entrepreneurs et l'instabilité économique par plus de 85%.

Les difficultés plus spécifiques telles que le difficile accès au crédit (et le manque de garantie), la baisse de la fréquentation de la clientèle ou la concurrence accrue (résultant du risque d'informalisation) sont davantage citées par les entrepreneurs du secteur informel.

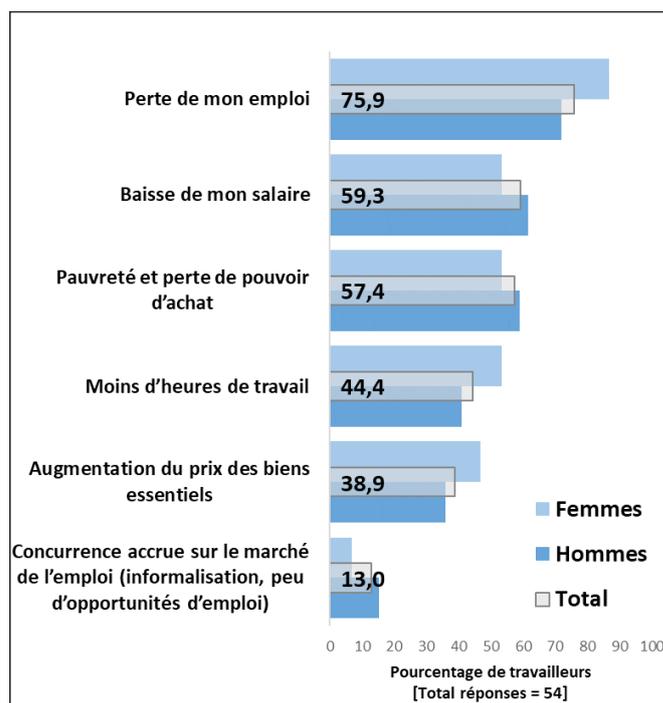
**Figure 25. Entrepreneurs** | Difficultés les plus importantes auxquelles l'activité sera confrontée au cours des 3 prochains mois (une seule réponse)



Lorsqu'il convient de retenir uniquement la difficulté la plus importante, plus de 2 entrepreneurs sur 3 mentionnent la pauvreté et la perte de pouvoir d'achat des clients (Figure 25). Cette proportion atteint près de 80% parmi les travailleurs à leur propre compte et moins d'un quart parmi les employeurs. La majorité des employeurs retiennent la pénurie de marchandises comme la principale difficulté dans les mois à venir. Cette opinion peut être suscitée par le comportement observé parmi certains consommateurs lors de la déclaration des mesures de confinement en mars dernier. En effet, ceux qui en avaient les moyens ont eu tendance à réaliser des achats importants et à s'approvisionner pour une longue période au risque de créer une pénurie pour les denrées moins périssables. Au niveau national, les difficultés que rencontrent de nombreux entrepreneurs auront certainement des impacts sur la disponibilité des produits et services au cours des mois à venir.

La vision des travailleurs révèle une évaluation de la situation plus alarmiste pour les mois à venir.

**Figure 26. Travailleurs** | Principales difficultés auxquelles votre entreprise sera confrontée dans les mois à venir (réponses multiples\*)



\* Dans le cas de réponses multiples, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100, chaque personne interviewée ayant la possibilité de fournir plusieurs réponses.

Plus de 3 travailleurs sur 4 redoutent la perte de leur emploi dans les mois à venir (Figure 26).

Près de 60% d'entre eux envisagent une baisse de leur salaire (tout particulièrement les hommes) et 45% redoutent un nombre d'heures réduit (avec une proportion plus élevée parmi les femmes).

Pauvreté et perte de pouvoir d'achat sont mentionnées par 57% des travailleurs comme une conséquence de la perte d'emploi ou de la réduction du nombre d'heures et donc du salaire, combinée à l'augmentation du prix des biens essentiels. La perte de l'emploi, la réduction du temps de travail et l'augmentation du prix des biens essentiels sont des difficultés citées tout particulièrement par les femmes.

La concurrence accrue sur le marché du travail du fait de la rareté des emplois et de l'informalisation d'emplois auparavant formels est mentionnée par une minorité (13%).

Lorsque les travailleurs évoquent une envie de changement, il s'agit d'un changement de statut plus que d'un changement d'activité ou de lieu de travail tout en restant employés. Une proportion non négligeable de travailleurs a en effet exprimé le souhait de devenir des travailleurs indépendants : près de six travailleurs sur dix. Les motivations sont de pouvoir développer sa propre activité, de voler de ses propres ailes : être indépendant. Cette envie de changement est exprimée par 71% des hommes et de 30% des femmes.

Par ailleurs, comme cela s'est fait dans le cadre de la production de masques commandés par le Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'artisanat à travers les Chambres de métiers, l'une des revendications majeures est l'ouverture de la commande publique à travers les chambres consulaires et les organisations professionnelles. Les modalités facilitées ou simplifiées pour la production de masques adoptées pendant la crise ont entrouvert des possibilités que les acteurs de l'informel aimeraient voir se reproduire.

## 8.2 Formalisation : avantages et obstacles

L'économie informelle recouvre une multiplicité de situations mais partagent également une conséquence commune : un déficit de travail décent. Ce déficit de travail décent se traduit par un emploi souvent peu rémunérateur, une absence de protections liées à l'emploi (sécurité sociale et du travail), un déficit de droits, de représentation et de possibilité de défendre ses intérêts. En outre, la majorité des entrepreneurs accèdent difficilement au financement, aux marchés et à la propriété, pénalisant considérablement leur capacité à s'engager dans des contrats commerciaux, à développer avec efficacité leurs activités.

La crise de la COVID-19 a mis en évidence les difficultés associées à l'absence d'identification des activités et des emplois. Non couverts légalement ou invisibles pour les administrations fiscales, du travail et de la sécurité sociale peut signifier ne pas payer de cotisations sociales ou d'impôts sur les bénéfices. Néanmoins cela ne signifie pas l'exemption totale de taxes ou d'amendes. Et surtout, cela équivaut également à être invisible des registres sur lesquels se basent les administrations pour cibler les bénéficiaires pour la majorité des appuis apportés par l'Etat en réponse à la crise ou invisible car non couverts par les lois et réglementations en vigueur.

« Un artisan doit se formaliser, doit avoir les papiers qui confirment qu'il est artisan. Un artisan sans papiers c'est comme un chauffeur sans permis ». *Groupe de discussion WhatsApp dans le secteur Couture et Confection.*

« La COVID-19 nous a juste montré, avec ses impacts négatifs, que le secteur informel doit se formaliser. Je travaille depuis plus de 30 ans et on n'a aucune perspective d'avenir, pas de retraite, pas de sécurité sociale. Il faut nous aider, nous accompagner sur cette lancée. Personne ne reconnaît notre métier c'est pourquoi on ne bénéficie de rien ». *Participante au groupe de discussion WhatsApp du secteur de la pêche.*

L'absence d'identification, l'absence de 'carte professionnelle' comme reconnaissance d'un métier mais aussi comme un canal pour être reconnu apparaît plus que jamais comme un obstacle à l'accès aux aides et appuis, en particulier de la part des institutions publiques (l'Etat). Quel que soit le secteur, la conscience d'un besoin d'identification est présente. Pour beaucoup, s'organiser et le fait d'agir ensemble en tant que groupe est une condition préalable à l'accès à l'identification, la reconnaissance du métier et enfin l'accès aux appuis, dont la protection sociale.

### **Encadré 7 . Témoignages dans le cadre des groupes de discussion WhatsApp | S'unir pour être reconnu, identifié, soutenu**

#### **Être identifié est une priorité**

- « Pour l'identification nous sommes les premiers à le vouloir. Nous faisons des démarches mais les tarifs sont très élevés pour un simple Jakarta. Nous nous sommes même concertés avec d'autres groupements pour essayer de voir comment s'organiser et envisager d'avoir des plaques communales. Nous sommes prêts à participer financièrement, c'est bon ». Participant du groupe de discussion WhatsApp du secteur du transport

#### **Être recensé pour être identifié**

- « Je pense que la mairie doit nous aider pour l'identification. Selon moi on doit recenser par exemple toutes les restauratrices situées dans une zone et les inscrire dans un registre et donner une carte ». Participante au groupe de discussion WhatsApp du secteur de l'évènementiel, artisanat, restauration.
- « Il faut avoir des bases de données dans tous les secteurs d'activités (Identification au niveau local, départemental etc...)». Participante au groupe de discussion WhatsApp du secteur de la pêche

#### **S'unir pour être reconnu**

- « On avait entamé un projet de décret et nous, les femmes, l'avions amendé et remis au ministère des pêches pour qu'il signe et pour que l'on puisse reconnaître notre métier ». Parti-cipantes du groupe de discussion WhatsApp du secteur de la pêche
- « Nous, notre organisation, aspirons à être professionnel(le)s. C'est pourquoi on fait tout pour que l'ensemble de nos membres disposent d'une carte professionnelle. Selon moi il faut créer des coopératives pour l'ensemble des secteurs. On pourra même lier nos forces ». Participante du groupe de discussion WhatsApp du secteur de l'évènementiel, artisanat, restauration
- « Par rapport à l'identification nous avons une association qui existe de-puis 1994. On a créé nos propres cartes de membres et avons entamé des démarches pour être reconnu(e)s au niveau national ». Participante du groupe de discussion WhatsApp du secteur de l'évènementiel, artisanat, restauration

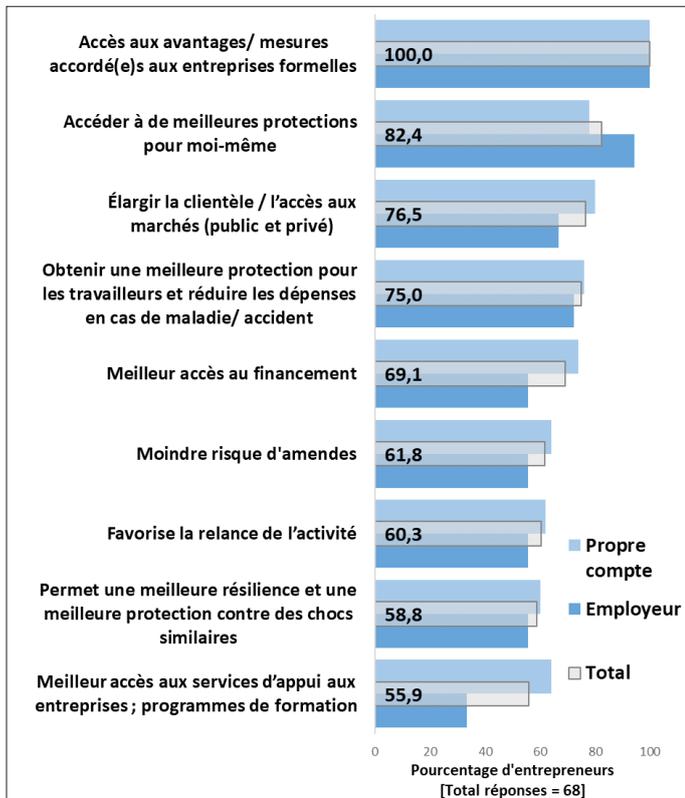
#### **Être reconnu pour bénéficier d'un appui et être accompagné dans le processus de formalisation**

- « Il faut qu'on essaie de s'organiser selon les faitières ... faire des recensements voir comment on identifie les acteurs du secteur concerné. Des cartes seraient utiles pour connaître par exemple le nombre de personnes pour le secteur de la pêche et ensuite les aider à aller dans le secteur formel et les accompagner ». Participantes du groupe de discussion WhatsApp de la pêche.

#### *8.2.1 Les avantages de la formalisation du point de vue des entrepreneurs et des travailleurs*

Les résultats de l'enquête révèlent un intérêt pour la formalisation et en tous cas la perception qu'être formel est associé à un ensemble d'avantages, y-compris une meilleure protection que ce soit pour les entrepreneurs ou les travailleurs.

**Figure 27. Entrepreneurs** | Principales motivations pour formaliser l'activité (réponses multiples\*)



\* Dans le cas de réponses multiples, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100, chaque personne interviewée ayant la possibilité de fournir plusieurs réponses.

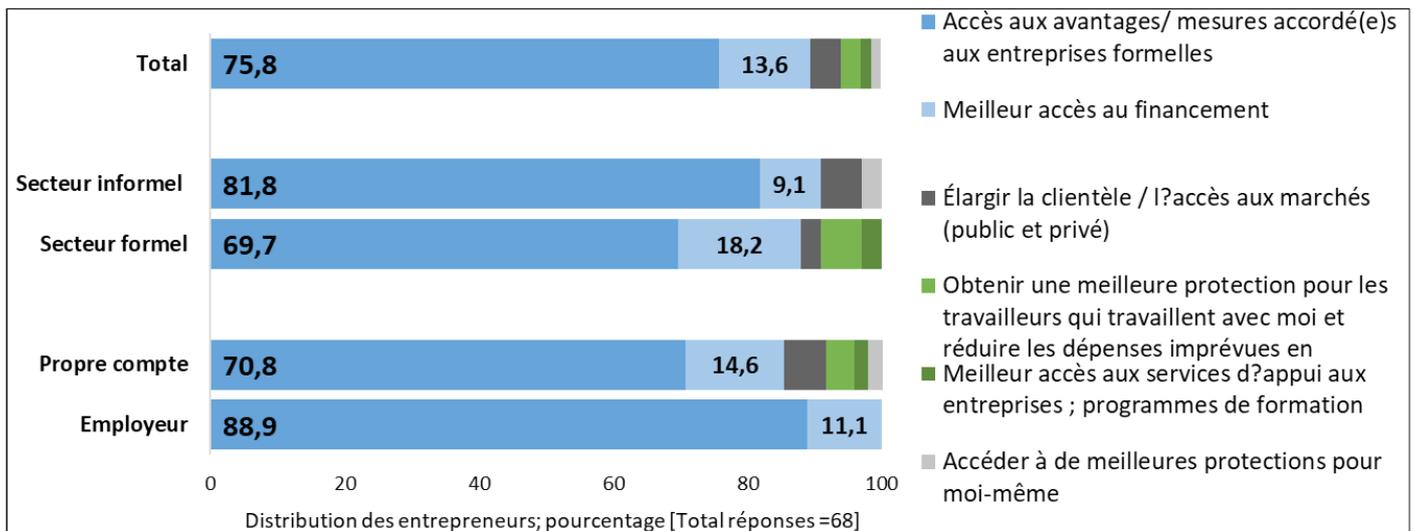
Parmi les entrepreneurs interrogés, 88% déclarent savoir ce que signifie la formalisation : 95% des employeurs et 86% des travailleurs à leur propre compte (Figure 27).

Dans le contexte de la crise de la COVID-19, l'ensemble des entrepreneurs mentionnent sans exception le lien entre le fait d'être formel (légalement reconnu, identifié et en conformité avec les réglementations en vigueur) et l'accès aux avantages et mesures accordés aux entreprises formelles (allègements fiscaux, subventions, protection sociale pour les travailleurs (et si possible entrepreneurs) et autres mesures classiques adoptées en réponse à la crise).

Lorsque l'objectif est de retenir uniquement la motivation principale, plus de 75% des entrepreneurs retiennent cette première raison : « accéder aux avantages et mesures accordés aux entreprises formelles » (Figure 28).

La question d'une meilleure protection pour l'entrepreneur lui-même et pour les travailleurs sont également largement citée (par 82% et 75% des entrepreneurs respectivement).

**Figure 28. Entrepreneurs** | Principale motivation pour formaliser l'activité (une seule réponse : motivation principale)



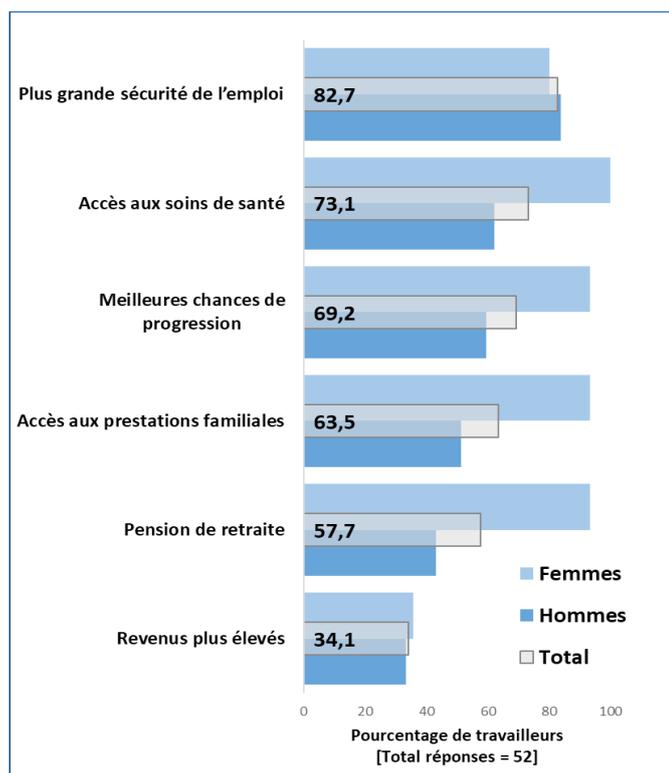
Du point de vue des travailleurs, le fait que la formalisation de l'emploi assurerait une meilleure protection contre les chocs fait quasiment l'unanimité (Figure 29).

Les principaux avantages de la formalisation de l'emploi perçus par les travailleurs sont une plus grande sécurité de l'emploi mentionnée par 8 travailleurs sur 10 sans grande différence entre hommes et femmes.

Près de 3 travailleurs sur 4 mentionnent l'accès à plus de protection sociale à commencer par la santé et les prestations familiales. Ces proportions sont considérablement plus élevées parmi les femmes. L'accès aux soins de santé est retenu par l'ensemble des femmes comme le principal avantage de la formalisation (contre 60% des hommes). Plus de 9 femmes sur 10 mettent en avant l'accès aux prestations familiales et à la retraite.

Par contre, le fait de bénéficier de revenus plus élevés en ayant un emploi formel ne récolte qu'un tiers des réponses sans différence entre hommes et femmes.

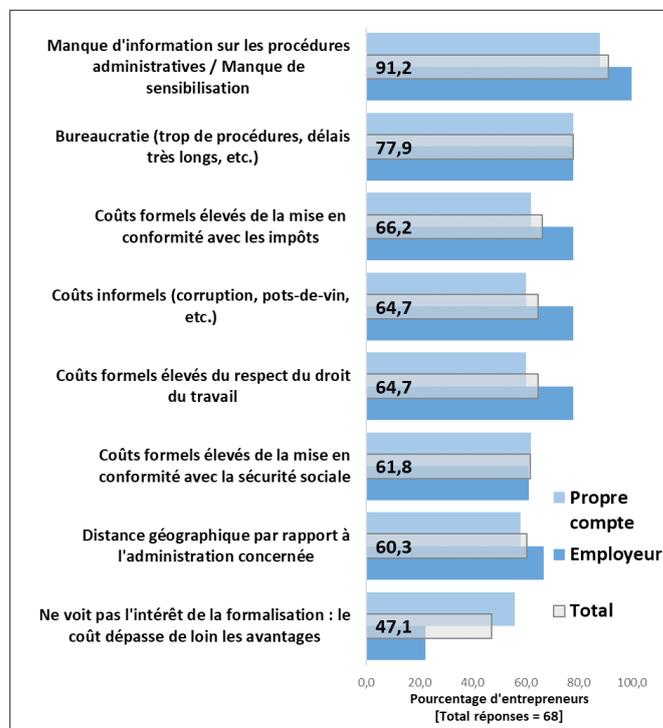
**Figure 29. Travailleurs** | Principaux avantages de la formalisation des emplois (réponses multiples\*)



\* Dans le cas de réponses multiples, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100, chaque personne interviewée ayant la possibilité de fournir plusieurs réponses.

## 8.2.2 Les obstacles à la formalisation du point de vue des entrepreneurs et des travailleurs

**Figure 30. Entrepreneurs** | Principaux obstacles à la formalisation de l'entreprise et des travailleurs (réponses multiples\*)



\* Dans le cas de réponses multiples, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100, chaque personne interviewée ayant la possibilité de fournir plusieurs réponses.

S'agissant des principaux obstacles à la formalisation perçus par les entrepreneurs, plus de 9 entrepreneurs sur 10 mentionnent le manque d'information sur les procédures administratives et le manque de communication et de sensibilisation (Figure 30).

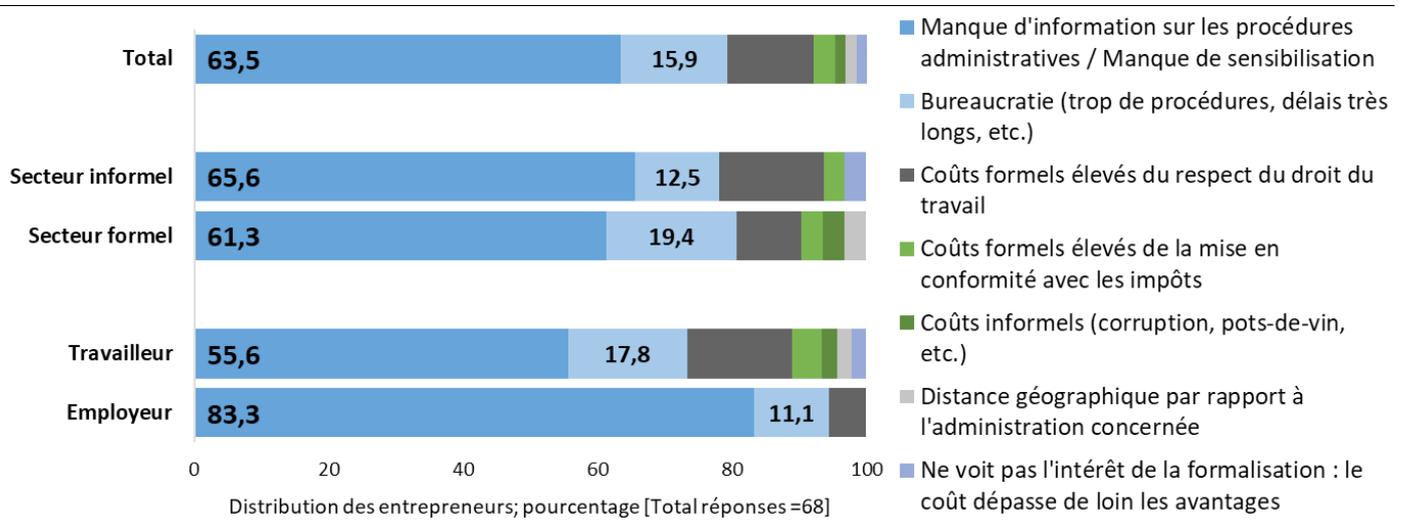
Plus de 3 sur 4 citent la bureaucratie estimant que les procédures seraient trop longues et trop complexes. Enfin, entre 60% et 66% mentionnent les coûts trop élevés avec en ordre décroissant, les charges fiscales (impôts et taxes), les coûts informels (corruption et pots de vin), les coûts liés au respect du droit du travail et enfin, les coûts associés aux cotisations de sécurité sociale.

Ce qui est encourageant est que l'obstacle le moins cité est 'de ne pas voir l'intérêt' de se formaliser. Cette dernière raison est mentionnée en particulier par les travailleurs à leur propre compte (56%) contre seulement 22% des employeurs.

Lorsqu'il s'agit de citer uniquement le principal obstacle, la méconnaissance des procédures

rassemble la grande majorité des entrepreneurs : 64% (Figure 31).

**Figure 31. Entrepreneurs** | Principal obstacle à la formalisation de l'entreprise et des travailleurs (une seule réponse : obstacle principal)

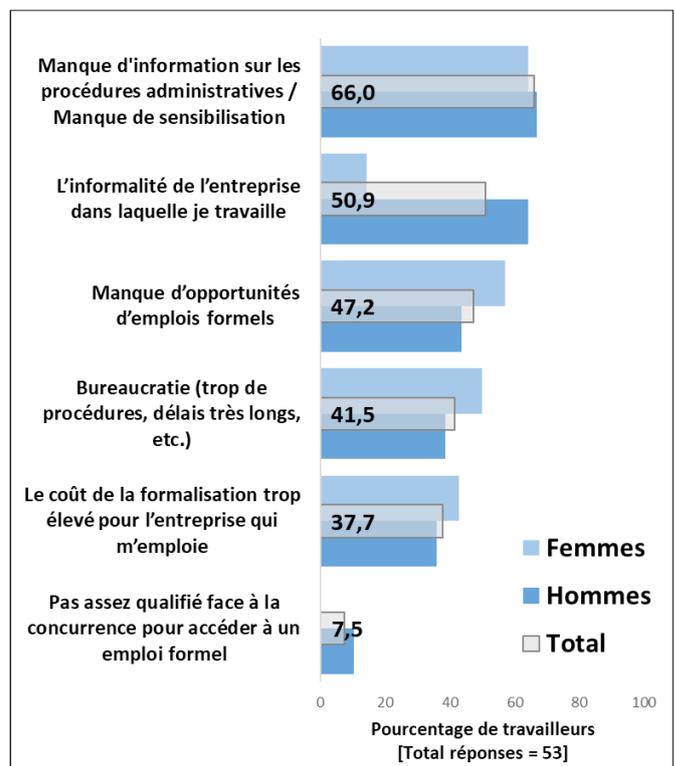


Du point de vue des travailleurs et en accord avec les entrepreneurs, la méconnaissance, le manque d'information sur les procédures administratives et le manque de sensibilisation sont retenus par la majorité (66% des travailleurs, Figure 32).

A juste titre, plus de 5 travailleurs sur 10 retiennent l'informalité de l'entreprise dans laquelle ils travaillent comme un sérieux obstacle à la formalisation de leur emploi. Cet obstacle est identifié quasi exclusivement par les hommes.

Une minorité de travailleurs considère le manque de qualifications comme un obstacle à l'emploi formel. Pourtant l'analyse comparée des niveaux d'éducation entre travailleurs en emploi formel et informel semble montrer l'atout que représente l'éducation et les qualifications pour l'accès à la formalité.

**Figure 32. Travailleurs** | Principaux obstacles à la formalisation des emplois (réponses multiples\*)



\* Dans le cas de réponses multiples, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100, chaque personne interviewée ayant la possibilité de fournir plusieurs réponses.

L'accompagnement à la formalisation et la réduction, l'allègement, la simplification des procédures administratives pour accéder à la formalité ressortent des réponses apportées par les entrepreneurs et les travailleurs. C'est l'une des composantes de la formalisation. Ressortent également très fortement la formalisation comme condition d'accès à la protection sociale et aux aides publiques. La formalisation requiert une approche intégrée œuvrant à la fois sur la capacité des institutions à intégrer les informels (communication, simplification, transparence, prestations de qualité répondant aux besoins) et sur la capacité des informels à rejoindre l'économie formelle notamment en permettant le développement d'activités plus productives et pérennes.

Plusieurs parties prenantes sont impliquées dans le processus de formalisation, dont notamment les départements ministériels, les organismes publics, les structures d'appui, la société civile et les acteurs œuvrant dans l'économie informelle. La formalisation s'inscrit ainsi dans une approche multidimensionnelle avec une diversité de domaines et de niveaux (micro, méso, macro) d'interventions et d'acteurs.

Pour ces différentes raisons, une bonne stratégie de formalisation doit s'inscrire dans l'esprit de la Re-commandation n° 204 de l'OIT concernant la

transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Parmi les principes directeurs et en accord avec le besoin d'une approche cohérente et intégrée, un mécanisme de coordination doit être mis en place au plus haut niveau permettant aux parties prenantes nationales d'assurer la cohérence et la coordination d'un large éventail de mesures politiques, ainsi que la coopération entre les organes et autorités concernés tels que les départements ministériels et les autres institutions publiques, les partenaires sociaux et les acteurs de l'économie informelle.

L'implication des bénéficiaires finaux dans le développement d'une stratégie ou plan d'action conditionnera l'adhésion des unités de production informelles et des travailleurs de l'économie informelle. Cette implication suppose un dialogue social inclusif (national, régional et/ou local) et la définition des rôles et actions des différentes structures (organisations patronales, syndicales, professionnelles et consulaires).

Des prémisses de relations et d'interactions entre les acteurs de l'économie formelle et informelle se dessinent offrant de réelles opportunités. Pour preuve l'organisation patronale le CNP ouvre ses portes aux acteurs de l'informel avec l'acceptation de l'adhésion de l'AFEPES.



**Troisième**  
*Partie*

## 9 - Recommandations

La crise du COVID-19 a mis en exergue la vulnérabilité des entrepreneurs et des travailleurs de l'économie informelle. Elle a également mis en évidence, y compris parmi les acteurs de l'économie informelle, les avantages associés à la formalisation (ou les inconvénients de demeurer « invisibles »).

Le gouvernement du Sénégal, à l'instar des autres pays du monde, a pris des mesures, notamment budgétaires, monétaires et sociales afin d'atténuer les répercussions de la crise sur les entreprises et les ménages. Certes, ces mesures ont permis d'éviter l'effondrement de l'économie, mais elles n'ont pas eu un impact très significatif sur les acteurs de l'économie informelle. En effet, les leviers sur lesquels se sont appuyés le programme de résilience, ne pouvaient pas atteindre la grande majorité des acteurs de l'économie informelle, du fait de leur exclusion du champ d'intervention de ces politiques et programmes.

Toutefois, le défi, aussi bien dans la mise en place de mesures de soutien et/ou du programme de relance, reste de trouver les mécanismes adaptés pour atteindre efficacement les acteurs de l'économie informelle.

Ces politiques doivent s'appuyer sur une stratégie multidimensionnelle combinant à la fois des actions conjoncturelles et structurelles. Elles doivent également s'attaquer, à la fois, aux conséquences sanitaires, sociales et économiques de la crise.

### **9.1 Mesures de riposte à court terme (conjoncturelles)**

#### **9.1.1 Limiter les risques de contagion à la Covid-19**

La levée et l'assouplissement de certaines mesures restrictives ont été interprétés par la population comme un retour à la situation normale, entraînant ainsi un relâchement par rapport au respect des mesures barrières. Cette

situation contribue à augmenter l'exposition des acteurs de l'économie informelle à la contamination au virus. Dès lors, il convient de mettre en place une politique de communication, via des canaux adaptés à la population cible (Sms, Scketch en langues vernaculaires, capsules vidéo partagées via la messagerie Whatsapp, etc.). La communication doit porter sur la sécurité de la population en général mais aussi spécifiquement sur les questions de santé et sécurité au travail (**Encadré 3**). L'implication des organisations faitières et des organismes intermédiaires tels que les ONG, les associations de jeunes de quartiers est indispensable en vue d'accroître la portée, la compréhension et l'efficacité du message.

#### **Encadré 8. Santé et sécurité au travail dans l'économie informelle**

Alors que de nombreux entrepreneurs et travailleurs reprennent leurs activités de production, la sécurité et la santé au travail sont essentielles pour éviter un second pic de cas et assurer une reprise économique saine. Il sera important de publier et de communiquer des indications claires et simples — générales ou mieux encore sectorielles — en matière de santé et sécurité au travail sur la prévention et l'atténuation de la COVID-19 sur le lieu de travail, afin d'évaluer l'exposition professionnelle au virus et de mettre en œuvre des mesures de contrôle.

Pour que les travailleurs de l'économie informelle ne soient pas laissés pour compte dans ces efforts, les mesures de santé et sécurité au travail doivent être adaptées et applicables aux conditions et aux environnements de travail dans lesquels les activités de l'économie informelle sont développées et aux besoins de ceux qui les exercent en tenant compte de la diversité.

Certaines mesures barrières doivent être maintenues et renforcées, malgré l'assouplissement. Il s'agit de la fermeture des marchés une journée dans la semaine afin de procéder au nettoyage et désinfection et la limitation du nombre de passagers dans les transports en commun, notamment l'interdiction des «places debout». Il s'agit d'assurer dans les mois à venir, la disponibilité, pour les acteurs de l'économie informelle comme pour le reste de la population, de masques et autres équipements de protection. Enfin, il est primordial de maintenir et de renforcer les efforts permettant un accès aux soins de santé pour tous en cas de besoin et d'œuvrer à limiter les risques de stigmatisation (volet communication).

### 9.1.2 *Garantir un complément de revenu aux acteurs les plus vulnérables*

La propagation du virus et les mesures de restrictions ont eu pour conséquence une forte baisse des revenus des travailleurs et des entrepreneurs de l'économie informelle, notamment les femmes et les personnes à mobilité réduite, qui constituent les groupes les plus exposés aux difficultés économiques. Des aides d'urgence (en nature et/ou en numéraires) seront nécessaires pour permettre d'assurer la prise en charge des besoins de base (alimentaire pour certains et sanitaires pour tous) des personnes et des familles afin de compenser l'arrêt ou la baisse des activités économiques et faire face aux besoins essentiels. Une bonne identification des bénéficiaires est un préalable pour réussir cette action.

### 9.1.3 *Soutenir les activités économiques*

Diverses mesures financières et monétaires peuvent être prises pour soutenir les unités économiques de l'économie informelle, notamment les activités gé-nératrices de revenus :

- Un appui financier sous forme de subvention, prêt sans intérêt, de renonciations et différé de remboursement des crédits, de transferts d'argent

et des innovations (e.g. services financiers numériques), l'objectif étant de permettre aux bénéficiaires de surmonter la crise de liquidités et garder leur activité ;

- Une subvention sur les frais de fonctionnement de leur activité (électricité, loyer locaux professionnels, eau, tickets de transport, carburant).

- Un assouplissement des règles d'accès des PME/TPE (semi-formelles et informelles) au marché public, comme cela a été fait dans le cadre de l'attribution de la confection des masques avec les collectivités territoriales ou encore dans le cadre du Projet Mobilier national et Accès à la Commande publique mené par le ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat tout en veillant à mettre en place les mécanisme opérationnels et à accompagner les artisans pour leur permettre de satisfaire aux exigences requises.

- Les innovations de vente en ligne et la mise en relation entre entreprises pour faciliter l'accès aux marchés privés dans des marchés viables ou en croissance. Le Ministère du Commerce a, dans ce cadre, développé des plateformes de vente en ligne comme JAYMA MBURU, JEGGE, pour éviter le rassemblement des consommateurs dans les lieux de commerce.

Ces mesures permettent d'éviter la faillite des activités économiques et le surendettement. Elles constituent également un préalable à toute politique de relance.

### 9.1.4 *Identification des entrepreneurs et des travailleurs de l'économie informelle*

Identifier et parvenir à atteindre les unités économiques et les travailleurs de l'économie informelle est un défi en raison précisément de leur nature informelle. Parmi les enseignements de la crise du COVID-19, figure l'importance d'être identifié et reconnu pour être entendu et, surtout, pouvoir bénéficier d'appuis. Nombre d'entrepreneurs et de travailleurs de l'économie

informelle reconnaissent en effet que l'absence d'identification et de visibilité est un obstacle majeur à l'accès aux aides et appuis pouvant être fournis par l'Etat en réponse à la crise du COVID-19 (Chapitre 7).

### Encadré 9. Identifier pour mieux appuyer

Une option réaliste pourrait être l'auto-identification des entrepreneurs, notamment dans le cadre de réponses immédiates apportées à la crise. Une identification des bénéficiaires de mesures conjoncturelles qui pourrait constituer une base à pérenniser pour s'engager dans une démarche plus structurelle visant à la formalisation graduelle des activités. Pour ce faire, le gouvernement pourrait « inviter » les entrepreneurs et travailleurs de l'économie informelle à « s'auto identifier », c'est-à-dire à se présenter et à s'identifier auprès des gouvernements pour obtenir un soutien. Ce peut être fait par l'intermédiaire de sites web, de plateformes mobiles ou en personne en fournissant une preuve d'identité, une preuve d'activité économique et des détails personnels. Cela permet de créer ou d'améliorer les bases de données existantes sur les personnes actuellement en activité dans l'économie informelle. L'un des défis à considérer sera l'actualisation de la base de données pour tenir compte des changements d'adresse, d'activité ou de métiers qui sont fréquents dans l'économie informelle.

Au Sénégal, les dispositifs d'assistance (RNU – registre national unique, BSF — bourse de sécurité familiale) sont basés sur une logique de pauvreté avec une approche ménage ce qui contraste avec les réalités de l'économie informelle, une perspective métiers ou famille de métiers et une approche basée sur l'individu (travailleur ou entrepreneur). Il serait intéressant d'envisager la possibilité (et les modalités) pour le RNU d'enregistrer

des groupes spécifiques tels que les acteurs de l'économie informelle (le petit informel).

Une démarche d'identification doit être accompagnée de la mise en place de stratégies de sensibilisation sous la responsabilité du gouvernement mais qui peuvent être soutenues par les municipalités et d'autres organisations plus proches du groupe cible (les partenaires sociaux, les organisations professionnelles ou communautaires et les prestataires de services financiers telles que les institutions de micro finance, banques, fournisseurs d'argent mobile, associations villageoises d'épargne et de prêt et coopératives). Ces organisations peuvent transmettre au groupe cible des informations sur les mesures de soutien du gouvernement et l'aider à remplir les critères d'éligibilité, par exemple en ce qui concerne les documents requis. Cela suppose, notamment dans le cas des organisations professionnelles, des activités de renforcement de leur capacité d'action et d'organisation.

Il convient de s'appuyer dans la mesure du possible sur des mécanismes existants afin de bénéficier des structures administratives et des mécanismes d'appui et de prestations (y-compris prestations sociales) préexistants. Ces initiatives peuvent comprendre également la création de comptes bancaires et la possibilité d'effectuer des paiements électroniques pour les bénéficiaires non bancarisés et sous-bancarisés. L'accès aux services financiers numériques peut faciliter le transfert d'argent entre les membres d'une même famille et assouplir le cadre réglementaire et les pratiques relatives aux paiements numériques. Les prestataires de services financiers ont également un rôle à jouer pour canaliser les paiements tout en respectant les exigences de distance physique, par exemple par le biais de

paiements numériques (par exemple G2P pour les transferts sociaux, G2B pour le soutien aux entreprises et P2P pour les transferts entre personnes). Ces méthodes de paiement ne contribuent pas seulement à faciliter l'accès aux fonds pour les opérateurs de l'économie informelle, elles contribuent également à numériser les documents financiers et, à ce titre, à établir un historique des opérations commerciales, ce qui peut favoriser l'accès aux services financiers et aux salaires, ainsi qu'une transition vers la formalité pour les travailleurs et les entreprises.

### *9.1.5 Bâtir sur les mesures conjoncturelles pour créer les conditions d'avancées structurelles*

Afin de respecter une cohérence d'ensemble dans la démarche, les mesures de résilience et de soutien à court terme devraient servir de tremplin pour bâtir un programme de relance et au-delà, de créer de nouvelles possibilités pour l'économie informelle. Il s'agit d'opportunités économiques (par exemple l'assouplissement des règles d'accès aux marchés publiques) et sociales (accès à l'assistance et dès que possible à l'assurance sociale). Les acteurs qui souhaitent bénéficier des mesures de soutien et d'incitations, devraient accepter de s'engager dans la voie de la formalisation. L'auto-identification devrait, par exemple, être la contrepartie obligatoire pour bénéficier d'un quelconque appui.

## **9.2 Mesures à moyen et long terme (structurelles)**

La relance de l'activité économique devra passer nécessairement par une utilisation des forces endogènes, comme la structuration de l'économie informelle et la mobilisation des ressources financières domestiques.

L'appui de l'Etat viserait en priorité les petites activités de production et de distribution des denrées de première nécessité, comme par

exemple, celles impliquées dans la production et la transformation du riz, de fruits et légumes ou celles évoluant dans la filière du pain, ou encore les producteurs agricoles, maraîchers et avicoles. Ce qui permettrait de booster la production nationale, contenir l'inflation et en même temps soutenir les faibles revenus.

Il faudrait en plus combiner cet appui de l'Etat avec la mise en place d'un dispositif institutionnel permettant de les suivre, en vue de les moderniser. Une telle organisation pourrait aussi être à leur avantage car elle comporterait un volet sécurité sociale (accidents du travail, allocations familiales) et assurance retraite.

Ces solutions de relance doivent s'inscrire dans une relation de confiance avec les acteurs concernés, d'où l'importance de renforcer le dialogue social avec les organisations professionnelles dont les capacités doivent, elles-mêmes, être renforcées.

Les politiques de relance en faveur de l'économie informelle, doivent se faire dans le cadre d'actions coordonnées et concertées. Il est indispensable de mettre en place un mécanisme de coordination doté d'un ancrage et d'une habilitation politique forts.

L'Etat a beaucoup fait dans la mise en place d'un environnement légal favorable à la formalisation (Loi d'orientation de la PME, internalisation par une loi du statut de l'entrepreneur, simplification de la fiscalité pour les petits contribuables, mise en place d'un système comptable adapté pour les micros et petites entreprises, etc.). Il reste à capitaliser ces instruments et les mettre en œuvre dans le cadre d'une stratégie globale de formalisation de l'économie informelle.

### *9.2.1 Faciliter la transition vers la formalité*

La crise de la COVID-19 offre à l'Etat du Sénégal une opportunité unique d'obtenir plus de prises sur les activités informelles pour mieux les inciter à se moderniser et se consolider. Ce qui permettrait à moyen terme d'enclencher la transformation structurelle de notre économie.

L'étude d'impact a révélé la prise de conscience des acteurs de l'économie informelle sur l'importance de la formalisation. En effet, ils ont compris que si les mesures de soutien n'ont pas eu un grand impact sur leur quotidien, c'est en partie à cause de leur informalité.

C'est à l'Etat de créer les conditions pour faciliter la transition vers l'économie formelle, en s'appuyant sur les instruments qui existent (loi d'orientation n°2020-02 du 27/01/2020 relative aux PME, la recommandation n°204 du BIT concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, le rapport diagnostic sur l'économie informelle du Sénégal de 2020 et le rapport BIT du Forum portant sur la transformation de l'économie informelle au Sénégal) en les rendant opérationnels.

Les recommandations s'articulent autour des axes d'intervention suivants :

- Réduire les barrières à l'entrée en levant les obstacles à l'enregistrement et à la mise en conformité;
- Inciter à la formalisation et créer les conditions favorables à une formalisation pérenne associée à une protection sociale adéquate et des emplois décents ;

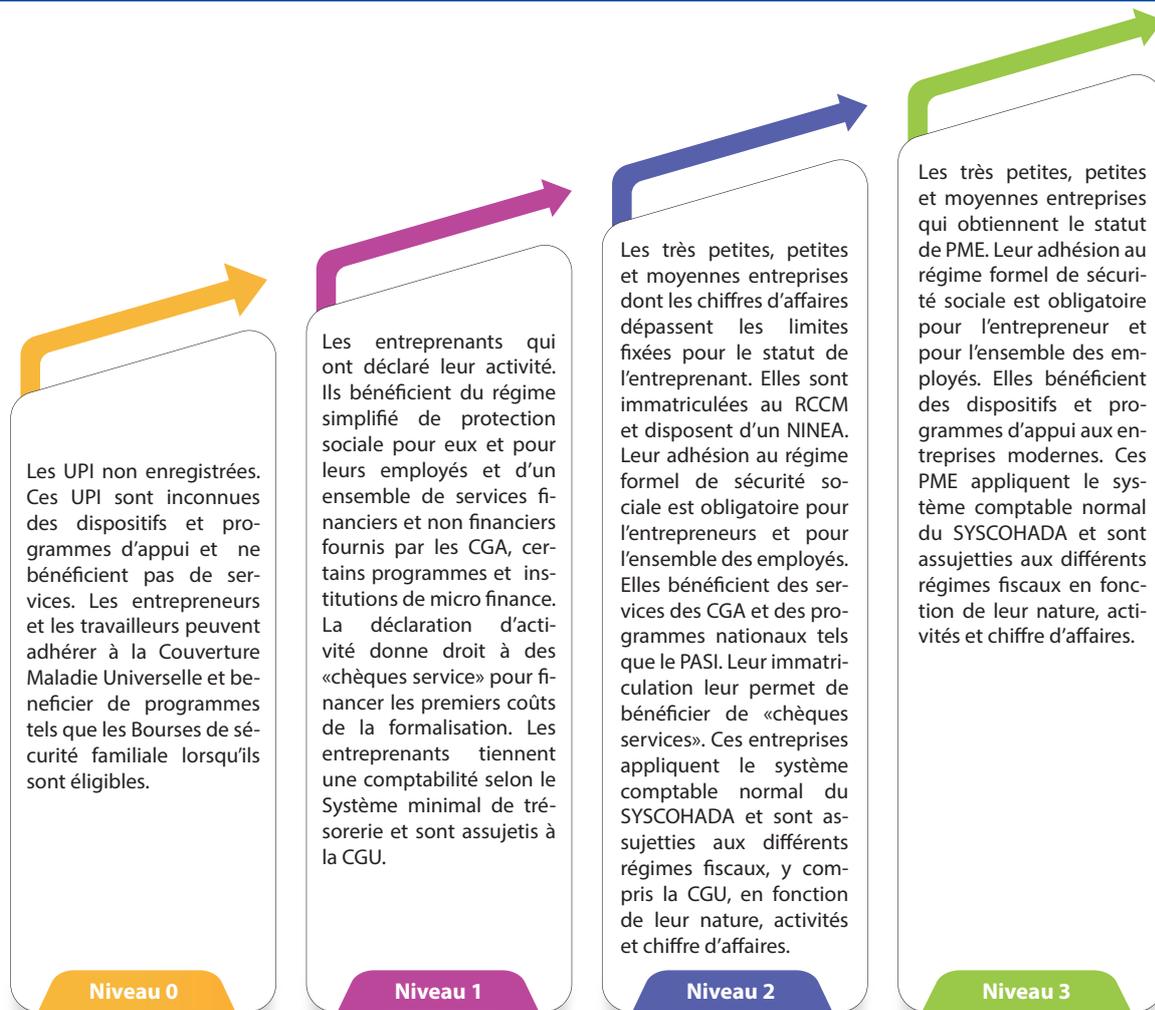
- Améliorer la productivité des entreprises ;
- Faciliter le dialogue et l'information.

Ces axes d'intervention sont interdépendants. Il s'agit de fournir un ensemble inclusif d'incitations sociales et économiques, de mesures d'accompagnement et de mise à niveau pour améliorer la capacité des informels à rejoindre l'économie formelle, tout en améliorant, en parallèle, la capacité des institutions et de l'économie à absorber l'économie informelle en facilitant la formalisation.

Eu égard à l'hétérogénéité du secteur informel, ces recommandations ne peuvent s'appliquer de façon uniforme à l'ensemble des entreprises et doivent être adaptées aux différentes situations. Il s'agit par conséquent de bâtir des réponses différenciées et progressives, qui correspondent à des paliers ou niveaux de formalisation, allant des entreprises de subsistance à celles présentant un fort potentiel de croissance.

Ces paliers sont délimités par le statut de l'activité, le chiffre d'affaires et le régime fiscal auquel est soumise l'entreprise

## Encadré 10. Une vue d'ensemble des différents niveaux proposés



Source : BIT (2020). Diagnostic de l'Économie Informelle au Sénégal. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms\\_735752.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_735752.pdf).

### 9.2.2 Enregistrement et question de l'identification

Le non-enregistrement reste la norme dans l'économie informelle. Non-enregistrement des unités économiques en premier lieu et non-enregistrement des employés lorsqu'il y en a. Cela s'explique par une fuite devant l'impôt, une méconnaissance des obligations juridiques liées à l'exercice de leur activité, mais aussi une lourdeur dans les démarches administratives.

La solution au problème du non-enregistrement des entreprises du secteur informel et des emplois

informels passe avant tout par une politique de communication active de la part de l'Etat et surtout par une **levée des barrières à l'enregistrement et à la mise en conformité**:

- Simplifier les formalités
- Assurer une plus grande proximité avec les entreprises (et les travailleurs)
- Dématérialiser l'enregistrement pour plus de simplicité et de traçabilité



- Coûts administratifs**
- Frais divers
  - Droits d'enregistrement
  - Délais et complexité de procédures
  - Temps d'attente
  - Formulaires spécifiques

Ces actions devront être menées en fonction des trois niveaux de formalisation identifiés.

	Niveaux de formalisation		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Adapter les procédures administratives aux niveaux de formalisation</b>			
• Simplifier les formalités	Simple déclaration d'activité donnant lieu à la délivrance d'un document de dispense d'immatriculation au RCCM, voire également d'une carte d'entrepreneur, affiliation de l'entrepreneur et des travailleurs à un régime simplifié de protection sociale.	Immatriculation au RCCM et enregistrement dans le Répertoire des Entreprises et Associations pour l'obtention d'un NINEA, affiliation de l'entrepreneur et des travailleurs à la CSS, IPRES et IPM.	Immatriculation au RCCM, enregistrement dans le Répertoire des Entreprises et Associations pour l'obtention d'un NINEA et statut de PME, affiliation de l'entrepreneur et des travailleurs à la CSS, IPRES et IPM.
• Assurer une plus grande proximité avec les entreprises	Densifier les points d'immatriculation pour les UPI, surtout celles de niveau 1, en augmentant les points de contacts et les guichets pour l'enregistrement des activités et des travailleurs notamment avec la mise en place des Missions Locales pour l'Emploi et l'Entrepreneuriat des Jeunes (MILE), de la Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes (DER/FJ) et du projet de Maisons de l'Entreprise en projet au Ministère en charge des PME.		
• Dématérialiser l'enregistrement pour plus de simplicité et de traçabilité	Développer une plateforme numérique permettant de dématérialiser les opérations d'enregistrement des activités de ces unités et si possible des travailleurs et mettre en réseau l'ensemble des guichets et points de contact. Interconnecter les bases de données des administrations, notamment celles de l'ANSD, de l'administration fiscale, de l'administration du travail et de la sécurité sociale.		

Source : BIT (2020). *Diagnostic de l'Économie Informelle au Sénégal*. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms\\_735752.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_735752.pdf).

### 9.2.3 Instaurer une protection sociale adaptée

L'absence ou l'insuffisance d'une couverture sociale n'a fait qu'accentuer la vulnérabilité des entrepreneurs et travailleurs de l'économie informelle. Malgré une demande de protection sociale au sein de ce secteur, les acteurs sont exclus par le système classique de couverture sociale existant (IPRES, CSS et IPM), qui est réservé à l'emploi formel. Il est donc primordial d'accélérer

la mise en place d'un système de protection sociale pour répondre aux besoins urgents, mais également de mettre en place un mécanisme suffisamment souple et pérenne de protection sociale élargie à tous les acteurs de l'informel et capable de répondre aux besoins et réalités de l'économie informelle<sup>22</sup>.

22 - La Caisse de Sécurité Sociale avait expérimenté en 1996, un élargissement de la couverture de ses branches « accidents du travail », « maladies professionnelles » et « prestations familiales » aux arti-sans, qui représentaient 78,000 entreprises pour une population es-timée à 400,000 travailleurs. Basée sur l'adhésion individuelle et vo-lontaire, cette expérience n'a pas répondu aux attentes malgré une vaste campagne de sensibilisation à Dakar comme dans les régions, Cette expérience d'extension n'a pas connu le succès escompté no-tamment à cause de manque de souplesse et de l'impossibilité de la CSS à se réformer pour adapter ses pratiques et dispositifs aux réali-tés de l'économie informelle (simplicité, fluctuation de revenu, digi-talisation, perte de temps de travail, etc.).

	Niveaux de formalisation		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Bâtir un système de protection sociale adapté</b>			
• Simplifier les formalités	Un régime simplifié de protection sociale est mis en place pour les entrepreneurs et offre une couverture de base pour les branches santé, ATMP et vieillesse ainsi que progressivement les allocations familiales et la maternité.	L'adhésion aux régimes de sécurité sociale formels (CSS, IPRES et IPM) est obligatoire et effectif pour les entrepreneurs et les travailleurs. Les travailleurs indépendants et leurs travailleurs qui sont exclus de ces régimes formels peuvent adhérer au régime simplifié.	L'adhésion aux régimes de sécurité sociale formels (CSS, IPRES et IPM) est obligatoire et effectif pour les entrepreneurs et les travailleurs.

Source : BIT (2020). *Diagnostic de l'Économie Informelle au Sénégal*. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms\\_735752.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_735752.pdf).

### 9.2.4 Augmenter la productivité des unités économiques informelles

Le secteur informel se caractérise par une faible productivité, en raison d'une technologie rudimentaire, d'un manque de formation et d'infrastructures adéquates et d'une absence d'organisation et d'assistance technique. Un accompagnement pourrait atténuer fortement cette contrainte. L'exemple de l'appui des autorités aux tailleurs dans le cadre de la campagne de production de masques l'a démontré à suffisance.

L'amélioration de la productivité du secteur informel pourrait avoir un impact positif sur l'économie sénégalaise, selon une étude de la DPEE.

Cet accompagnement pourrait se faire dans la mise en place de centres technologiques et de formation professionnelle pour les acteurs de l'informel (le modèle de la " maison de l'outil " devrait être élargi et renforcé pour bénéficier aux acteurs de l'informel).

	Niveaux de formalisation		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Améliorer la productivité des entreprises</b>			
• Développer des services adaptés	Les entrepreneurs bénéficient de services d'éducation financière, d'appui/conseil, de mutualisation des services, des services pour le développement des entreprises, d'information sur les marchés, d'accès aux services sociaux, etc.	Des programmes tels que le PASI renforcent l'accès à différents services financiers et non financiers permettant aux entreprises de développer des projets solides et de trouver des financements.	Les entreprises qui ont le statut de PME bénéficient des programmes de l'ADPEME, du BMN, du FONGIP, etc.
• Renforcer les organisations professionnelles et promouvoir les organisations de l'économie sociale	Les organisations professionnelles bénéficient d'actions d'accompagnement et de promotion afin de renforcer leur rôle d'appui à la formalisation et de développement de services en faveur de leurs membres. D'autres formes d'organisations peuvent également être promues telles que des centrales d'achats, des coopératives et regroupements d'entreprises pour répondre aux marchés publics et privés. Les relations entre organisations professionnelles et organisations de travailleurs et d'employeurs sont favorisées afin de développer la représentation des acteurs de l'économie informelle et leur participation au dialogue social.		

Source : BIT (2020). *Diagnostic de l'Économie Informelle au Sénégal*. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms\\_735752.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_735752.pdf).

### 9.2.5 Instruments de formalisation

Pour réussir, la politique de formalisation doit s'inscrire dans un cadre cohérent d'intervention et de mise en synergie de l'ensemble des institutions, dispositifs, programme et acteurs. Cela passe nécessairement par la mise en place d'un **(i) mécanisme inclusif de coordination et de suivi** assurant la cohérence des interventions des ministères et structures en charge de la mise en œuvre ;

**(ii) Le dialogue social national** aura un rôle important à jouer en permettant à l'ensemble des parties prenantes de donner leur avis. Pour ce faire, des actions visant le renforcement des capacités des organisations représentant les intérêts des acteurs de l'économie informelle est

indispensable pour que ce dialogue social soit effectivement inclusif ;

**(iii) Le statut de l'entrepreneur**, mis en œuvre avec succès dans certains pays comme le Bénin et la Turquie, constitue l'outil le plus approprié pour déployer les composantes de la formalisation. Il convient donc de l'opérationnaliser rapidement en promulguant le décret d'application. Le statut de l'entrepreneur correspondra au niveau 1 des paliers de formalisation des unités économiques informelles (encadré 5)

Ce dispositif institutionnel permettra de suivre les acteurs de l'économie informelle, en vue de les moderniser, et de pouvoir plus tard élargir la base taxable.

Organiser un dialogue national, un mécanisme de coordination et une stratégie de communication	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un mécanisme de coordination et de rationalisation des interventions</li> </ul>	<p>Une approche intégrée nécessite la mise en place d'un mécanisme de coordination inclusif logé dans un ministère distinct des ministères chargés de l'exécution des programmes mais dont l'habilitation légitime ce rôle qui transcende de multiples domaines (entreprises, protection sociale, protection de l'emploi, fiscalité, etc.). L'ancrage global pourrait idéalement être placé au niveau du ministère de l'économie, du plan et de la coopération qui assurerait une cohérence des actions mises en œuvre au niveau opérationnel par tous les ministères et structures en charge de la mise en œuvre des mesures de la stratégie de formalisation. Dans ce cadre, le Conseil national de la PME (CNPME) prévu par la Loi d'orientation a un rôle important à jouer dans l'organisation de cette plateforme nationale relayée par des plateformes locales regroupant les acteurs régionaux.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des plateformes de dialogue national et local</li> </ul>	<p>Un dialogue social national, devra permettre d'organiser une concertation entre toutes les parties prenantes afin de bâtir une stratégie nationale ou un plan d'action consensuel puis assurer son suivi et ses éventuels ajustements. Il devrait être appuyé par des plateformes locales de dialogue réunissant les acteurs régionaux afin de soutenir et relayer le dialogue national et appuyer et suivre la mise en œuvre d'une stratégie nationale au niveau local.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtir et mettre en œuvre une stratégie de communication</li> </ul>	<p>Toutes les parties prenantes nationales sont mobilisées dans le cadre d'une stratégie de communication, basée sur l'approche du marketing social, afin de véhiculer les informations et amener les UPI à adopter un comportement favorable à leur formalisation.</p>

Source : BIT (2020). *Diagnostic de l'Économie Informelle au Sénégal*. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms\\_735752.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_735752.pdf).

## Encadré 11. L'entrepreneur : un véhicule juridique innovant pour accompagner la formalisation



*Un entrepreneur qui affiche fièrement sa carte*

Par sa révision intervenue le 15 décembre 2010, l'AUDCG s'est enrichi d'un nouveau véhicule juridique: celui de l'entrepreneur. L'institution d'un statut de l'entrepreneur est sans doute l'innovation la plus importante.

Ce nouveau statut formalise l'exercice d'activités informelles par les professionnels indépendants et élargit le champ de la commercialité du droit OHADA. En effet, tout en simplifiant le formalisme d'accès au statut de l'entrepreneur

par rapport à celui du commerçant (de l'immatriculation à la déclaration), il permet, sous ce nouveau statut, l'exercice d'activités professionnelles civiles, artisanales et agricoles.

L'entrepreneur désigne concrètement soit un petit commerçant, soit un professionnel voisin du commerçant tel un artisan, un agriculteur ou encore un professionnel civil dont le chiffre d'affaires hors taxes ne dépasse pas :

- 60 000 000 FCFA pour les activités commerciales ;
- 40 000 000 FCFA pour les activités artisanales et assimilées ;
- 30 000 000 CFA pour les prestations de services.

Au-delà de la simplification, ce statut offre également des incitations d'ordre fiscal et social.

Il apparaît donc que l'objectif essentiel de la réglementation du statut de l'entrepreneur est la conquête du secteur informel.

Le Sénégal, à travers la loi d'orientation n° 2020 – 02 du 07 janvier 2020 relative aux petites et moyennes entreprises, a institué le statut de l'entrepreneur et accordé des avantages administratifs, techniques, fiscaux et sociaux suivants :

- Prestations de services d'entreprise ;
- Assistance technique sous forme de : i) Soutien à l'alphabétisation fonctionnelle, à la formation et à l'innovation ; ii) Appui/Conseil ; iii) Mise en réseau ; iv) Assistance à la mutualisation de services marchands ; v) Facilitation des relations avec les services techniques déconcentrés ; et vi) Assistance juridique et judiciaire ;
- L'entrepreneur paye une prime fixe qui couvre ses obligations fiscales et sa couverture maladie, retraite et accidents professionnels.

Ce statut a été mis en œuvre pour la première fois, dans l'espace OHADA, par le Bénin et a donné des résultats encourageants.

Au Sénégal, il tarde à être opérationnel en raison de l'absence de promulgation du décret d'application de la loi d'orientation n° 2020 – 02 du 07 janvier 2020 relative aux petites et moyennes entreprises.

## 10 - Annexes

### 10.1 Contacts des personnes et institutions rencontrées

Institutionnels	
Institution	Responsabilités
Haut Conseil du Dialogue Social	Mme Innocence NTAP NDIAYE, Présidente HCDS
	Oumar Fall, Secrétaire exécutif HCDS
Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME)	Seydina Ababacar NDIAYE, Directeur des Petites et Moyennes Entreprises
Direction de la Protection sociale (Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions)	Mme Nna Fatoumata Dramé Diakhaté, Directrice de la protection Sociale
	Adoulaye Ndoye, Contrôleur du travail
Direction du Développement du secteur privé (Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération)	Mme Ndeye Maguette DIOUF, Directeur du Développement du secteur privé
	Sada Ndogo, Chef de Division des Etudes à la direction du développement du secteur privé

Syndicats / Structures d'appui	
Prénoms Nom	Responsabilités
Centrale des Syndicats Autonomes	Elimane DIOUF, Secrétaire Général
UNACOIS Yessal	Alla DIENG, Secrétaire Général
UNACOIS Jappo	Mamadou Dieng, Secrétaire Général
Conseil National du Patronat	Alioune Ba, Coordonnateur de programmes
Chambre de Commerce de Dakar	Chimere Ndiaye, Secrétaire Général
Syndicat des Conducteurs de Jakarta du Sénégal	Ibrahima Ndiaye, Secrétaire

<b>Organisations Professionnelles</b>			
<b>Prénoms - Nom</b>	<b>Postes / Responsabilités</b>	<b>Organisations</b>	<b>Contacts</b>
Ibrahima NDIAYE	Président	100% Africa	775546776
Moussa NIANG	Président	Conseil National des Artisans du Sénégal ( <b>CNAS</b> )	77 6396983
Mariama FAYE	Président	Union Nationale des femmes de marchés de diola	772839539
Adja mamière TOURE	Président	Union Nationale des femmes de marchés de diola	77 570 51 99
Mariama MBODJ	Président	Fédération des Professionnels de l'Agroalimentaire ( <b>FP2A</b> )	773860597
Karim SECK	Président	Collectif des Acteurs du Transport Routier du Sénégal	775583727
Ibrahima BARRY	Président	Association d'Appui à la formation professionnelle Koundam ( <b>A .A.F.P.K</b> )	77 5373742
Abdoulaye KA	Président	DENTAL AYNABE	784444604
Mame Balla DIOUF	Président	Regroupement National des Marchands de Dakar	773640663
Modou GUEYE	Président	Regroupement des Boulangers du Sénégal (RBS)	770653654 / 338341716
Sonia SEYE	Président	Autonomisation de la Femme par l'Entreprenariat en Afrique ( <b>AFENA</b> )	77 579 3334
Papa Mamadou GAYE	Secrétaire Général / Coordinateur	Mouvement national des Professionnels de l'Automobile du Sénégal ( <b>MPA</b> )	77 633 26 01
Arona DIOP	Directeur	Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal ( <b>RESOPP</b> )	77 658 09 55/ 33 951
Maïmouna DIOUF	Présidente	Union nationale des femmes restauratrices du Sénégal	77 502 80 74
CHEIKH DIANKHA	Président	RE.V.A.A.S / DAKAR	77 632 33 21

## 10.2 Documents exploités

1. Rapport du forum sur la transformation de l'économie informelle au Sénégal Dakar, Sénégal, 17 – 19 décembre 2019
2. Risques et facteurs de résilience du Sénégal face à la COVID-19 : Développement économique, employabilité et secteur informel, les impacts directs et immédiats sur l'emploi, les revenus, l'activité économique et l'employabilité : Le point de vue de la société civile
3. Plan de résilience – Ministère de l'économie du plan et de la coopération
4. Elevage SESN 2013
5. SES 2015 Pêche-maritime
6. SES-2016 Transport 2019
7. Indicateurs N° 1.3 Appui à la formalisation du secteur informel
8. Rapport ENSIS





